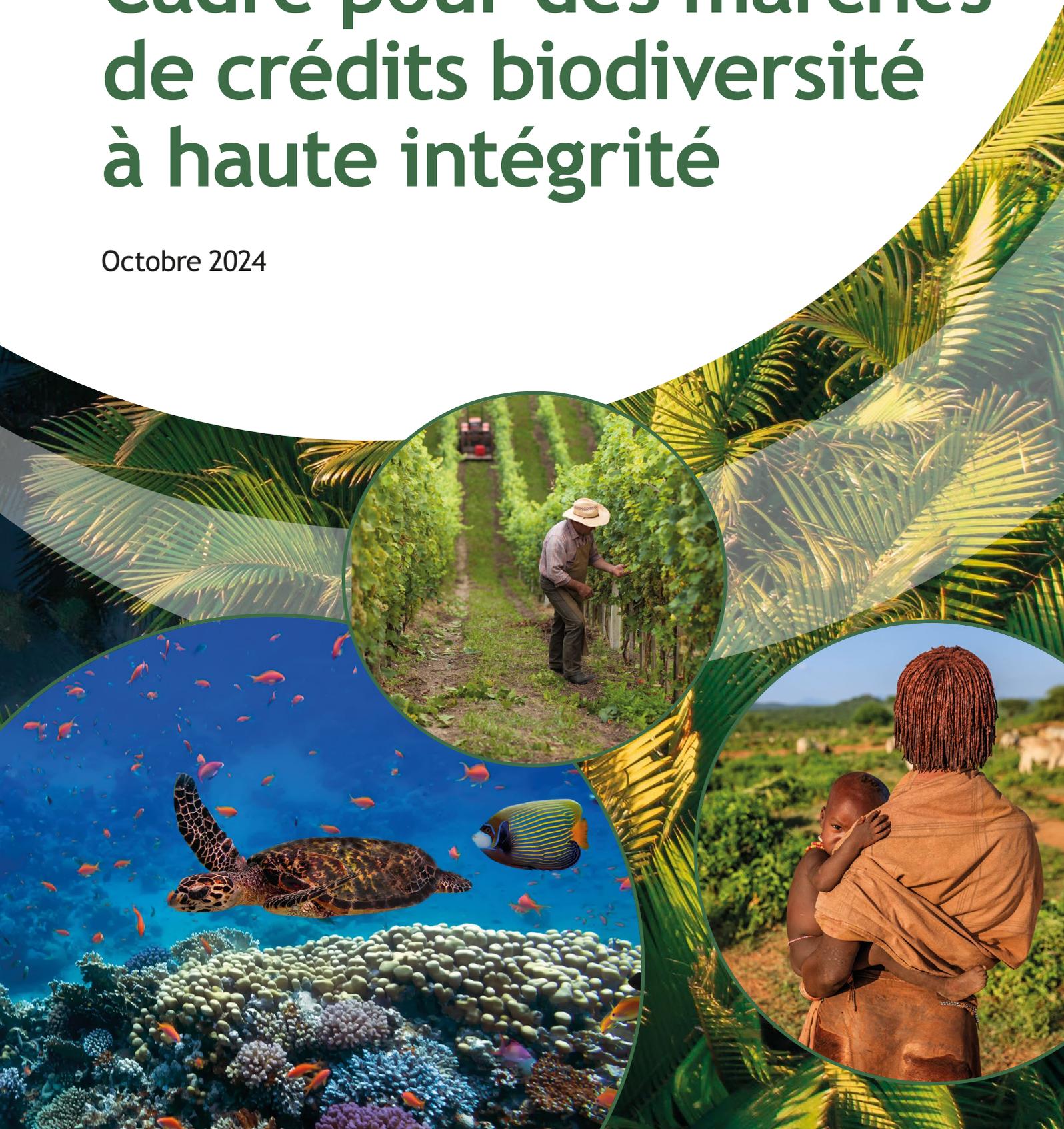


Cadre pour des marchés de crédits biodiversité à haute intégrité

Octobre 2024





Cadre pour des marchés de crédits biodiversité à haute intégrité © 2024 par l'International Advisory Panel on Biodiversity Credits est sous licence Attribution 4.0 International. Pour consulter une copie de cette licence, se rendre sur le site <https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>

Selon les termes de cette licence, le présent ouvrage peut être copié, redistribué sur n'importe quel support ou format, et adapté à n'importe quelle fin, même commerciale, à condition que les mentions de crédit soient correctement indiquées avec la citation suggérée ci-dessous. L'utilisation de ce travail ne doit pas suggérer que l'International Advisory Panel on Biodiversity Credits soutienne une organisation spécifique.

Citation suggérée : International Advisory Panel on Biodiversity Credits (2024). Framework for high integrity biodiversity credit markets.

Avis de non-responsabilité : Le présent Cadre est le fruit de la collaboration facilitée par l'International Advisory Panel on Biodiversity Credits. Le contenu et les positions exprimés dans le présent Cadre sont ceux de l'International Advisory Panel on Biodiversity Credits et n'équivalent pas à une approbation ou ne reflètent pas nécessairement les perspectives des membres et rapporteurs des groupes de travail, des Knowledge Partners et de l'équipe du Secrétariat, ni des organisations auxquelles ils sont affiliés.

Sommaire

Remerciements	2
Avant-propos	8
Résumé analytique	14
1. Introduction	24
2. L'approche de l'IAPB	28
3. Présentation des marchés de crédits biodiversité	30
4. Conclusions de l'IAPB	36
Des crédits biodiversité intègres ?	36
Définition de crédit biodiversité	37
Retour d'expérience sur les marchés de crédits carbone	40
Crédits, allégations et certificats	43
Tarification	44
Marchés secondaires	45
Cas d'usage des crédits biodiversité	45
Croissance de la demande	54
5. Recommandations	58
Principes de Haut Niveau	59
Recommandations pour les acteurs de marché	61
1. Résultats vérifiés pour la nature	62
2. Équité et justice pour les populations	73
3. Bonne gouvernance pour les marchés	79
Projets pilotes	85
Acronymes	88
Glossaire	90
Bibliographie	96
Annexe: Projets pilotes	105

Remerciements

L'International Advisory Panel on Biodiversity Credits (IAPB) est composé de plus de 25 représentants de haut niveau du monde de la finance, des affaires, des organisations non gouvernementales, des peuples autochtones et des communautés locales. Les coprésidentes sont infiniment reconnaissantes aux membres du Panel pour la mobilisation de leur expertise considérable, leur soutien et leurs contributions à la création du présent Cadre, ainsi que pour leur implication au sein de l'IAPB au cours de l'année écoulée. Des remerciements et une reconnaissance particulière sont adressés aux membres du Panel qui ont codirigé les cinq groupes de travail de l'IAPB axés sur les thèmes de la mesure, de la demande, de l'offre, de l'inclusivité et de la répartition, et de la gouvernance.

Coprésidentes: **Dame Amelia Fawcett et Sylvie Goulard.**

Razan Al Mubarak (UICN; Championne de haut niveau des Nations Unies pour le changement climatique); **Professeur Alexandre Antonelli** (Royal Botanic Gardens, Kew); **Bai Yunwen** (Institute of Finance and Sustainability); **Erin Billman** (Science Based Targets Network); **Robert Calcagno** (Institut océanographique, Fondation Prince Albert 1er de Monaco); **David Craig** (Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives à la nature; Natural History Museum); **Erick Decker** (AXA); **Ulrike Decoene** (AXA); **Lauren Ferstandig** (The Nature Conservancy); **Alexis Gazzo** (EY France); **Mark Kenber** (VCMI); **Akanksha Khatri** (Forum économique mondial); **Johan Maree** (ValueNature); **Swapan Mehra** (Iora Ecological Solutions); **Hironmichi Mizuno** (MSCI, Inc. ancien Envoyé spécial du Secrétaire général des Nations Unies); **Jennifer Molnar** (The Nature Conservancy); **Dr Simon Morgan** (ValueNature); **Jennifer Morris** (The Nature Conservancy); **Pauline Nantongo Kalunda** (Environmental Conservation Trust of Uganda); **Tony O'Sullivan** (Pollination); **Carlos Manuel Rodríguez** (Fonds pour l'environnement mondial); **Mariana Sarmiento** (Terrasos); **Chief Almir Narayamoga Surui** (chef du peuple Paiter Surui); **Ilona Szabó de Carvalho** (Igarapé Institute); **Jennifer Tauli Corpuz** (Nia Tero); **Dr Rhian-Mari Thomas OBE** (Green Finance Institute); **David Vaillant** (BNP Paribas Asset Management); **Dr Simon Zadek** (NatureFinance); et **Philippe Zaouati** (Mirova).

Codirecteurs des groupes de travail: **David Craig** (Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives à la nature; Natural History Museum); **Professeur Richard Field** (Université de Nottingham); **Alexis Gazzo** (EY France); **Akanksha Khatri** (Forum économique mondial); **Pauline Nantongo Kalunda** (Environmental Conservation Trust of Uganda); **Tony O'Sullivan** (Pollination); **Carlos Manuel Rodríguez** (Fonds pour l'environnement mondial); **Franziska Schrodtt** (Université de Nottingham); **Almir Narayamoga Surui** (chef du peuple Paiter Surui); **Rhian-Mari Thomas OBE** (Green Finance Institute); **David Vaillant** (BNP Paribas Asset Management); et **Dr Simon Zadek** (NatureFinance).

L'IAPB est profondément reconnaissant envers tous ceux qui par le monde ont mis à son profit leur expertise et contribué sans mesurer leur peine à l'élaboration du présent Cadre.

L'IAPB exprime sa gratitude à un certain nombre d'autres représentants de peuples autochtones et de membres de communautés locales pour leur participation et leur contribution. Dans le respect de leur droit à la vie privée, ils ne sont pas nommés dans ce document.

Le contenu et les positions exprimés dans le présent Cadre sont ceux de l'IAPB et n'emportent pas l'approbation ou ne reflètent pas nécessairement les positions des personnes mentionnées ci-dessous qui ont apporté leur contribution, ou celles des organisations auxquelles elles sont affiliées. L'IAPB espère que le Cadre reflète bien l'éventail des contributions qu'il a reçues, mais assume la seule responsabilité des résultats : qu'il présente.

Membres des groupes de travail

L'IAPB souhaite exprimer sa profonde gratitude à tous les membres des cinq groupes de travail de l'IAPB pour leurs remarquables contributions et le partage de leurs points de vue précieux. Ils ont joué un rôle déterminant dans l'élaboration des productions des groupes de travail dont le présent Cadre est tiré.

Ghaamid Abdulbasat (Tanzania Biodiversity Organisation); **Razan Al Mubarak** (UICN; Championne de haut niveau des Nations Unies pour le changement climatique); **Veronique Andrieux** (WWF France); **Professeur Alexandre Antonelli** (Royal Botanic Gardens, Kew); **Chizuru Aoki** (Fonds pour l'environnement mondial); **Perumal Arumugam** (CCNUCC); **Marissa Balfour** (The Nature Conservancy); **Marine de Bazelaire** (HSBC); **Erin Billman** (Science Based Targets Network); **Guilherme Bircol** (Belterra Agroflorestas); **Jean Boissinot** (Banque de France); **Oliver Bolton** (Earthly UK); **Solenn Le Bray** (aDryada); **Quinn Buchwald** (Conservation International); **Drea Burbank** (Savimbo); **Dr Antoine Cadi** (RESTORE, Le Fonds Prototype Biodiversité); **Giulia Carbone** (World Business Council for Sustainable Development); **Ralph Chami** (Blue Green Future); **Adele Cheli** (GSK); **Alena Cierna** (Programme des Nations Unies pour l'environnement, Centre mondial de surveillance pour la conservation de la nature); **Tim Coles** (Operation Wallacea); **Laurel Constanti Crosby** (Gold Standard); **Naïg Cozannet** (AFD); **Karine Marion** (AFD); **Raphaele Deau** (PNUE); **Erick Decker** (AXA); **Stephen Edwards** (South Pole); **Dr Sophus zu Ermgassen** (Université d'Oxford); **Pablo Fernandez** (EcoSecurities); **Dr James Fitzsimons** (The Nature Conservancy); **Fabiola Flex** (Organization for Biodiversity Certificates); **Ŋkwi Flores** (Kinray Hub); **Chichupamp Runa Ayu-Yakta** (Ancestral Territory Land Trustee); **Cyril Gomez** (Institut océanographique, Fondation Prince Albert 1er de Monaco); **Simas Gradeckas** (Bloom Labs); **Jan Hania** (Iwi Māori Tribal Nations of Aotearoa, Nouvelle-Zélande); **Onno van den Heuvel** (PNUD);

Valerie Hickey (Banque mondiale); **Kerry Ten Kate** (Finance Earth; RSPB); **Mark Kenber** (VCMI); **Bogolo Kenewendo** (Champion de haut niveau des Nations Unies pour le changement climatique); **Gertrude Kenyangi** (Communautés locales et autochtones dépendantes des forêts en Ouganda); **Cindy Kobei** (Communauté Ogiek, Kenya); **Erika Korosi** (Conservation International); **Ingrid Kukuljan** (Federated Hermes); **Marco Lambertini**; **Frannie Leautier** (SouthBridge Investment); **Carolin Leeshaa** (KPMG Australia); **Maxi Louis** (Namibian Association of CBNRM Support Organisations); **Camille Maclet** (BNP Paribas Asset Management); **Professeur Martine Maron** (School of the Environment, Université de Queensland); **Emily McKenzie** (Groupe de travail sur les informations financières relatives à la nature); **Swapan Mehra** (Iora Ecological Solutions); **Sophie Menard** (Environmental Resources Management); **Silvia Merler** (Algebris Fund); **Hikomichi Mizuno** (MSCI, Inc., anciand Envoyé spécial du Secrétaire général des Nations Unies); **Dr Simon Morgan** (ValueNature); **Pedro Moura Costa** (BVRio Environmental Exchange); **Paul Muthaura** (Africa Carbon Markets Initiative); **Justin Mundy** (SLM Partners); **Asger Strange Olesen** (International Woodland Company); **Arthur Pivin** (Carbone 4); **Graham Prescott** (The Biodiversity Consultancy); **Karen Sack** (Ocean Risk and Resilience Action Alliance); **James Salzman** (Université de Californie, Los Angeles); **Mariana Sarmiento** (Terrasos); **Holger Schmid** (NatureFinance); **Vian Sharif** (NatureAlpha; FNZ); **Priya Shyamsundar** (The Nature Conservancy); **Dr Juha Siikamäki** (Union internationale pour la conservation de la nature); **Emil Sirén Gualinga**; **Jessica Smith** (Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement); **Dr Per Espen Stoknes** (BI Norwegian Business School); **Chris Stone** (Conservation International); **Pavan Sukhdev** (GIST Impact); **Dr Kimberley Swords** (Riffle Advisory); **Jennifer Tauli Corpuz** (Nia Tero); **Sebastien Treyer** (IDDRI); **Craig Tribolet** (APRIL Group); **Eliette Verdier** (I Care); **Marion Verles** (Sustain Cert); **Sinclair Vincent** (Verra); **Gregory Watson** (Banque interaméricaine de développement); **Dominic Waughray** (World Business Council for Sustainable Development); **Guy Williams** (Pollination); **Alvar de Wolff** (Bregal Sphere); **David Wood** (Wadappt Nature Market); et **Daniel Zarin** (Wildlife Conservation Society).

Rapporteurs des groupes de travail

L'IAPB est extrêmement reconnaissant du soutien aux co-directeurs et aux membres des groupes de travail apporté par les rapporteurs des cinq groupes de travail de l'IAPB (mesure, demande, offre, inclusivité et répartition, gouvernance), et envers leurs organisations d'origine qui les ont mis à disposition pendant de nombreux mois afin d'élaborer une série de publications de grande qualité.

Quentin Guibert (EY France); **Franziska Lehmann** (EY); **Samruddhi Kothari** (NatureFinance); **Thomas Pickford** (The Nature Conservancy); **Thea Philip** (Pollination); **Jurgis Pierre-Louis Sapijanskas** (Global Environment Facility); **Alessandro Valentini** (Forum économique mondial); **Marina Walder Galiano** (peuple Paiter Surui); et **Hanlin Wang** (Forum économique mondial).

Groupe d'experts et de scientifiques

L'IAPB est extrêmement reconnaissant envers tous les membres du Groupe d'experts et de scientifiques, qui ont apporté à ses travaux leur expertise dans les domaines des sciences naturelles, de l'économie, de la finance et du droit. Grâce à leur généreuse contribution, ils ont contribué à ce que les conclusions du Panel soient fondées sur des faits et des données ainsi que sur des connaissances solides et de grande qualité.

Co-directeurs du Groupe d'experts et de scientifiques: **Robert Calcagno** (Institut océanographique, Fondation Prince Albert 1er de Monaco) et la **Professeuse Ximena Rueda** (École de gestion, Université des Andes, Colombie).

Professeur Alexandre Antonelli (Royal Botanic Gardens, Kew); **Maria Antonova** (Programme des Nations Unies pour l'environnement, Centre mondial de surveillance pour la conservation de la nature); **Olivier Blumberger** (Fondation pour la recherche sur la biodiversité); **Natacha Boric** (Finance for Biodiversity Foundation); **Rodrigo Cassola** (Programme des Nations Unies pour l'environnement, Centre mondial de surveillance pour la conservation de la nature); **Dr Kate Hardwick** (Royal Botanic Gardens, Kew); **Dr Aidin Niamir** (Senckenberg Biodiversity and Climate Research Centre); **Dr David Obura** (CORDIO East Africa); **Calvin Quek** (Oxford Sustainable Finance Group, Smith School of Enterprise and the Environment, Université d'Oxford); **Dr Julen González Redín** (Finance for Biodiversity Foundation); **Karen Sack** (Ocean Risk and Resilience Action Alliance); **Dr Paul Kanyinke Ole Sena** (Egerton University, Kenya); **Dr Hélène Soubelet** (Fondation pour la recherche sur la biodiversité); **Jack Stuart** (Ocean Risk and Resilience Action Alliance); **Dr Gareth Thomas** (Natural History Museum); **Professeuse Beatrice Weder di Mauro** (Centre for Economic Policy Research); et **Dr Sven Wunder** (Institut européen de la forêt; Centre de recherche forestière internationale et Centre international pour la recherche en agroforesterie).

Secrétariat

Les coprésidentes souhaitent également adresser leurs plus vifs remerciements à l'équipe du secrétariat de l'IAPB, aux membres actuels et passés, pour leur dévouement et leur travail intense dans le cadre des travaux du Panel et de ses productions. L'IAPB remercie également les gouvernements britannique et français d'avoir mis des collaborateurs à disposition du Secrétariat.

Martina Fernanda Amato, Nengi Ayika, Dr William Broad, Rianna Carter, Robert Ceiriog-Hughes, Josh Day, Thibault Devanlay, Grégoire de Warren, Emilie Jardin, Celine Meunier, Jack Ogden, Bisi Osindeinde, Georgia Patt, Vanessa Pears, Harry Penrose, Dr Maria Potouroglou, Marc Rivet, Matthew Sargent, Sandy Sheard, Dr Anca Voia and Colleen Wainwright.

Remerciements d'ensemble

Enfin, l'IAPB souhaite remercier toutes les personnes qui ont contribué de différentes manières à alimenter la réflexion de l'IAPB depuis la création de l'initiative en juin 2023. Il s'agit notamment de la myriade de personnes qui, à travers de nombreux pays, ont pris le temps de s'entretenir avec les coprésidentes, d'autres membres du Panel et le Secrétariat, notamment des fonctionnaires et des ministres de nombreux pays, des développeurs de projets, des membres de communautés autochtones, des banquiers centraux et des scientifiques, ainsi que les entreprises et organisations sollicitées tout au long des travaux (notamment l'AFEP, EpE et Orée). Ces remerciements s'étendent également à toutes les personnes qui ont répondu aux consultations de l'IAPB, aux relecteurs des versions de travail, aux participants des webinaires et aux contributeurs des événements du Panel.



Avant-propos

C'est la nature qui fournit à la vie les conditions de sa subsistance. Pourtant, la nature qui nous entoure et sa riche biodiversité, qui sont le fondement de nos économies et de nos modes de vie, sont particulièrement en danger. Nous sommes confrontés à une double crise: celle de l'extinction du vivant et celle du changement climatique. Nous savons, grâce aux travaux de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) que la perte de biodiversité se poursuit à une échelle et à un rythme sans précédent. Notre santé, notre bien-être comme nos économies dépendent de la nature.

En l'absence d'une prise de conscience en faveur d'investissements plus importants et d'une gouvernance efficace, le déclin de la biodiversité continuera, non sans conséquences dramatiques. La possibilité d'enrayer la perte de biodiversité sur la terre, dans le ciel et dans les océans s'amenuise rapidement. Ce rapport est un appel à agir.

“En l’absence d’une prise de conscience en faveur d’investissements plus importants et d’une gouvernance efficace, le déclin de la biodiversité continuera, non sans conséquences dramatiques”

Le Cadre mondial de la biodiversité (CMB) de Kunming – Montréal souligne l'importance cruciale de mobiliser des flux financiers mondiaux et de diriger les activités économiques vers les objectifs internationaux en matière de biodiversité. Parmi les mécanismes de financement pour la protection et la restauration de la nature, identifiés à Montréal en 2022, figurent les crédits biodiversité.

S'appuyant sur la dynamique du CMB, lors du Sommet de Paris pour un nouveau pacte de financier mondial en juin 2023, les gouvernements britannique et français ont lancé l'International Advisory Panel on Biodiversity Credits (IAPB), une initiative mondiale dont l'objectif est de faciliter la création et la croissance des marchés de crédits biodiversité à haute intégrité. Depuis cette date, nous avons réuni un Panel mondial de plus de vingt-cinq représentants de haut niveau du secteur financier, d'entreprises, d'organisations non gouvernementales (ONG), de peuples autochtones et de communautés locales (PACL), et nous avons travaillé ensemble de manière ouverte et inclusive à l'élaboration du Cadre présenté dans ce rapport. Un groupe d'experts et de scientifiques composé d'organisations de premier plan et de personnalités de renommée mondiale a également apporté son concours au Panel. Cette approche a permis de garantir que notre travail s'appuie sur des recherches de haute qualité, des données probantes et les savoirs des populations autochtones. Au total, plus de cent-vingt participants du monde entier se sont consacrés au développement de marchés à haute intégrité visant à assurer le financement des projets à la fois sur terre et en mer.

Si Panel est parrainé par les pouvoirs publics, il reste indépendant de ces derniers, et a cherché à construire un « pont » entre les secteurs public et privé. Dès le début, notre approche a été collaborative et consultative afin de bénéficier du travail qui était déjà mené par ailleurs. Nous ne voulions pas « réinventer la roue » mais, au contraire, être pragmatiques et encourager un passage rapide à l'action.

Au cours de nos travaux, nous avons procédé à de larges consultations, par le biais d'enquêtes publiques, de nombreuses réunions bilatérales, de discussions ouvertes et d'événements organisés avec diverses parties prenantes. Nous avons beaucoup appris tout au long de ce processus, notamment des succès et des échecs d'autres marchés, en particulier le marché du carbone.

Le Cadre se compose de Principes de Haut Niveau, recommandations et de projets pilotes. Ces principes sont étayés par des orientations détaillées sur le développement et la conception technique des futurs marchés. Nos conclusions ont bénéficié de l'apport de cinq groupes de travail consacrés à la mesure (des gains de biodiversité), la demande (des investisseurs potentiels), l'offre (des porteurs de projet), la participation et le partage des revenus avec ceux qui, sur le terrain, entretiennent la nature ("stewards"), et enfin la gouvernance. Le Cadre se veut clair et pratique. Toutefois il ne se traduira pas du jour au lendemain en résultats. Il est en effet essentiel de tester et de présenter les Principes de Haut Niveau et leurs orientations sur le terrain. C'est la raison pour laquelle le Cadre est accompagné de trente et un projets pilotes à travers vingt-et-un pays, dans le monde entier. Déjà en cours ou à venir, ces projets témoignent de la volonté d'acteurs publics et privés de tester le cadre et de contribuer à son amélioration future.

Bien que le développement de tout marché soit un processus itératif s'étalant sur de nombreuses années, nous pensons que le Cadre de l'IAPB pose des fondations solides pour la mise en place et la croissance des marchés de crédits biodiversité à haute intégrité qui répondent au triple objectif de canaliser des fonds vers la biodiversité, d'orienter le comportement des acteurs privés pour qu'il soit bénéfique à la nature et de garantir des revenus équitables pour ceux qui, sur le terrain l'entretiennent et la font vivre. Nos travaux ont clairement montré que la conservation et la restauration des écosystèmes marins et terrestres pourraient être financées par de nouveaux instruments. Parmi les raisons d'utiliser ces crédits, citons principalement la volonté des entreprises de protéger leurs chaînes de valeur, les efforts de contribution volontaire à la protection de nature, ainsi que la compensation locale, encadrée par des règles strictes.

“Si Panel est parrainé par les pouvoirs publics, il reste, indépendant de ces derniers, et a cherché à jeter un « pont » entre les secteurs public et privé.”

“Nous pensons que le Cadre de l'IAPB pose des fondations solides pour la mise en place et la croissance des marchés de crédits biodiversité à haute intégrité.”

Quelque soit la motivation, il est essentiel que les projets et crédits biodiversité associés garantissent leur haute intégrité. De même, les produits hybrides à haute intégrité associant la réduction des émissions de CO2 et la protection de la nature peuvent constituer une source de financement pour la biodiversité.

Notre processus de consultation a également clairement montré que, partout dans le monde, les règles, les standards, les principes et un niveau élevé de transparence sont considérés comme essentiels pour assurer une haute intégrité des marchés et gagner la confiance de tous les acteurs. Tel est le fil conducteur de ce Cadre. C'est aussi pour cette raison que les autorités publiques et les gouvernements ont un rôle important à jouer.

La finance est un outil puissant dans le combat pour inverser la tendance de perte de biodiversité et soigner notre planète, mais ce n'est pas la « solution miracle ». Si nous voulons vraiment opérer les changements durables qui s'imposent, nous devons modifier en profondeur le mode de fonctionnement de nos économies et de nos entreprises.

Notre travail pour l'élaboration du Cadre a démontré l'impact positif que les crédits biodiversité peuvent avoir pour les populations et la planète. Mais il a également mis en lumière l'ampleur du changement que nous devons opérer et dont ils ne constituent qu'une infime partie. Nous nous reconnaissons dans les propos du professeur Dasgupta, qui insiste sur le fait que les êtres humains sont eux-mêmes « partie intégrante de la nature » et qu'ils doivent être le moteur de la transformation visant à canaliser les flux financiers mondiaux vers des activités économiques respectueuses de celle-ci, conformément aux objectifs internationaux en matière de biodiversité. Ainsi, si les crédits biodiversité ont un rôle à jouer, ils ne peuvent et ne doivent pas être considérés comme un substitut à des politiques publiques plus cohérentes, notamment celles visant à protéger les écosystèmes contre la surexploitation et la prédation, à encourager les comportements positifs, à sanctionner la destruction de biodiversité et la pollution, à donner un prix aux externalités négatives et à abroger les subventions encourageant des modes de production dommageables. Ils ne se substituent pas non plus aux financements publics et multilatéraux, pas plus qu'ils ne prétendent être le seul moyen de canaliser les fonds privés vers la biodiversité.

Ainsi, la transformation à mener nécessite un changement fondamental qui va bien au-delà de la mission confiée à ce Panel. Aucun instrument financier ne peut compenser le fait que, depuis le début de la révolution industrielle, l'économie, la finance et la gestion des entreprises ont largement ignoré la nature et continuent hélas de le faire. Nous devons transformer rapidement la manière dont nous produisons, consommons et partageons la valeur, tout en réduisant nos déchets. Les gouvernements et les organisations internationales (y compris le Fonds

“Si nous voulons vraiment opérer les changements durables qui s'imposent, nous devons modifier en profondeur le mode de fonctionnement de nos économies et de nos entreprises.”

monétaire international et l'Organisation de coopération et de développement économiques), les banques centrales, les universités, les groupes de réflexion, ainsi que d'autres organismes traitant d'économie et de sociologie, doivent être mobilisés pour cette refondation. Publiés récemment, les Principes de Haut Niveau sur la bioéconomie du G20 et le rapport sur la finance durable (Sustainable Finance Report) sont un guide utile pour les actions à mener. En outre, les analyses macroéconomiques et l'évaluation des risques en matière de stabilité financière doivent mesurer et valoriser la contribution de la nature. C'est à la fois vital et urgent.

Étant donné le rôle essentiel des peuples autochtones et des communautés locales dans la conservation, la restauration et la gestion responsable de la nature, ils ont été impliqués dans tous les aspects de notre travail. Le Cadre enjoint à poursuivre cette approche inclusive à l'avenir, dans le développement, la supervision et le partage des bénéfices de tous les projets de crédits biodiversité et au respect plein et entier des droits de ces derniers.

Il est clair que le Cadre de l'IAPB ne marque pas la fin d'un voyage, mais son commencement. Les marchés de crédits biodiversité à haute intégrité, fonctionnant conformément au Cadre, peuvent apporter une contribution importante au financement de la nature. L'IAPB demande donc instamment la mise en place d'une plateforme de coopération internationale – une « coalition » de gouvernements, d'organisations internationales et multinationales, de peuples autochtones et de communautés locales, d'ONG, de scientifiques et du secteur privé. Une telle coalition aurait la capacité de concrétiser efficacement le Cadre de Kunming-Montréal qui reconnaît le besoin de tels instruments, ainsi que le travail réalisé jusqu'à présent par l'IAPB, avec de nombreux partenaires, sur la meilleure façon de passer à la mise en pratique, en visant des résultats ambitieux.

“Les marchés de crédits biodiversité à haute intégrité, fonctionnant conformément au Cadre, peuvent apporter une contribution importante au financement de la nature.”

Nous tenons à saluer et à remercier tous les membres du Panel, des groupes de travail, du Groupe d'experts et de scientifiques et de notre secrétariat franco-britannique, qui ont tous travaillé sans relâche et avec un engagement total. Le Cadre de l'IAPB est le fruit de leur travail. Et, bien sûr, nous devons remercier les gouvernements français et britannique d'avoir vu le potentiel des marchés de crédits biodiversité à haute intégrité et d'avoir soutenu notre travail depuis de nombreux mois.

Les enjeux sont importants. L'adoption d'une approche concertée et coopérative est une condition préalable pour garantir que les efforts déployés jusqu'à présent se traduisent par la création de marchés de crédits biodiversité pouvant contribuer de manière significative à la réalisation des objectifs internationaux, nationaux et régionaux en matière de biodiversité. Compte tenu de la double crise du changement climatique et de la perte de biodiversité, un tel travail doit être mené avec ambition et célérité. Nous n'avons pas de temps à perdre.



Dame Amelia Fawcett
Présidente des Jardins botaniques
royaux de Kew et administratrice
principale de State Street Corporation



Sylvie Goulard
Professor of practice, Université
Bocconi, Milan (SDA)



Résumé analytique

L'importance de la biodiversité

C'est la nature qui fournit à la vie les conditions de sa subsistance.

La gestion responsable de la nature est fondamentale pour la santé de la planète et la survie de l'espèce humaine. Il existe une interdépendance extrêmement étroite entre la nature, l'Homme et la biodiversité.

Pourtant, la nature qui nous entoure et sa biodiversité riche et vitale qui sous-tendent nos économies sont en danger, tant nous sommes confrontés à une double crise de la perte de biodiversité et du changement climatique.

Comme l'ont montré le rapport de l'Évaluation mondiale sur la biodiversité et les Services Écosystémiques (IPBES, 2019), le rapport Dasgupta sur l'économie de la biodiversité (2021) et de nombreuses autres études, nous épuisons la nature à des niveaux insoutenables.

En l'absence d'investissements plus importants et d'une gouvernance efficace, la biodiversité continuera à décliner.

L'inversion de cette crise de la biodiversité dépend de la réalisation des objectifs du Cadre mondial de la biodiversité (CMB) de Kunming à Montréal, qui appelle à une mobilisation efficace des ressources et à l'alignement des flux financiers mondiaux sur les objectifs internationaux en matière de biodiversité.

Les décideurs économiques, notamment les gouvernements, les organisations internationales, les institutions multilatérales et financières et les entreprises, n'en font pas assez.

Il faut faire davantage pour encourager les pratiques qui protègent et régénèrent la nature plutôt que celles qui la détruisent. L'économie et la finance doivent prendre en compte la biodiversité et ses valeurs dans le cadre de la transition vers une croissance durable. Nous avons besoin d'une série de mécanismes publics et de mécanismes de marché, et nous devons encourager les entreprises à valoriser la biodiversité et à investir dans ce domaine.

Les crédits biodiversité (et les marchés de crédit) constituent un mécanisme permettant aux acteurs du marché de canaliser les flux financiers pour soutenir la transition vers un avenir propice à la nature. Au-delà de la simple mobilisation de capitaux, l'adoption des crédits biodiversité pourrait contribuer à modifier la relation des entreprises et des marchés financiers à la nature et à mieux soutenir tous ceux qui, sur le terrain, la préserve.

Le travail de l'IAPB

L'International Advisory Panel on Biodiversity Credits (IAPB) a été créé lors du Sommet pour un nouveau Pacte financier mondial à Paris en juin 2023 afin de faciliter la création et la croissance de marchés de crédits biodiversité à haute intégrité et d'encourager la mise en place à l'échelle internationale d'un cadre politique et institutionnel favorable ainsi que de mécanismes réglementaires, qui soient crédibles, opportuns et cohérents.

L'approche de l'IAPB a été ouverte et inclusive, s'appuyant sur les compétences de divers acteurs du marché, y compris de décideurs publics et de régulateurs, de représentants des peuples autochtones et des communautés locales, de la communauté financière, de scientifiques, d'experts, et de bien d'autres encore.

Tout au long du processus, l'IAPB s'est également appuyé sur les enseignements tirés des marchés des crédits carbone. L'IAPB reconnaît qu'il existe des parallèles et des points communs entre les marchés de la biodiversité et ceux des crédits carbone : il est essentiel que les deux soient intègres et facilitent l'inclusion et le respect des droits des peuples autochtones et des communautés locales. Cependant, nous savons que la biodiversité est plus complexe et dépend plus de facteurs locaux que le carbone.

Principales conclusions

- 1 Le développement de crédits biodiversité à haute intégrité est possible, tout comme le passage à l'échelle progressif de ces marchés.** Cela nécessitera une action de la part de multiples acteurs, comme développé dans le Cadre que l'IAPB propose. En particulier, les gouvernements ont besoin de politiques publiques ou de mécanismes réglementaires solides pour débloquer des financements qui profitent à la nature et à ceux qui, sur le terrain, la préserve.
- 2 L'intégrité signifie que les crédits doivent être conçus de manière à apporter des bienfaits mesurables et vérifiés pour la nature, à garantir une participation et des revenus équitables pour les populations et à reposer sur des marchés bien encadrés.** L'intégrité à tous les niveaux est une condition préalable à la croissance de ces marchés, et non un obstacle à celle-ci. Créer la confiance par la recherche de l'intégrité à l'échelle d'un projet comme au niveau plus large du marché, est un facteur favorisant l'appropriation de ces instruments. La demande de crédits biodiversité augmentera à mesure que les organisations du secteur privé comprendront mieux leurs responsabilités et leurs impacts sur la nature, et que les gouvernements développeront et mettront en œuvre des cadres politiques soutenant l'action voire, si nécessaire, l'imposant.
- 3 Le rôle de ceux qui, sur le terrain, préservent la nature est primordial.** Dans les pays du Nord comme du Sud, les peuples autochtones comme les communautés locales sont en première ligne pour gérer de manière responsable les écosystèmes et leurs ressources. Leurs savoirs, leur expérience, leurs traditions et leurs valeurs ont une importance cruciale pour la conservation, la restauration et l'utilisation durable de la nature. Ils doivent être les co-créateurs des projets et des marchés et être associés à tous les aspects de leur conception et de leur mise en œuvre. Le libre consentement préalable et éclairé, et le respect des droits de l'Homme et des droits fonciers sur la terre, l'eau et les autres ressources sont essentiels.
- 4 Un crédit biodiversité est un « certificat qui représente une unité de bénéfiques pour la biodiversité qui sont à la fois durables, mesurés, adossés à des preuves tangibles et additionnels à ce qui se serait passé sans intervention »** (BCA, 2024). Le travail de l'IAPB s'est appuyé sur cette définition, valable à la fois en matière de conservation et de restauration, et a consisté aussi à en approfondir certains termes, dans le but d'assurer le développement de marchés à haute intégrité.

- 5 Les crédits biodiversité peuvent être mobilisés dans le cadre de contributions, assises sur des preuves tangibles visant des objectifs de protection et de restauration de la nature. Ils peuvent aussi servir à financer, selon des critères stricts, la compensation locale et encadrée d'impacts sur la biodiversité. Enfin, ils peuvent être utilisés par des entreprises visant à investir dans leur chaîne de valeur, pour les rendre plus résilientes.** L'IAPB ne soutient pas les approches consistant à prôner une compensation internationale de la biodiversité : l'action doit impérativement rester locale et porter sur des écosystèmes similaires à ceux qu'elle vient compenser. Outre ces cas d'usage, il existe des liens entre les marchés carbone et biodiversité et des possibilités de co-bénéfices entre eux. L'impératif commun à tous ces cas d'usage est, aux yeux d'IAPB, la recherche d'une haute intégrité.
- 6 Dans cette première phase, les marchés de crédits biodiversité seront nombreux et suivront une logique de financement de projet.** La biodiversité n'étant pas fongible, les projets seront financés en fonction de circonstances spécifiques. La particularité locale des écosystèmes et des communautés induit qu'il n'est pas approprié de recourir à une unité de biodiversité standardisée bien que la standardisation des approches puisse soutenir le développement du marché. Les marchés correspondront à des objectifs et à des cas d'usage spécifiques, conformément aux cadres de gouvernance ou d'action locaux, nationaux ou internationaux.
- 7 Les propositions devront donc être adaptées à des marchés spécifiques, en fonction du contexte, des acteurs et des motivations.** L'IAPB considère qu'il y a place à la fois pour des marchés volontaires et de conformité, de compensation (strictement encadrée) et de contribution. Tous peuvent coexister et produire des résultats positifs, équitables et à grande échelle pour les populations et la planète. Il convient toutefois de noter que l'IAPB ne soutient pas les marchés secondaires à ce stade.
- 8 Un engagement collectif ambitieux, de la part de tous les acteurs du marché, est nécessaire et urgent pour développer rapidement les marchés des crédits biodiversité.** Cette action doit s'ajouter, et non se substituer, à d'autres mécanismes de financement privés et publics, si nous voulons atteindre nos objectifs d'enrayer et d'inverser la tendance de la perte de biodiversité.

Aller de l'avant

→ **L'IAPB a établi un Cadre pour définir, orienter et soutenir le développement des marchés et des crédits biodiversité.** Le succès de ces marchés dépend de la mise en cohérence des acheteurs et des vendeurs tant au niveau des crédits que des projets, et du soutien des pouvoirs publics, de la finance privée et publique, et des organismes de validation et de vérification pour créer un environnement favorable. Ce Cadre fournit des orientations aux acteurs de marché, tant au sujet des projets que des marchés eux-mêmes. Ce faisant, il apporte un éclairage sur les principaux enjeux des politiques au cœur des marchés de crédits biodiversité et des exemples de bonnes pratiques dans le monde entier.

→ **Le Cadre se compose d'un ensemble de Principes de Haut Niveau, et de recommandations et d'orientations plus détaillées pour les acteurs de marché (graphique ES1).** Les Principes de Haut Niveau, élaborés conjointement avec la Biodiversity Credit Alliance (BCA) et le Forum économique mondial (FEM), visent à garantir une intégrité forte tout en tenant compte des préoccupations pratiques et des coûts liés à la mise en oeuvre des projets. Les orientations s'appuient sur l'ensemble des travaux de l'IAPB, en particulier sur ceux des cinq groupes de travail consacrés à la mesure, à la demande, à l'offre, à l'inclusivité et la répartition, et à la gouvernance. Le Cadre comprend également un ensemble de projets pilotes, qui montrent comment les approches en matière de crédits biodiversité sont traduites en actions concrètes.

→ **Les acheteurs de crédits biodiversité doivent être transparents quant à leurs impacts sur la nature et la biodiversité ainsi que sur leurs dépendances vis-à-vis d'elles, par exemple par le biais d'évaluations et de publication d'informations.** Ils doivent également s'assurer de concevoir une stratégie nature complète qui définit comment remédier aux impacts et dépendances, en ayant recours à la hiérarchie d'atténuation (d'abord éviter, puis limiter, restaurer, et seulement ensuite – et en dernier recours – compenser localement les impacts négatifs résiduels). Les objectifs d'achat de crédits biodiversité doivent être clairs, correspondre aux objectifs du vendeur, être compatibles avec les exigences de haute intégrité et tenir compte des impacts et des dépendances de l'acheteur dans des zones spécifiques, en incluant aussi bien les facteurs locaux que les chaînes de valeur internationales. Les allégations faites par l'acheteur doivent être garanties par un tiers indépendant, être alignées sur la stratégie de l'acheteur en matière de nature et être intégrées dans les rapports annuels des entreprises. Les allégations d'atténuation d'impacts ou d'élimination des risques de dépendance par le biais de crédits biodiversité doivent démontrer que la hiérarchie d'atténuation a été suivie et doivent être étayées par des preuves solides.

 **Les vendeurs de crédits biodiversité doivent intégrer les principes de haute intégrité dans la conception et la mise en œuvre de ceux-ci.** Il s'agit notamment de mesurer à long terme l'état de la biodiversité et ses améliorations, et de mettre en place des mécanismes appropriés de validation, de vérification et de contrôle tout au long du cycle de vie du projet, et en cohérence avec les objectifs des acheteurs et les réglementations locales. Les peuples autochtones et les communautés locales doivent voir leur rôle et leur participation reconnus et respectés à tous les stades.

 **Les gouvernements jouent un rôle crucial en façonnant les économies, en soutenant l'innovation et en facilitant le fonctionnement des marchés par les signaux qu'ils envoient et les règles qu'ils fixent.** Les gouvernements doivent veiller à ce que les services environnementaux fournis par la nature soient mieux compris et pris en compte par les économistes, les entreprises et les ménages. Ils doivent également mettre en place des mécanismes de gouvernance pour les crédits biodiversité au niveau national, qui soient alignés sur les objectifs mondiaux et les objectifs nationaux ou infranationaux. Conformément à l'objectif 15 du CMB, des mesures juridiques, administratives ou politiques doivent également encourager ou obliger les sociétés et les institutions financières à endosser la responsabilité de leurs impacts sur la biodiversité, à les divulguer et à en tenir compte. La législation et les politiques nationales doivent également reconnaître et faire respecter les droits appropriés, y compris les droits de l'Homme et les droits fonciers et coutumiers sur la terre et l'eau pour les peuples autochtones et des communautés locales, en intégrant effectivement la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et d'autres cadres internationaux pertinents en matière de protection des droits. Au niveau international, un organisme (nouveau ou existant) pour les crédits biodiversité pourrait faciliter la coordination et le partage d'informations et de leçons tirées de retours d'expérience.

 **Les financements publics et privés doivent respecter une certaine intégrité en soutenant les acteurs de marché.** Le secteur financier devrait soutenir le développement de projets et de marchés aux niveaux local, national et international et faciliter les investissements des acheteurs, en coalisant les capitaux de différents secteurs afin de catalyser le développement du marché. Le secteur financier doit également jouer un rôle important dans la gestion des risques, ou la mise en place de diligences sur ceux qu'il finance, aussi bien les fournisseurs que les acheteurs, pour s'assurer que des pratiques de haute intégrité sont en place et cohérentes avec les recommandations de l'IAPB. Les institutions financières publiques ont également un rôle important à jouer, notamment en matière de formation et de renforcement des capacités techniques.

→ **Les organismes de validation et de vérification doivent assurer une surveillance indépendante des crédits biodiversité afin de renforcer la confiance dans les actions et les résultats des crédits.** Dans l'évaluation de la haute intégrité, la surveillance doit trouver un équilibre entre d'une part la rigueur et d'autre part la faisabilité de mise en œuvre : celle-ci doit intégrer différents types de preuves, y compris des connaissances scientifiques, locales et traditionnelles, être accessible à tous types de parties prenantes et à tous genres de projets quelle que soit leur taille ; accueillir l'innovation ; et promouvoir la transparence et le partage de bonnes pratiques. Cela implique notamment la publication des indicateurs de mesure dans un registre, y compris les métadonnées et les ensembles de données sur la biodiversité, tout en respectant la confidentialité et la sensibilité de ces informations. À mesure que les marchés prendront de l'ampleur et deviendront plus sophistiqués, la surveillance doit promouvoir la convergence des attentes au niveau national ou international et encadrer le potentiel de normalisation des crédits biodiversité (bien qu'il ne soit pas possible d'obtenir des unités équivalentes). Au niveau global des mécanismes de transparence ou de coopération pourraient favoriser la convergence et le développement du marché.

→ **Tous les acteurs du marché doivent s'engager à garantir que les crédits biodiversité se développent de manière intègre.** Le Cadre de l'IAPB – ses Principes de Haut Niveau et ses orientations – fournit les fondations sur lesquelles construire ces crédits.



Graphique ES1 : Le Cadre en un coup d'oeil

Pincipes de Haut Niveau et orientations pour les acteurs de marché

1. Résultats vérifiés pour la nature

Pour soutenir des procédures de validation et de vérification rigoureuses visant à garantir que tous les crédits produisent des résultats environnementaux avérés.

Cycle de vie

Le critère de haute intégrité doit être assuré pour tous les types de projets et d'écosystèmes et ce à chaque étape du cycle de vie du projet.

PHN 1 : Objectifs et type d'activité

PHN 2 : Intégrité de la demande et hiérarchie d'atténuation

PHN 3 : Emission et suivi des crédits

PHN 4 : Crédits ex ante et ex post

Critères

Les crédits doivent être conçus de manière à apporter des bienfaits mesurables et de long-terme pour la nature.

PHN 5 : Additionalité

PHN 6 : Scénario de référence

PHN 7 : Durabilité

PHN 8 : Fuite

Validation

Un contrôle, une validation et une vérification menés par des acteurs indépendants sont nécessaires afin de garantir l'intégrité des crédits biodiversité et des allégations qui leurs sont associées.

PHN 9 : Suivi, évaluation et vérification

PHN 10 : Audit par un tiers indépendant

2. Equité et justice pour les populations

Pour que les crédits biodiversité ne génèrent pas de préjudice, mais des avantages significatifs et équitables, respectent les droits des peuples autochtones et des communautés locales, garantissent leur inclusion et valorisent leur rôle central au cœur de la biodiversité.

Droits

Les projets de crédits biodiversité équitables reposent sur le respect des droits de toutes les parties concernées.

PHN 11 : Droits fonciers et coutumiers sur la terre et l'eau

PHN 12 : Respect des droits de l'Homme et des peuples autochtones

PHN 13 : Libre consentement préalable et éclairé (LCPE)

Inclusion et redistribution

Les projets doivent être inclusifs et soutenir les acteurs vulnérables, y compris ceux qui sur le terrain entretiennent la nature (stewards) et garantir une répartition équitable des bénéfices.

PHN 14 : Participation des populations autochtones et des communautés locales à la gouvernance

PHN 15 : Aucun préjudice

PHN 16 : Partage des bénéfices

PHN 17 : Mécanisme de réclamation

Les 21 Principes de Haut Niveau ont été développés conjointement avec la BCA et le WEF.

Les orientations de l'IAPB pour les acteurs de marché s'articulent autour de sept sous-thèmes, s'appuyant sur les travaux des cinq groupes de travail de l'IAPB.

3. Bonne gouvernance pour les marchés

Une gouvernance transparente et saine, au niveau global des marchés ainsi qu'au niveau de la mise en œuvre des projets.

Transparence

Des mécanismes de transparence concernant l'achat et l'utilisation des crédits biodiversité sont nécessaires.

PHN 18 : Structure de gouvernance transparente

Responsabilité

Toutes les parties sont responsables de leurs actions, décisions et de leurs allégations liées aux crédits biodiversité.

PHN 19 : Souveraineté des données

PHN 20 : Alignement avec les objectifs du Cadre Mondial pour la Biodiversité

PHN 21 : Cessibilité



1. Introduction

L'urgence : l'ampleur du défi de la perte de biodiversité

La biodiversité à la fois riche et vitale de la nature est essentielle à nos vies, à nos moyens de subsistance et à nos économies, et sa valeur est multiple et diverse. La nature possède des valeurs sociales et culturelles intrinsèques (IPBES, 2016). Mais les signes de la perte de biodiversité sont partout visibles. Les forêts tropicales, les zones humides côtières et de nombreux autres écosystèmes naturels sont en recul. De nombreux rapports soulignent la gravité des défis auxquels nous sommes confrontés, la nécessité d'agir et les risques de l'inaction (IPBES, 2019 ; PNUE, 2023 ; FEM, 2024a ; WWF, 2022). Les scientifiques ont estimé que notre planète perd des espèces à un rythme alarmant – environ 100 à 1 000 fois plus élevé que la moyenne historique. Si nous continuons sur cette trajectoire, 30 à 50 % de toutes les espèces vivantes disparaîtront d'ici le milieu du XXI^{ème} siècle.

Le Cadre mondial de la biodiversité (CMB) de Kunming à Montréal fixe l'objectif d'arrêter et d'inverser la perte de biodiversité. Nos systèmes politiques et économiques, ainsi que nos marchés financiers, ne tiennent pas encore suffisamment compte de ce que la nature et sa biodiversité nous apportent. Les débats politiques ignorent largement la nature au profit de la « croissance ». Avec 55 % de notre produit intérieur brut mondial, équivalant à environ 58 000 milliards de dollars, qui dépendent modérément ou fortement de la nature, notre dépendance vis-à-vis des services environnementaux et de la biodiversité est trop importante pour être ignorée (PwC, 2023). La destruction de la nature présente des risques profonds pour nos sociétés et nos économies, qui ne sont pas suffisamment pris en compte malgré les efforts récents (tels que les travaux réalisés en 2024 par le Réseau pour verdir le système financier (NGFS), le Conseil de stabilité financière ou encore l'Organisation de coopération et de développement économiques). De nombreux cadres, orientations, taxonomies et outils sont disponibles pour aider les sociétés et leurs investisseurs à comprendre et à réduire leur impact sur la nature et à agir sur ces questions (comme UE 2020; SBTN, 2024; TNFD, 2023a; 2023b; 2023c; Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement, 2023; Banque mondiale, 2021).

Quel rôle pour les crédits biodiversité dans la réalisation des objectifs mondiaux en matière de protection de la nature ?

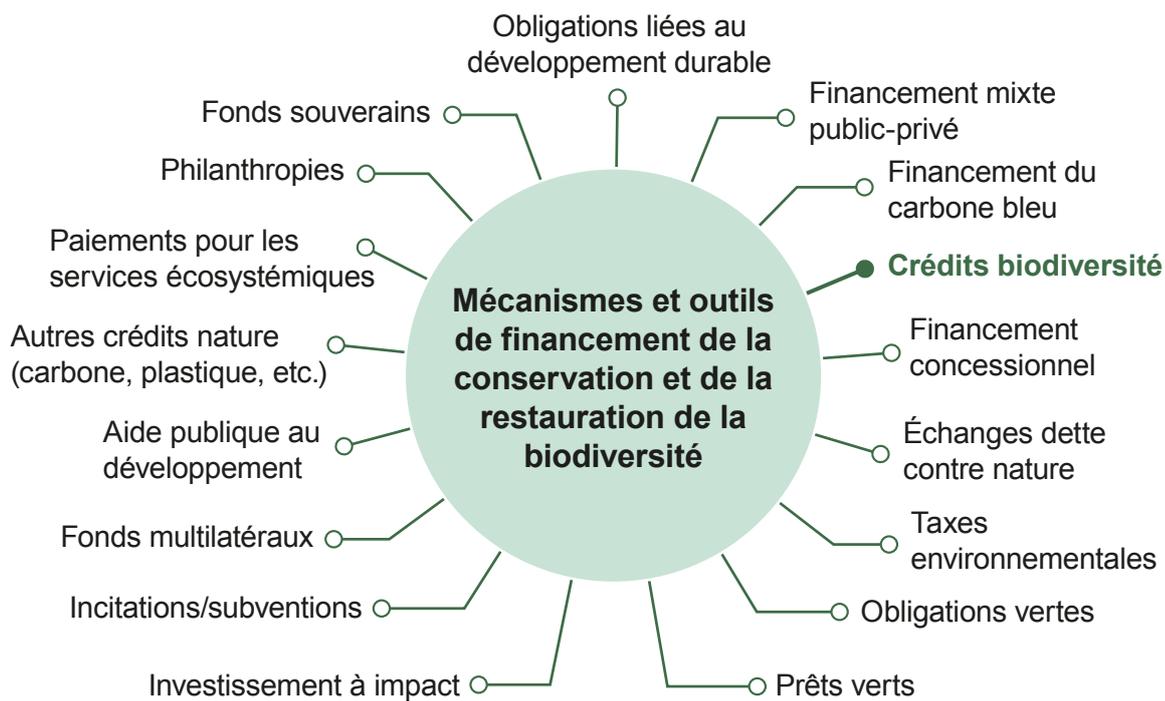
Comme l'indique le rapport Dasgupta (2021), pour ralentir et arrêter la perte globale de biodiversité, nous devons repenser fondamentalement notre relation avec la nature et transformer nos modèles économiques et nos systèmes financiers. Nous avons besoin de mécanismes de financement capables de prendre en compte les objectifs en matière de biodiversité et de mobiliser rapidement des montants substantiels de financements pour la conservation et la restauration.

Les crédits biodiversité sont mis en avant, en tant qu'instruments innovants permettant d'augmenter les financements pour la protection et la restauration de la biodiversité, dans la cible 19 du CMB, qui mentionne « des systèmes innovants tels que le paiement des services environnementaux, les obligations vertes, les compensations et les crédits biodiversité, et les mécanismes de partage des bénéfices, avec des gardes-fous environnementaux et sociaux ».

Les crédits biodiversité peuvent simultanément soutenir les objectifs mondiaux liés à la nature, ainsi que les multiples objectifs et cibles du CMB, en répondant aux priorités des stratégies nationales. Ils peuvent également fournir les moyens d'obtenir des résultats positifs pour les êtres humains et la planète, notamment en promouvant la conservation des espèces vulnérables et des habitats naturels, en soutenant leur capacité continue à fournir des services environnementaux, en contribuant à arrêter et à inverser la perte de biodiversité, et en favorisant une distribution équitable des bénéfices tirés de l'utilisation de la biodiversité. Les approches volontaires et réglementaires sont en train d'émerger simultanément, avec différents cas d'usage potentiels pour les crédits biodiversité, comme nous le détaillerons plus loin dans le rapport.

Aucun instrument unique ne représente un remède à la dégradation de la biodiversité, et les crédits biodiversité ne sont qu'un instrument parmi un ensemble d'outils financiers déjà existants. Par rapport à d'autres instruments, les crédits biodiversité peuvent permettre de générer des financements privés pour des projets positifs pour la biodiversité, mais qui ne permettent pas de générer des rendements financiers, en permettant de valoriser spécifiquement les actions et les résultats en matière de biodiversité. Les crédits biodiversité ne doivent pas se substituer et doivent correctement s'articuler aux autres instruments financiers mobilisés pour financer des actions de protection et restauration de la biodiversité. Les flux financiers privés générés par les crédits biodiversité ne doivent pas non plus remplacer les financements publics ou philanthropiques: tous les financements sont nécessaires, et les financements publics peuvent particulièrement avoir un effet de levier.

Graphique 1: mécanismes et outils de financement pour la conservation et la restauration de la biodiversité”





2. L'approche de l'IAPB

L'ambition centrale de l'IAPB est de soutenir les gouvernements dans le développement de politiques et de mécanismes réglementaires favorables au développement des marchés de crédits biodiversité à haute intégrité. L'IAPB est soutenu par les gouvernements britannique et français mais indépendants de ceux-ci, ce qui lui permet de servir de « pont » entre les secteurs public, privé et les organisations non gouvernementales.

En travaillant de manière collaborative et inclusive, l'IAPB a cherché à mieux comprendre les défis liés à l'augmentation potentielle de ces marchés, et à proposer des solutions concrètes pour les encadrer, tout en leur permettant de contribuer aux besoins de financement identifiés pour la biodiversité. Depuis sa création, l'IAPB a rassemblé les points de vue d'experts d'une myriade de parties-prenantes ayant un intérêt marqué pour le développement des marchés de crédits biodiversité, et a cherché à obtenir divers points de vue par le biais de deux consultations publiques (IAPB 2024a ; 2024b), ainsi que lors de différentes discussions et réunion spécifiques avec les principaux acteurs de ces marchés. Ce faisant, nous avons pu tirer des leçons d'expériences récentes sur des marchés similaires, pour pouvoir développer nos recommandations. Ce travail permet de proposer des réponses concrètes à certaines questions particulièrement complexes, afin d'apporter plus de clarté aux acteurs de ces marchés émergents.

L'IAPB reconnaît que les méthodologies et les mesures d'évaluation de la biodiversité varieront en fonction des caractéristiques de chaque projet et des écosystèmes, et qu'elles pourront évoluer et s'améliorer au fil du temps. L'objectif de l'IAPB est de garantir l'intégrité des projets, sans prescrire de méthodologies spécifiques. L'IAPB prend note du travail réalisé par d'autres organisations sur les questions de méthodologie et de mesure de la biodiversité. Les efforts actuellement en cours, en termes de méthodologies, d'outils et de bases de données, bénéficiant notamment du soutien des nouvelles technologies, laissent entrevoir des progrès majeurs en termes de compréhension et d'évaluation de la biodiversité (UICN, 2023 ; CDC Biodiversité, 2024 ; FEM, 2024b ; 2024c).

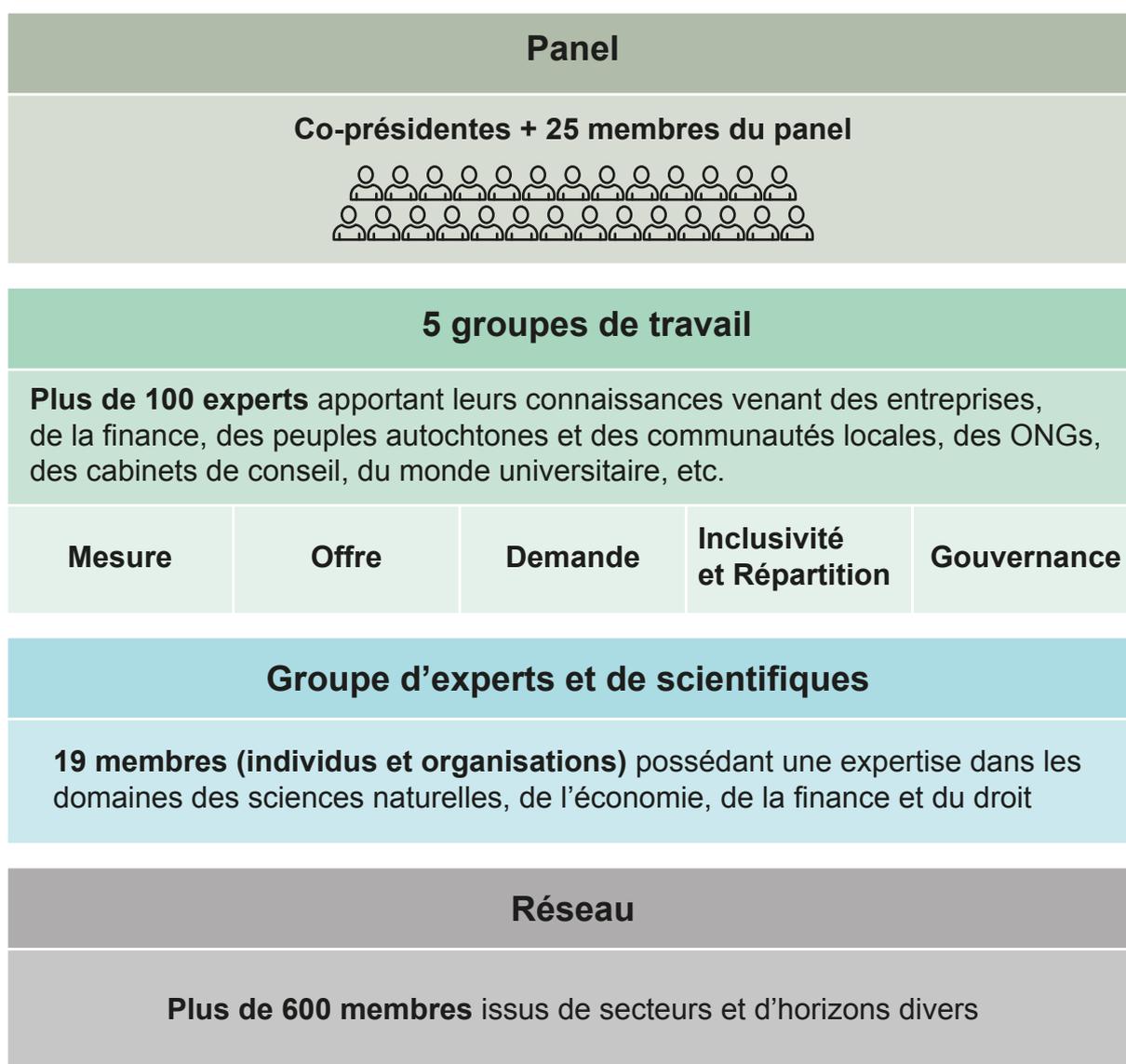
L'IAPB s'appuie sur une expertise riche et variée, avec plus de 120 experts impliqués directement dans les pays, provenant de plus de 25 pays :

- Le **Panel** est lui-même composé de plus de 25 représentants de haut niveau du monde de la finance, des affaires, de la recherche, des ONGs, des peuples autochtones et des communautés locales du monde entier.
- L'IAPB a mis en place cinq groupes de travail, chargés de travailler sur les cinq grands enjeux liés à ces marchés : **Mesure, Demande, Offre, Inclusivité et Répartition**, et **Gouvernance**.
- Un Groupe **d'experts et de scientifiques**, comprenant des représentants d'institutions scientifiques établies et respectées, a également joué un rôle fondamental dans le travail d'IAPB.

Cette approche a permis à l'IAPB de s'assurer que son travail s'appuie sur un large éventail d'expériences et d'expertises scientifiques, ainsi que sur les savoirs des populations autochtones. L'IAPB présente également une série de projets pilotes à Cali lors de la COP 16 de la CDB, parallèlement au Cadre. Le Cadre de l'IAPB se veut clair et pratique, mais il ne prend pas la forme de standards applicables du jour au lendemain.

Les projets pilotes sont un moyen efficace d'illustrer les différentes initiatives en cours, et de donner une indication tangible de l'état actuel du marché et de ses perspectives de développement – les projets pilotes (présentés plus loin dans le rapport) ont été conçus pour tester les principes et les lignes directrices proposés. En réunissant un groupe de praticiens, l'IAPB envisage de mettre en place une communauté d'échanges de bonnes pratiques, permettant de partager des idées et des leçons apprises lors de la mise en œuvre des crédits biodiversité sur le terrain.

Graphique 2: Structure de l'IAPB



3. Présentation des marchés de crédits biodiversité

L'IAPB utilise le terme « marchés », en se plaçant dans l'optique du financement de projet, plutôt que dans la perspective de création d'une bourse mondiale d'échange de crédits. Cela signifie que chaque projet de crédits biodiversité sera financé en fonction de ses caractéristiques spécifiques, ainsi que des résultats que l'on peut attendre en matière de conservation ou de restauration de la biodiversité.

La plupart des projets de crédits biodiversité en sont à un stade embryonnaire, et doivent encore affiner leurs méthodes de mesure de la biodiversité, de fixation des prix, d'évaluation de la demande et d'identification des acheteurs. Au cours de ces phases initiales de développement, les projets de crédits biodiversité seront principalement financés par des fonds publics ou philanthropiques, avant que le marché ne soit suffisamment établi pour attirer les investisseurs privés.

Les entreprises et les investisseurs s'intéressent de plus en plus aux crédits biodiversité volontaires, qui constituent un outil permettant d'encourager une contribution positive à la nature, via cet instrument de marché. Cette démarche peut être motivée par des engagements en matière de responsabilité sociale, environnementale et de gouvernance des entreprises. Les entreprises peuvent également chercher à investir dans leur chaîne de valeur via des crédits biodiversité, pour les rendre plus résilientes face à la dégradation de certains écosystèmes, ou pour générer de nouvelles opportunités d'affaires. Divers projets pilotes sont en cours de développement, dont certains s'inspirent directement des crédits carbone ainsi que de marchés plus larges pour les services écosystémiques locaux tels que les crédits pour l'eau et la neutralité en matière de nutriments.

Certaines réglementations ou régimes volontaires régulés prennent également de l'ampleur. Les travaux entrepris par l'IAPB ont permis d'identifier 16 cadres réglementaires visant à soutenir l'utilisation de crédits biodiversité (IAPB, 2024c). Certains de ces cadres réglementaires établissent une distinction stricte entre la contribution volontaire et la compensation obligatoire, empêchant que les crédits biodiversité puissent être utilisés indifféremment pour ces deux situations. Par exemple, en Australie, les certificats biodiversité peuvent être utilisés uniquement dans le cadre d'action de contribution volontaire, mais ne peuvent pas être utilisés pour de la compensation obligatoire. D'autres pays autorisent l'usage indifférencié de ces crédits pour des projets de compensation et/ou de contribution (par exemple la France) et certains pays exigent un gain net pour la biodiversité dans le cadre d'opérations de compensation obligatoire (par exemple l'Angleterre). L'IAPB croit fermement que l'élaboration de ces cadres réglementaires, encadrant des projets de contribution ou de compensation, doit permettre de garantir une intégrité élevée et soutient le développement de ces marchés, en lien avec les enjeux locaux.

Compte tenu de la diversité des projets, leur maturité extrêmement variable et les différents cas potentiels d'utilisation des crédits, l'IAPB considère qu'une multitude de marchés de crédits biodiversité cohabiteront. À ce stade, il est peu probable qu'un marché mondial unique des crédits biodiversité voie le jour.



Tableau 1: Cadres réglementaires nationaux en matière de crédits biodiversité¹

Pays	Cas d'usage	Statut
Australie²	Contribution (Certificats de biodiversité)	Prévu pour le début de l'année 2025
Brésil	Contribution	Prévu au niveau infranational (État du Parana)
Canada	Contribution (Certificats biodiversité)	Opérationnel (pilote)
Chine	Contribution	Prévu (Annoncé dans la Stratégies nationale en matière de biodiversité 2024)

1 Une analyse documentaire a été réalisée afin d'identifier les cadres politiques existants concernant les crédits biodiversité. Sur les 16 cadres identifiés, 9 ont pu être analysés grâce à différents entretiens avec des membres des administrations compétentes de ces pays. Voir le rapport détaillé (IAPB 2024c) pour plus d'informations.

2 L'Australie a mis en place un régime de compensation mais il n'est pas inclus dans ce tableau parce qu'en Australie la compensation ne s'opère pas avec des crédits. Une complexité accrue tient aussi à ce que le régime diffère d'un Etat fédéré à l'autre. L'Australie a choisi de maintenir les régimes de contribution (via l'utilisation de certificats) et de compensation (pour financer des opérations de compensation) séparés.

*Gré à gré (OTC) et/ou plateforme de négociation



Type de marché	Opérations de marché*	Négociation	Enregistrement
Volontaire	Gré à gré (OTC) et plateforme d'échange en ligne	Déconseillé	Oui
Volontaire			
Volontaire	Gré à gré	Primaire	Oui – non disponible au public



Pays	Cas d'usage	Statut
Colombie	Compensation (Banque de compensation)	Opérationnel
France	Compensation, mais les crédits peuvent également être utilisés pour des opérations de contribution	Adopté
Gabon	Compensation (Banque de compensation utilisant des crédits biodiversité)	Adopté (exploration volontaire)
Allemagne	Compensation (Banque de compensation)	Opérationnel
Guyane	Phase exploratoire	Phase exploratoire
Inde	Contribution Programme de crédit vert	Opérationnel
Indonésie	Contribution	Prévu
Nouvelle-Zélande	Contribution	Prévu (Consultation en 2023)
Niué	Contribution (Certificat d'engagement pour la conservation des océans)	Opérationnel
Philippines	Contribution (Crédit biodiversité)	Publication prévue des règles applicables
Royaume-Uni (Angleterre uniquement)	Compensation et gain net	Opérationnel

Type de marché	Opérations de marché*	Négociation	Enregistrement
Conformité et volontariat	Gré à gré	Primaire	Oui
Conformité et volontariat	Gré à gré	Primaire	Oui
Conformité (Potentiellement applicable au marché volontaire)			
Conformité	Gré à gré	Primaire	Oui
Volontaire, sauf si des crédits sont utilisés pour de la compensation	Plateforme de négociation en préparation	Primaire	Oui
Volontaire	Gré à gré	Primaire	Oui
Conformité et volontaire	Gré à gré (pour les unités hors site) et plateforme de négociation	Primaire	Oui

4. Conclusions de l'IAPB

Des crédits biodiversité intègres ?

L'intégrité signifie que les crédits doivent être conçus de manière à apporter des bienfaits mesurables et **vérifiés pour la nature, à garantir équité et justice pour les populations et reposer sur une bonne gouvernance de marchés**. Les fondements d'une haute intégrité comprennent des preuves solides, l'additionnalité, la durabilité, l'équité et le respect des droits. Ils doivent sous-tendre les projets tout au long de leur cycle de vie, en reconnaissant et en valorisant la singularité et la complexité de la biodiversité dans chaque lieu, ainsi que la diversité des approches correspondantes.

Une haute intégrité doit être atteinte à l'échelle « macro » des marchés ainsi qu'à l'échelle « micro » des crédits et des projets. L'intégrité à tous les niveaux est une condition préalable à la croissance des marchés, et non un obstacle à celle-ci. Le développement de crédits biodiversité et de marchés de crédits sur des fondements d'intégrité élevés renforcera la confiance dans le fait que les crédits biodiversité généreront des avantages environnementaux, sociaux et financiers au rythme et à l'échelle requis pour contribuer de manière significative aux objectifs 2030.

L'interconnexion de résultats positifs pour la nature et les populations induit que pour être élevée, l'intégrité doit inclure à la fois l'inclusion et la participation de ceux qui sont sur le terrain et protègent et restaurent la nature de ceux qui sur le terrain entretiennent la nature. Investir dans la nature c'est investir dans les populations et leur travail de protection, de conservation et de restauration de leur propre environnement. Les projets doivent être conçus, mis en œuvre et gérés conjointement avec les peuples autochtones et les communautés locales de la région. Cela s'applique au Nord et au Sud de la planète et à toutes les formes de gestion responsable des ressources, de la gestion traditionnelle des espaces aux pratiques actuelles de pêche et d'agriculture. Les droits des peuples autochtones et des communautés locales – droits de l'homme et droits fonciers et coutumiers sur la terre, l'eau et les ressources – doivent toujours être respectés, et ils doivent avoir l'opportunité de participer aux dispositifs de crédits biodiversité et aux marchés de crédits et d'en bénéficier de manière juste et équitable.

Comme dans tout marché performant, des règles et des normes sont nécessaires pour garantir la confiance des acteurs de marché – les peuples autochtones et les communautés locales, les acheteurs, les investisseurs, les porteurs de projets et d'autres parties prenantes telles que les gouvernements, les régulateurs et les institutions financières publiques et privées – ainsi que d'autres acteurs de la communauté mondiale. Les résultats des consultations de l'IAPB ont montré que les acteurs de marché et ses parties prenantes valorisent le recours à des règles, des normes et des lignes directrices rigoureuses, ainsi qu'à un contrôle par des tiers indépendants, afin de garantir un niveau élevé d'intégrité et de redevabilité.

Mais l'évaluation actuelle des normes et des cadres du côté de l'offre montre que l'intégrité des marchés de crédits biodiversité est encore loin d'être satisfaisante (BCA, 2024a ; 2024b), malgré les efforts déployés par plusieurs acteurs. Il est possible d'en faire davantage sur ce volet.

Les marchés étant actuellement encore à un stade précoce de développement, il n'existe pas encore, dans de nombreuses juridictions, d'organismes de surveillance chargés de créer et de superviser la mise en œuvre de règles et de protocoles pour les crédits biodiversité à haute intégrité. De ce fait, les risques de manque de transparence et d'allégations frauduleuses sont donc plus importants.

En attendant le renforcement des mécanismes de surveillance, différents mécanismes de supervision temporaires peuvent être explorés : un forum international des « régulateurs » des crédits biodiversité permettant une coordination internationale, un organisme international (ou des équivalents nationaux) qui accrédite les organismes de vérification privés pour apporter de la confiance aux acteurs de marché, et un registre public de données pour l'enregistrement des projets de crédits biodiversité. D'ici à ce que des mécanismes de surveillance spécifiques soient instaurés, les superviseurs peuvent également mettre en œuvre tous les pouvoirs dont ils disposent pour lutter contre la fraude et les abus.

Définition de crédit biodiversité

De multiples définitions ont été proposées pour la notion de « crédit biodiversité », couvrant un ensemble de cas d'usages et de marchés (qui seront examinés plus loin dans le document).¹ Pour assurer une certaine convergence des définitions sur ces marchés, les travaux de l'IAPB s'appuient sur la définition proposée par la BCA :

Un crédit biodiversité est un « certificat qui représente une unité de bénéfices pour la biodiversité qui sont à la fois durables, mesurés, adossés à des preuves tangibles et additionnels à ce qui se serait passé sans intervention » (BCA, 2024a)²

1 D'autres organisations, dont certaines travaillent en collaboration avec l'IAPB, ont proposé des définitions différentes de cette notion au cours des derniers mois (par exemple, Pollination (2023), Carbone 4 (2024), et la Commission européenne (2024)). Elles présentent certaines similitudes. Les principales différences s'expliquent par le champ d'application adopté (marchés purement volontaires ou incluant également les marchés réglementaires) ainsi que par certains éléments traités dans le présent rapport tels que l'additionnalité, la durabilité et la cessibilité.

2 Pour plus de détails sur la définition et les termes qui la sous-tendent, le lecteur est invité à se référer aux travaux de la Biodiversity Credit Alliance (2024a).

L'IAPB complète la définition de la BCA comme suit.

- Les crédits représentent des résultats, en matière de biodiversité, liés à un projet et peuvent être vendus et émis tout au long du cycle de vie du projet. Les certificats fournissent une preuve que les actions mises en œuvre dans le cadre d'un projet et que les bénéfices pour la biodiversité sont réalisés et vérifiés.
- Les crédits biodiversité peuvent être utilisés pour soutenir la conservation et la restauration de la biodiversité.
- La conception et la mise en œuvre des projets, en particulier la mesure, la vérification et le contrôle des engagements, des actions et des résultats, doivent être proportionnées et adaptées aux circonstances et aux objectifs de ces projets. Par conséquent, la démonstration de l'additionnalité doit inclure l'additionnalité écologique – qu'il s'agisse d'atténuer les menaces de dégradation ou de restaurer – et pourrait également inclure une additionnalité sociale ou financière, par exemple pour reconnaître et valoriser spécifiquement les activités de gestion responsable des populations impliqués sur le terrain. Il n'est pas possible de considérer que les activités de conservation menées par les peuples autochtones et les communautés locales seront réalisées perpétuellement et ce sans être financées – l'absence de financement peut ainsi être considérée comme une menace de dégradation.
- Une certaine forme de flexibilité doit être donnée aux projets pour qu'ils puissent démontrer, de manière factuelle, leur impact, afin de permettre aux peuples autochtones et aux communautés locales de pouvoir porter et être impliqués dans les projets, tout en garantissant une certaine rigueur scientifique.
- Les crédits eux-mêmes doivent être étayés par des certificats – preuves validées que les résultats en matière de biodiversité ont été atteints – ce qui permet aux acheteurs de faire des allégations robustes et transparentes sur leur utilisation.

Études de cas: l'additionnalité en pratique

Le programme Indigenous Guardians du gouvernement canadien, lancé en 2017 avec 25 millions de dollars et prolongé en 2021 avec 100 millions de dollars sur cinq ans (Gouvernement du Canada, 2024), est un exemple de programme qui a pris en compte les dimensions multiples de l'additionnalité dans les projets de conservation et de restauration. Ce programme finance la gestion responsable des ressources des terres, des eaux et de la banquise menée par les peuples autochtones. En utilisant une approche fondée sur la différenciation, il reconnaît les droits uniques des Premières nations, des Inuits et des Métis et soutient la conservation, l'économie verte et la dimension culturelle en finançant des projets de développement des connaissances traditionnelles, de renforcement des capacités et des activités de surveillance des écosystèmes. Le programme cherche à mettre en valeur des résultats en matière d'additionnalité écologique, sociale et financière, notamment une protection accrue des valeurs culturelles et écologiques des territoires, un plus grand contrôle par les peuples autochtones et les communautés locales de la gestion des ressources de leurs territoires et une amélioration de leur bien-être.

Conservation International et le **Tubbataha Management Office**, en partenariat avec Friends of Tubbataha, Inc développent un projet dans le parc naturel des récifs de Tubbataha, situé dans la mer de Sulu aux Philippines. Tubbataha abrite environ 70 % de tous les types de coraux présents dans le monde et constitue un refuge pour 181 espèces menacées. Il constitue également un habitat et une pépinière importants pour la flore et la faune de l'Asie du Sud-Est et fournit des moyens de subsistance aux communautés locales. Cependant, la pêche illégale, les débris marins, les accidents de navigation, la pollution, les événements climatiques extrêmes (tels que les tempêtes) et le changement climatique constituent des menaces pour cet écosystème. Le financement actuel est insuffisant pour assurer le maintien des mesures de gestion nécessaires à la préservation de Tubbataha sur le long terme. Ainsi, les crédits nature offrent la possibilité de faire perdurer l'activité de conservation à Tubbataha et de contribuer à sécuriser les financements supplémentaires nécessaires pour soutenir les activités de subsistance communautaires à long terme et l'emploi des gardes forestiers issus des communautés locales, qu'elles soient autochtones ou non.

Retour d'expérience sur les marchés de crédits carbone

Dans ses travaux, l'IAPB s'est inspiré de l'expérience tirée du fonctionnement des marchés carbone. Il existe des différences significatives entre les marchés du carbone et des crédits biodiversité, en particulier le fait que les crédits biodiversité ont un ancrage local fort et ne sont pas facilement interchangeables (Graphique 3). Mais il y a néanmoins des leçons à tirer des marchés de crédits carbone, ainsi que des bonnes pratiques sur lesquelles s'appuyer pour créer des marchés de crédits biodiversité robustes et à haute intégrité.

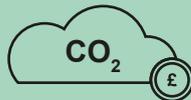
Les « marchés du carbone » couvrent une multitude de systèmes, notamment les systèmes de plafonnement et d'échange (tels que le système d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne), les taxes et les compensations (Colombie et Singapour) et les cadres fondés sur une approche par projet (dans des contextes nationaux et internationaux, volontaires et axés sur le respect des règles). L'approche fondée sur les projets, qui dans le cas des marchés du carbone repose sur la réalisation d'un investissement destiné à éviter des émissions ou à en séquestrer, est la plus pertinente pour les marchés de crédits biodiversité.

Malgré de nombreux exemples d'impacts positifs sur le climat et le développement durable, les marchés de crédits carbone ont pâti au cours des dernières années d'une perte de confiance des usagers et des décideurs politiques. Les principaux défis auxquels ces marchés ont été confrontés, et qui offrent des enseignements pertinents pour les marchés de crédits biodiversité, comprennent: des critiques concernant les fuites (déplacement d'émissions vers d'autres zones) et l'impermanence des résultats; une transparence limitée sur l'utilisation des crédits et les allégations des acheteurs; des accusations d'accaparement des terres et le non respect des droits des peuples autochtones et des communautés locales; des scénarios de référence imprécis et une incapacité des projets à démontrer clairement leur additionnalité.

Nombre de ces problèmes trouvent leur origine dans une approche privilégiant l'efficacité de marché à la mission d'utilité publique, ainsi que dans les évolutions plus récentes concernant la conception, le suivi et l'évaluation des projets, qui ont montré que parmi les plus anciens, de nombreux projets ne répondaient plus aux normes actuelles. Un facteur déterminant du succès des marchés nature est la mesure dans laquelle ces mécanismes de financement peuvent remplir de manière crédible la mission qui leur a été attribuée et apporter des bénéfices collectifs. Le manque de crédibilité et de légitimité des marchés carbone a limité leur liquidité et leur capacité à atteindre une échelle proportionnée aux objectifs visés.

Du fait du chevauchement potentiel entre les marchés de crédits biodiversité et de crédits carbone (par exemple, par le biais de crédits carbone avec co-bénéfices biodiversité, de crédits « stacked » ou « bundled »), une approche cohérente assurant la haute intégrité sera nécessaire, au travers du cadre de l'IAPB, bien que les crédits carbone et biodiversité restent des produits distincts.

Graphique 3: Les différences entre les crédits biodiversité et carbone

 Crédit biodiversité		 Crédit carbone	
Un certificat qui représente une unité de bénéfices pour la biodiversité qui sont à la fois durables, mesurés, adossés à des preuves tangibles et additionnels par rapport à ce qui se serait passé sans intervention		Réduction d'émissions mesurables et vérifiables résultant de projets d'action climatique certifiés qui réduisent, évitent ou suppriment les émissions de gaz à effet de serre (GES)	
Conservation et restauration de la biodiversité	Objectif	Séquestration du carbone et évitement des émissions	
Plusieurs unités de mesure, dont l'abondance et la richesse des espèces, l'étendue et l'état de l'habitat, et l'intégrité des écosystèmes, entre autres	Mesures	Unité de mesure unique: CO2e (tonnes de CO2 retirées de l'atmosphère)	
Utilisé pour la contribution volontaire, la compensation locale des impacts directs, la compensation intégrée dans la chaîne d'approvisionnement	But de l'utilisation	Utilisé pour les émissions évitées ou les absorptions renforcées	
Plus élevée (équivalence biologique à l'échelle locale et sur un écosystème similaire doit être démontrée ; les compensations internationales et non locales ne devraient pas être autorisées)	Localité	Plus faible (les émissions de CO2 ont le même impact quel que soit le lieu ou la manière dont le CO2 est libéré)	
Très faible	Cessibilité	Élevée	

L'expérience des marchés du carbone nous permet de tirer des enseignements pour la conception de marchés de crédits biodiversité à haute intégrité, sur lesquels ce Cadre s'appuie dans les sections suivantes. La gouvernance du marché doit être sous-tendue par trois principes clés :

- Une approche systémique globale de la gouvernance, décentralisée et multipartite, reliant tous les maillons de la chaîne de valeur du marché (du porteur de projet à l'acheteur en passant par tous les acteurs concernées)
- La transparence et l'accessibilité des informations sur les marchés des crédits biodiversité et leurs opérations, avec des exceptions sur le fondement d'accords collectifs, l'efficacité du marché devant rester le cœur de ces accords
- Une participation inclusive pour toutes les parties prenantes aux dispositifs de gouvernance, à leur conception, à leur gestion et à leur mise en œuvre, qui inclut des mesures pour remédier aux « asymétries d'information » au niveau des marchés et des projets ainsi que des protocoles de règlement des griefs et des différends pour tous les acteurs, élaborés collectivement

Étude de cas:

Renforcer l'intégrité des marchés volontaires du carbone³

L' Indigenous People and Local Communities Engagement Forum (forum d'engagement des peuples autochtones et des communautés locales pour le marché carbone volontaire) a été lancé en juillet 2024. Il s'agit d'une plateforme indépendante et à gouvernance autonome dont l'objet est de renforcer le rôle des peuples autochtones et des communautés locales dans la gouvernance des marchés carbone, à la fois en tant que bénéficiaires et actionnaires de ceux-ci. Elle vise à garantir que le marché protège les droits et les intérêts des peuples autochtones tout en leur bénéficiant lorsqu'ils décident de participer à des projets. Le Forum est soutenu par l'ICVCM (Integrity Council for the Voluntary Carbon Market). Il est composé de 8 membres issus du monde entier nommés en tant que membres du bureau représentant des peuples autochtones auprès de l'ICVCM. Lieu d'échanges, le forum espère contribuer à la fois à une meilleure coordination des peuples autochtones, dans le but de les soutenir et les rendre maîtres de leur avenir, et à une concertation plus structurée entre les peuples autochtones, les communautés locales et les entités gouvernant le marché, ainsi que les organisations œuvrant pour une haute intégrité de ceux-ci. Le Forum vise à sensibiliser les peuples autochtones et les communautés locales au fonctionnement du marché et à renforcer leurs aptitudes en la matière, en facilitant l'échange de connaissances et le renforcement des capacités. Il offrira une plateforme permettant aux communautés de plaider leur cause et de développer des projets, en visant à les impliquer pleinement dans la création de solutions.

³ Toutes les études de cas présentées dans ce document reflètent l'appréciation de l'IAPB. Les erreurs éventuelles seraient le fait de l'IAPB et non des organisations qui sont présentées dans ces études de cas.

Crédits, allégations et certificats

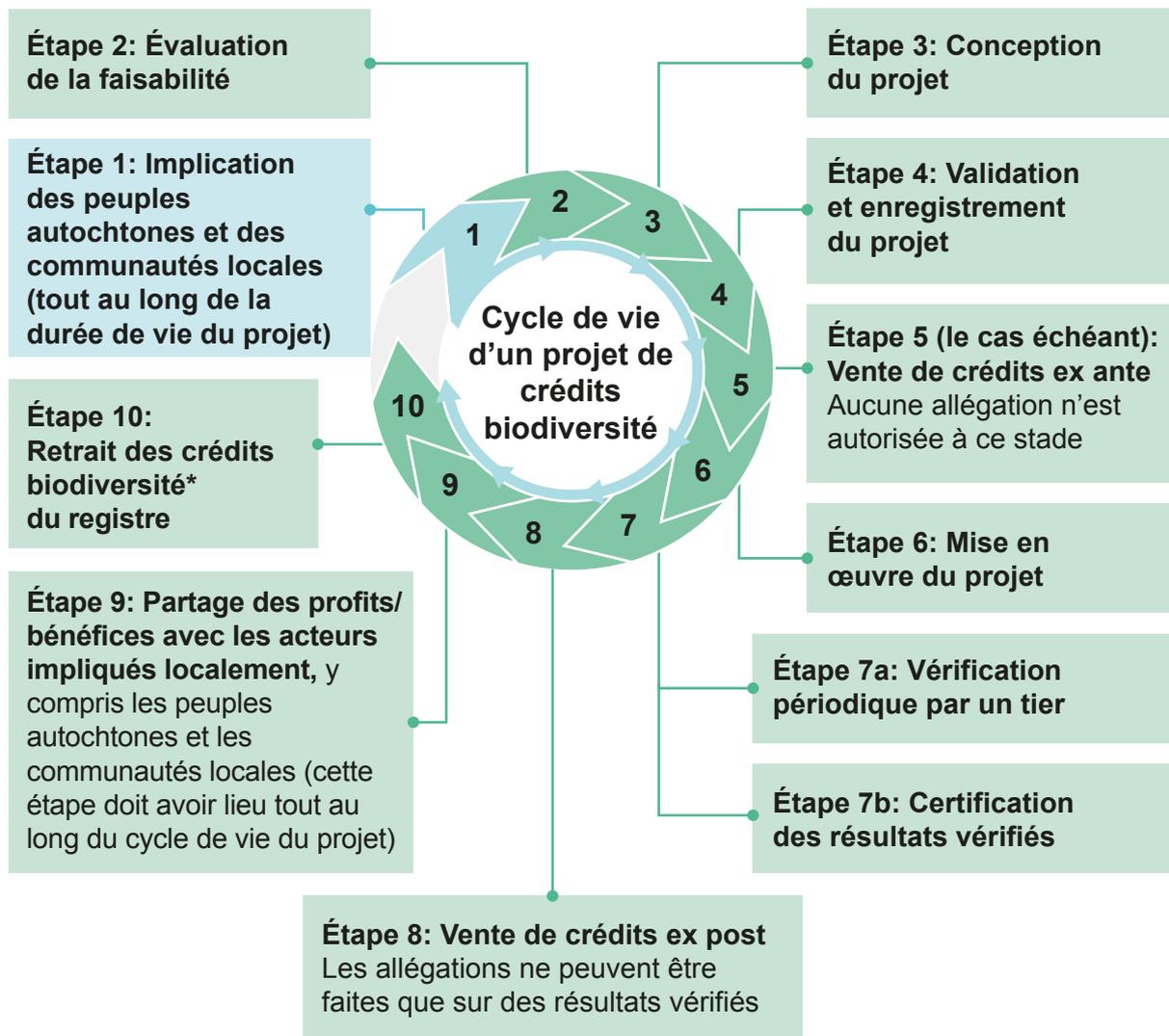
L'IAPB reconnaît que les circonstances de paiement, d'émission des crédits et des certificats, ainsi que le moment et la manière dont les allégations de résultats peuvent être faites, sont des questions fondamentales à l'intégrité. Cela est d'autant plus important que les projets de crédits en faveur de la biodiversité, qui visent à obtenir des résultats durables, s'inscrivent dans un temps long.

En pratique, la vente de crédits ex ante - avant que les résultats ne soient atteints - est un moyen de faciliter le développement de projets, en fournissant un flux de financement au début de son cycle de vie. Ces paiements doivent être soumis à un processus de validation garantissant que la conception du projet et les actions financées donneront lieu aux résultats prévus.

Les allégations de résultats des acheteurs doivent être fondées sur des résultats obtenus et certifiés. Les crédits peuvent être vendus avant la vérification (par exemple, dans le cadre de contrats à terme), mais ces crédits ne peuvent pas être utilisés pour alléguer des résultats avant que ceux-ci n'aient été atteints et certifiés, un certificat étant alors délivré à l'appui desdites allégations. Seule une communication spécifique et limitée peut être faite avant la vérification, par exemple un acquéreur mettant en avant que son financement permet de mettre en place telle ou telle type d'actions, visant à obtenir des résultats environnementaux positifs dans le futur (dans les faits, il s'agit de communiquer uniquement sur les actions mises en oeuvre, sans préjuger et revendiquer des résultats qui n'ont pas encore été constatés).

Les crédits peuvent être vendus ex post (après que les résultats aient été atteints). Selon le même schéma décrit ci-dessus, une fois que les résultats sont certifiés, il est possible de réaliser l'allégation associée aux crédits et de retirer ces derniers du registre.

Graphique 4: Cycle de vie d'un projet de crédits biodiversité



Note: Ce diagramme est indicatif: le cycle de vie dépendra de l'usage spécifique fait des crédits biodiversité.

*Le retrait du registre d'un crédit signifie que les bénéfices en matière de biodiversité qu'il apporte ont fait l'objet d'une allégation de la part de l'entité qui l'a acheté. Par conséquent, aucune autre entité ne peut faire une allégation portant sur ce crédit.

Tarification

Le modèle de tarification des crédits biodiversité (lorsqu'il n'est pas fixé par les réglementations locales) doit être transparent et tenir compte des différents coûts induits. Ceux-ci incluent tous les aspects de la mise en œuvre et du suivi de la conservation ou de la restauration, les coûts de gestion technique, financière et juridique pendant toute la durée de vie du projet créditeur, et/ou la reconnaissance du « coût d'opportunité » pour les communautés locales des utilisations alternatives de la biodiversité et des ressources naturelles. Du fait de l'imbrication des projets biodiversité dans les écosystèmes locaux et de l'absence d'unité équivalente ou fongible pour la biodiversité, il est impossible de déterminer un prix standard ou une unité universelle pour exprimer les résultats en matière de biodiversité (Mirova, 2024).

La forte hétérogénéité des prix ne doit pas être un facteur empêchant le développement des marchés de crédits biodiversité. L'hétérogénéité des prix, fonction des caractéristiques locales des projets ou des actifs, existe également sur d'autres marchés (par exemple, les marchés immobiliers et les marchés des matières premières), avec de multiples compartiments ou sous-catégories de marchés présentant des spécificités et des niveaux de prix très différents, sans que cela n'affecte leur développement.

Marchés secondaires

L'IAPB ne soutient pas le développement de marchés secondaires à ce stade. Comme nous l'avons déjà mentionné, l'IAPB considère que les marchés de crédits biodiversité se situent dans une perspective de financement de projets. L'IAPB se concentre sur le déploiement primaire du capital. Les marchés secondaires sont encore immatures à l'heure actuelle et pourraient le rester pendant un certain temps. En outre, compte tenu de la nature de la biodiversité, l'existence et l'expansion des marchés secondaires méritent d'être surveillées de près.

Dans la mesure où certaines transactions secondaires existent aujourd'hui et se produiront au fil du temps (par exemple, les certificats d'impact sont transférables ou traités comme des actifs), il est essentiel que des garanties appropriées (sur l'origine des crédits, les créances, le risque de double comptage dans le registre accessible au public, ou le risque de violation des droits ou d'abus) soient mises en place pour régir les échanges entre les acteurs de marché. Ces marchés ne doivent pas fonctionner d'une manière qui aurait pour effet d'entrer en conflit avec le Cadre décrit ci-dessous.

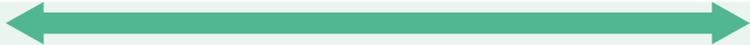
Cas d'usage des crédits biodiversité

Comme l'a souligné la consultation de l'IAPB sur les cas d'usage, différents cas d'utilisation sont nécessaires, couvrant un éventail d'objectifs pour les acheteurs (compensation et de contribution notamment) (Figure 5) (IAPB, 2024b). L'IAPB considère que les crédits biodiversité peuvent prendre différentes formes et soutenir différentes approches, en raison de la diversité des paysages terrestres et marins qui composent le monde naturel, ainsi que des différents projets et objectifs qui pourraient être couverts. Les cas d'usage des crédits biodiversité (et l'état des marchés associés) sont donc forcément très variés et évolueront au fur et à mesure de la maturation du marché. Plusieurs organisations et initiatives ont exploré l'éventail des cas d'usage, comme le FEM (2023), Pollination (2023) et le groupe d'experts de haut niveau sur l'augmentation de la finance durable dans les pays à revenu faible et intermédiaire, mandaté par la Commission européenne (2024).

L'IAPB s'est principalement concentré sur les trois cas d'usage suivants.

1. **Contributions fondées sur des preuves tangibles visant des objectifs de protection et de restauration de la nature.**
2. **Compensation locale et encadrée d'impacts sur la biodiversité**
3. **Investissements pour la résilience des chaînes de valeur**

Graphique 5: Les cas d'usage de crédits biodiversité

Motivation/objectif	Volontaire*	Conformité
Contribution Améliorer son impact sur la nature au-delà de sa propre organisation ou chaîne de valeur 	Cas d'usage 1. Contributions fondées sur des preuves tangibles visant des objectifs de protection et de restauration de la nature.	
Compensation Traiter les impacts et les risques matériels liés à la nature au sein de sa propre organisation et de sa chaîne de valeur 		
Autres cas d'usage Approches hybrides incluant des liens avec les crédits carbone		

*Note: Les approches volontaires peuvent être motivées par une série de mesures incitatives des pouvoirs publics, telles que la publication d'informations financières sur le climat et la nature, qui devient de plus en plus courante. Les marchés volontaires peuvent être réglementés, ce qui est différent du simple respect de la réglementation.

Le Cadre de l'IAPB peut être utilisé pour soutenir la mise en œuvre de marchés des crédits biodiversité à haute intégrité, quelque soit son usage: qu'il s'agisse d'un régime volontaire ou de conformité et ce, indépendamment du fait qu'ils visent à compenser les risques matériels de perte de biodiversité ou à apporter des contributions.

Ce faisant, il convient de noter que ces cas d'usage diffèrent profondément les uns des autres et que, de ce fait, ils devront respecter des exigences distinctes. Par exemple, un projet de compensation locale appellera un suivi, des notifications et vérifications (MRV) différents de des projets axés sur les contributions volontaires philanthropiques. Le principe fondamental est de faire correspondre aux exigences les cas d'usages et les besoins des projets et aux besoins du projet.

1. Contributions alignées sur les objectifs mondiaux en matière de biodiversité et dûment étayées par des données

Les crédits biodiversité peuvent être utilisés pour apporter une contribution positive à la biodiversité, sans lien avec l'activité directe (via ses propres opérations) et indirecte (via ses chaînes de valeur notamment) de l'entreprise.

Ces objectifs pourraient être alignés sur les objectifs nationaux ou mondiaux en matière de biodiversité. Par rapport au simple financement de projets (avec des fonds publics, privés ou philanthropiques), le recours à des crédits biodiversité présente l'avantage de permettre des allégations précises et solides quant aux résultats obtenus. Les contributions volontaires peuvent être encadrées ou non.

Pour que des crédits liés à une action de contribution soient reconnus comme étant de haute intégrité, il est indispensable qu'ils ne soient pas revendiqués comme une action de compensation. Il s'agit de s'assurer que les crédits utilisés pour effectuer une contribution ne sont pas utilisés à des fins d'« écoblanchiment » et de compensation à faible intégrité. Des exemples d'usage de crédits pour de la compensation à haute intégrité sont abordés par la suite.

Études de cas:

Contributions alignées sur les objectifs mondiaux en matière de biodiversité et dûment étayées par des données

Le ministère français de la Transition Écologique, de l'Énergie, du Climat et de la Prévention des risques, et l'agence de l'eau Seine Normandie, avec le soutien de l'assistance verte de la Commission européenne, développent un pilote pour financer la conservation et la restauration des zones humides sur le territoire du bassin Seine Normandie par l'émission de crédits biodiversité. Les crédits seront uniquement disponibles à des fins de contribution volontaire pour les acheteurs. Les intendants des zones humides et les agriculteurs, entre autres, bénéficieront d'avantages financiers - le projet vise à être reproduit dans toute l'Europe. Il s'appuiera sur les enseignements tirés de l'expérience française en matière de paiement des services environnementaux.

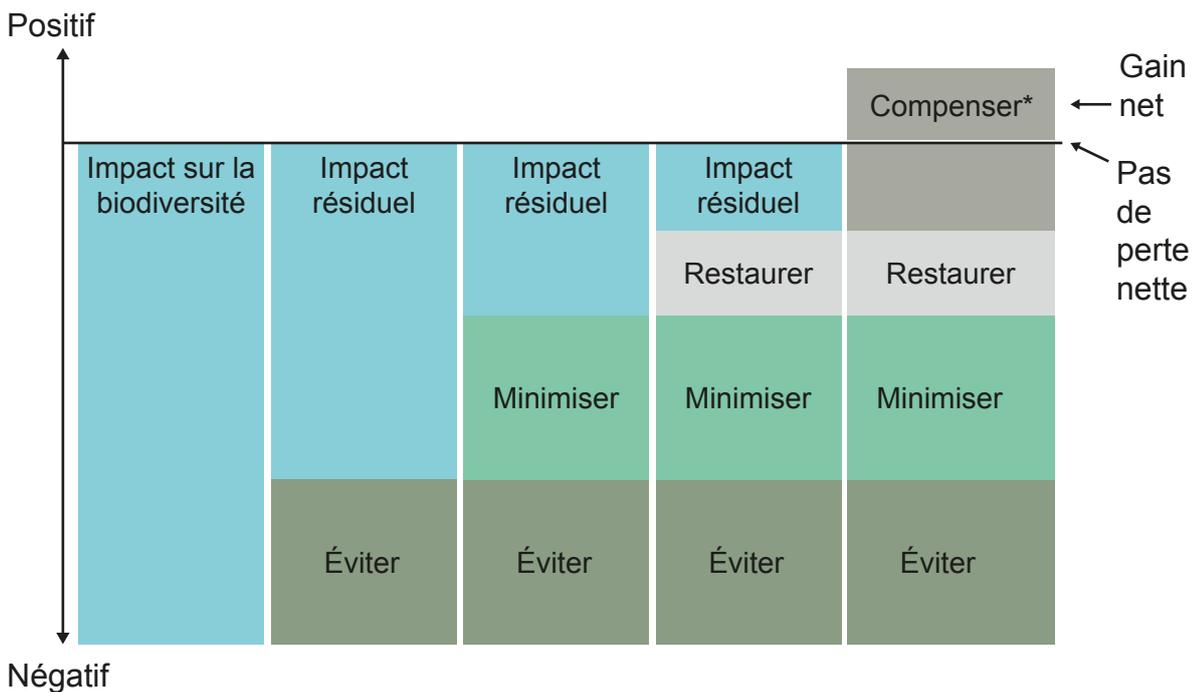
L'Organisation pour les certificats de biodiversité, soutenue par Ernst & Young, a développé un cadre de certificats de biodiversité pour soutenir la réalisation des objectifs du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal d'ici 2030 (OBC, 2022). Les projets visent à avoir un impact positif sur la biodiversité et sont financés par des entreprises opérant dans des pays sélectionnés (projets pilotes au Cameroun, au Tchad, au Congo, en France, en Inde, en Côte d'Ivoire, au Pérou et au Togo). Ils ont l'intention de soutenir les autorités nationales dans leurs ambitions en matière de biodiversité.

2. Compensation locale des impacts directs sur la biodiversité

Les crédits biodiversité peuvent être utilisés pour fournir des résultats mesurables en matière de conservation et de restauration résultant d'actions visant à compenser des impacts négatifs résiduels significatifs et inévitables. C'est ce que l'on appelle communément la « compensation », mais l'IAPB utilise le terme de « compensation locale » pour s'assurer que des conditions strictes sont incluses. Dans ce contexte, l'utilisation des crédits biodiversité n'est possible que si « la hiérarchie d'atténuation » a bien été suivie: éviter, minimiser les impacts, restaurer et compenser les impacts résiduels négatifs uniquement – en dernier recours (Graphique 6). La compensation peut être utilisée dans le cadre de projets volontaires ou de projets de conformité. L'objectif des crédits de compensation doit être au minimum de ne pas entraîner de perte nette de biodiversité et, de préférence, d'obtenir un gain net pour la biodiversité concernée. Il est important de reconnaître que les scientifiques émettent des doutes quant au degré de compensation qui peut être effectivement atteint, même dans un environnement législatif national qui l'autorise.

Graphique 6: Les étapes de la hiérarchie d'atténuation

Impact net



Adapté de The Biodiversity Consultancy, Net positif et hiérarchie d'atténuation

L'IAPB estime que les crédits biodiversité pour la compensation doivent être basés sur une équivalence écologique dite "like-for-like" et "local-to-local" (c'est-à-dire une équivalence sur les mêmes composantes de biodiversité compensées et impactées et qui reste locale)

- La compensation locale à l'échelle du même écosystème ou de la même juridiction ne peut être envisagée qu'à condition que la hiérarchie d'atténuation soit mise en œuvre et que des structures appropriées d'examen, de vérification et de contrôle soient en place.
- Les crédits biodiversité utilisés pour de la compensation à l'échelle locale doivent respecter les politiques et réglementations applicables (de préférence avec des accords de « gain net ») ainsi que les méthodologies de mesure associées.
- Les flux permettant de financer la compensation respectant les critères énoncés précédemment peuvent être internationaux (par exemple, le financement d'une société internationale réalisant des projets au niveau global. Toutefois ces flux mondiaux ne doivent pas permettre des allégations internationales incontrôlées de « compensation » à l'aide de crédits déconnectés des impacts et des responsabilités spécifiques au niveau local.
- La compensation transfrontalière de la biodiversité ne doit pas être autorisée, à l'exception des cas où une frontière étatique traverse un écosystème ou une même écorégion. En outre, les compensations internationales (non locales) et les marchés associés ne doivent pas être autorisés, car il ne peut généralement pas exister d'« équivalence » entre écosystèmes éloignés ; en outre, la biodiversité locale est irremplaçable.

L'IAPB exclut, et invite les gouvernements et les parties prenantes à exclure, les approches de compensation volontaire utilisant des crédits biodiversité en dehors de la hiérarchie d'atténuation. Les crédits ne doivent pas être utilisés comme des compensations pour justifier des impacts qui auraient dû être évités ou minimisés. Les crédits ne doivent pas non plus remplacer ou évincer les actions et les investissements visant à éviter ou à minimiser les impacts directs. L'IAPB recommande vivement d'exclure la compensation réglementaire dans les cas où les autorités locales n'ont pas la capacité d'appliquer correctement la hiérarchie d'atténuation, ni de définir le caractère local d'un écosystème.



Études de cas:

Compensation locale des impacts directs sur la biodiversité

En **Colombie**, un cadre opérationnel des **banques de compensation** permet l'utilisation de crédits biodiversité pour la compensation obligatoire de projets à grande échelle nécessitant une licence environnementale (exploitation minière, exploitation de combustibles fossiles, secteur de l'électricité et infrastructures). Administré par l'Autorité nationale des licences environnementales, il vise à éviter toute perte nette de biodiversité et nécessite une gestion à long terme. La première banque a été approuvée en 2016 (Banco de Habitat del Meta). À la fin de l'année 2022, au moins 10 banques étaient enregistrées.

Des pratiques similaires de **banques de compensation** existent également aux États-Unis depuis 1972, afin de compenser les effets négatifs sur les zones humides et les espèces menacées. Une banque de compensation doit être approuvée par l'organisme de réglementation compétent par le biais d'un accord bancaire et des permis nécessaires (par exemple, pour l'usage ciblée des terres). L'accord bancaire contient tous les détails concernant le financement, les sponsors, les méthodes d'atténuation et le suivi. La méthode de calcul du volume de crédits pour la compensation est basée sur des repères environnementaux par rapport à des sites de référence.

La Banque de l'environnement travaille à la création d'un réseau national de banques de compensation afin de générer les unités locales de biodiversité dont les promoteurs ont besoin pour satisfaire aux exigences de **l'Angleterre** en matière de gain net de biodiversité (BNG), selon lesquelles les projets de développement doivent adopter la hiérarchie d'atténuation et compenser les impacts résiduels sur la nature. En collaborant avec les autorités locales chargées de l'aménagement du territoire, ces banques de compensation soutiennent les stratégies locales de récupération de la nature, la construction de logements durables, la croissance économique, la création d'emplois et la création d'espaces verts diversifiés dont les communautés peuvent profiter.

3. Investissements pour la résilience des chaînes de valeur

Il convient d'encourager les investissements dans les chaînes de valeur des entreprises, qui peuvent permettre d'améliorer la productivité des entreprises et de rendre leurs modèles d'affaires plus soutenables. L'utilisation de crédits biodiversité pour le renforcement de la résilience des chaînes de valeur renvoie à l'approche dans laquelle les sociétés investissent localement là où elles se fournissent, dans l'intérêt de leurs approvisionnements. C'est pourquoi cette approche est parfois dite « intégrée ». Cette approche est conforme à des cadres tels que le Science-Based Targets Network comme aux recommandations du Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives à la nature (TNFD), de l'International Sustainability Standards Board ou les normes de l'UE en matière de reporting extra-financier (CSRD). Cette démarche peut entraîner des bénéfices pour la nature, avec des avantages potentiels plus larges conduisant à l'amélioration des résultats commerciaux à long terme ou à la réduction des risques de dépendance des écosystèmes (ressources naturelles) pour les entreprises, et à une résilience globale accrue dans la chaîne d'approvisionnement.

Les réactions des différents acteurs de l'écosystème engagés avec l'IAPB ont montré que les entreprises considèrent cette application des crédits biodiversité comme un outil de transition vers de nouvelles pratiques qui soient plus respectueuses de la nature, et veillent à limiter les impacts sur celle-ci.

Études de cas: investissements pour la résilience des chaînes de valeur

L'OCCITANE en Provence, une entreprise de cosmétiques durables, a démarré un programme collectif d'Agroécologie et de commerce équitable en Provence et en Corse en 2021. Les exploitations agricoles fournissent une large gamme d'ingrédients et L'OCCITANE en Provence aide les agriculteurs à modifier leurs pratiques agricoles grâce à de l'assistance technique et à un prix d'achat majoré. À titre d'exemple, un fournisseur d'huile d'amande provençale depuis plus de 20 ans a replanté 80 hectares d'amandiers, soit plus de 17 000 arbres. Ils ont opté pour une agriculture régénératrice en n'utilisant que des engrais organiques et en désherbant les champs naturellement à l'aide de moutons, de plantes spécifiques permettant de couvrir les terrains et d'un système de micro-irrigation. Bien que le projet ne soit pas structuré sur la base de crédits, L'OCCITANE en Provence considère que pour ce type de projets, les crédits biodiversité aideraient à quantifier les impacts positifs liés aux actions payées par le biais du prix de la prime versée aux agriculteurs. Cela permettrait également d'instaurer de nouveaux mécanismes financiers représentant des revenus complémentaires pour les agriculteurs. En s'appuyant sur ce réseau et ce programme existant, le projet pourrait être étendu à d'autres partenaires, à d'autres exploitations et à d'autres régions du sud de la France, ce qui créerait un terrain propice à la réalisation d'un projet pilote de crédit biodiversité.

Les services de gestion de l'eau de l'organisation australienne à but non lucratif **Green Collar** collaborent avec les agriculteurs et les gestionnaires de terrains pour améliorer la qualité de l'eau tout en soutenant leurs objectifs agricoles. En adoptant de meilleures pratiques agricoles, telles que l'optimisation des cultures et la création de zones humides, les projets visent à réduire le ruissellement des nutriments, en particulier l'azote inorganique dissous, qui a un impact sur la Grande Barrière de Corail. Les crédits générés représentent des réductions mesurables des nutriments ou des sédiments nocifs qui pénètrent dans les cours d'eau. Cette approche permet aux entreprises d'évaluer et d'améliorer leur impact sur l'environnement et constitue une source de revenus supplémentaire pour les gestionnaires des terres. Il s'agit également d'un exemple de fuite positive des efforts de conservation de la biodiversité terrestre sur les milieux marins.

Autres cas d'usage: approches hybrides incluant des liens avec les crédits carbone

L'IAPB reconnaît que, parallèlement aux principaux cas d'usage des crédits biodiversité décrits ci-dessus, l'interdépendance du climat et de la nature signifie que d'autres projets et marchés impliquant la nature ou les services environnementaux représentent des marchés adjacents possibles aux crédits biodiversité et pourraient avoir des impacts positifs sur la biodiversité (« co-bénéfices »).⁴

Le plus développé d'entre eux est le marché des crédits carbone. La taille et la maturité relatives des marchés des crédits carbone signifient qu'il existe une large base de projets potentiels qui pourraient intégrer une dimension biodiversité, en particulier les projets de solutions basées sur la nature. Par exemple, certains projets de solutions fondées sur la nature pourraient recevoir une prime pour les avantages qu'ils procurent à la biodiversité (« crédits carbone avec co-bénéfices sur la biodiversité »), ou émettre également des crédits biodiversité. Différents types de crédits peuvent être « stacked » (vendus séparément à partir d'un seul projet), « stapled » (vendus ensemble à partir de différents projets) ou « bundled » (vendus ensemble à partir d'un seul projet).

Les travaux du groupe de travail sur l'Offre de l'IAPB ont mis en évidence le fait que de nombreux développeurs de projets y voient une opportunité (IAPB, 2024d ; 2024e). L'IAPB considère que l'innovation et le développement d'approches hybrides et complémentaires doivent être encouragés et, à ce stade, peuvent faciliter le financement de projets bénéficiaires pour la biodiversité.

4 Ces co-bénéfices existent déjà dans certains règlements. En vertu du noucadre européen pour la certification des absorptions de carbone de haute qualité, les activités d'agriculture du carbone, pour être éligibles, doivent générer des bénéfices durables de protection et de restauration de la biodiversité et des écosystèmes, ciblant notamment la prévention de la dégradation et la santé des terres. Par conséquent, la certification de la biodiversité pourrait être utilisée pour certifier les co-bénéfices des crédits carbone en matière de biodiversité.

Toutefois, il convient de noter que dans le cas d'approches hybrides ou complémentaires, l'additionnalité et d'autres conditions de haute intégrité, telles que définies dans le Cadre de l'IAPB, doivent être remplies afin d'éviter entre autres, tout risque de compensation internationale utilisant des crédits biodiversité, qui serait liée aux pratiques en cours sur la compensation ayant recours à des crédits carbone.

Il est essentiel de noter que la fonction et les objectifs des marchés adjacents peuvent être très différents de ceux des projets et des marchés de crédits biodiversité. Par exemple, les crédits carbone sont souvent utilisés pour compenser les émissions internationales sur la base d'un système métrique équivalent. La biodiversité n'est pas fongible de cette manière et l'IAPB exclut cette approche de la compensation dans un contexte de biodiversité, comme indiqué précédemment.

Lors des phases de conception et de développement, certains projets peuvent être plus adaptés à un marché qu'à un autre et doivent clairement se positionner en fonction de leur orientation principale. Par exemple, les marchés de crédits biodiversité peuvent permettre de financer des projets qui ne sont pas éligibles dans le cadre des crédits carbone (tels que la restauration des récifs coralliens ou la conservation de la biodiversité dans des zones protégées).

La structuration du crédit doit également être décidée au niveau du projet, en tenant compte de la nature du projet (conservation, restauration ou gestion responsable des ressources) et des préférences de l'acheteur et du développeur. Lorsque des crédits sont émis avec des objectifs différents sur des marchés différents, les méthodologies utilisées et l'additionnalité de chaque unité doivent être transparentes afin d'éviter un double comptage des résultats.

Études de cas: Approches hybrides

Reforest'Action, une entreprise visant à restaurer et régénérer les écosystèmes forestiers, est en partenariat avec l'entreprise Guangxi Chongzuo Linda Forestry, afin de restaurer des terrains publics dans la région de Ghizou, dans l'ouest de la Chine. La région a été déboisée et transformée en terres agricoles pour de l'agriculture intensive, ce qui a entraîné une détérioration du sol et un risque accru d'érosion. Le projet vise à restaurer les terrains ainsi que la biodiversité de la région, grâce à la plantation de 1,5 million d'arbres de six espèces indigènes de la région entre 2021 et 2024. Reforest'Action a développé une approche multiple en termes d'évaluation d'impact de ses projets, couvrant le stockage du carbone ainsi que les gains de biodiversité et les résultats en matière sociale, grâce à une combinaison d'indicateurs de suivi sur le terrain, de télédétection et de rapports établis lors de la mise en œuvre des projets sur la base de paramètres prédéfinis.

Conservation International et **Tidal Moon**, une entreprise durable dirigée par des peuples autochtones, travaillent ensemble à l'élaboration d'un projet comprenant des crédits biodiversité « stacked » à du carbone bleu dans le cadre d'efforts de restauration des herbiers marins dans la baie Shark, à l'ouest de l'Australie. La baie Shark abrite l'une des prairies marines les plus vastes et les plus diversifiées au monde, qui abrite une biodiversité marine extrêmement riche. Il s'agit d'un lieu extrêmement symbolique de la région. Les prairies marines sont également parmi les plus anciennes au monde, ce qui classe la zone comme un important site de carbone irrécupérable. Le site a été gravement touché par une vague d'augmentation de la température des eaux en 2011, qui a détruit 24 % des prairies marines. Tidal Moon a formé et employé un certain nombre de plongeurs locaux pour entreprendre la restauration des écosystèmes, en complément de la récolte durable de concombres de mer. Par conséquent, le projet soutient le développement économique de Mulgana, en lien avec la valorisation des écosystèmes locaux.

Croissance de la demande

Les crédits biodiversité peuvent constituer un outil solide et factuel permettant aux organisations de démontrer qu'elles ont progressé dans la réalisation de leurs objectifs en matière de protection de la nature. Ils offrent un éventail de cas d'usage et d'applications (comme indiqué précédemment), ce qui en fait un outil flexible. Lorsqu'ils sont associés à des exigences strictes en matière de suivi et de vérification, les acheteurs peuvent avoir confiance dans les résultats et les allégations qu'ils font.

La demande de crédits biodiversité sera portée par différents facteurs (graphique 7). Certains facteurs internes, liés à l'organisation des entreprises et à leurs conditions d'accès aux services environnementaux (pour la gestion des risques pour leur activité, mais aussi pour générer potentiellement des opportunités commerciales, via des investissements productifs) peuvent conduire des entreprises à s'intéresser aux crédits biodiversité.

La demande de crédits biodiversité sera principalement déterminée par les exigences réglementaires (sur les aspects de compensation et de contribution, mais aussi liées aux reportings extra-financiers telles que les normes européennes ESRS induites par la directive CSRD), la réputation, l'accès aux financements et aux mécanismes induits par la couverture assurantielle (BCA, 2024b ; FEM 2023).

Les marchés volontaires ne généreront pas à eux seuls une demande suffisante pour apporter une contribution majeure au déficit de financement de la biodiversité. Cependant, les marchés volontaires jouent un rôle important, notamment en tant que précurseurs des marchés réglementés, afin de développer les pratiques liées à l'utilisation de crédits biodiversité et stimuler l'innovation associée, mais également pour soutenir les sociétés désormais contraintes de répondre aux exigences réglementaires en termes de reportings extra-financiers (Carbone 4, 2024).

L'IAPB estime que la réglementation gouvernementale sera le principal facteur de la demande. Les gouvernements pourraient chercher à encadrer directement les pratiques de contribution et de compensation, via des marchés volontaires encadrés ou des marchés réglementés. Ils ont également un rôle à jouer en réduisant les subventions préjudiciables à l'agriculture intensive et en ajustant les politiques publiques de soutien à la croissance pour soutenir des modèles de développement plus durables. Les cadres réglementaires et de gouvernance (telles que la clarté ou la stabilité des systèmes juridiques, le respect de l'État de droit ou encore la facilité à faire des affaires) permettraient certainement de réduire les difficultés rencontrées pour opérer sur les marchés de crédits biodiversité, notamment en phase de démarrage. La mise en place de cadres réglementaires locaux donnerait aux acheteurs potentiels et aux institutions financières la confiance nécessaire pour investir dans les crédits biodiversité. Les décideurs politiques pourraient également mettre en place certaines mesures complémentaires susceptibles de soutenir la demande, notamment en encourageant ou en obligeant les sociétés et les institutions financières à comptabiliser et publier l'impact de leur activité sur la biodiversité, ou en clarifiant la compréhension juridique et comptable des crédits afin de permettre aux acheteurs de comptabiliser leurs investissements dans des crédits biodiversité sous la forme d'actifs dans leur bilan, et non simplement en tant que dépenses.

Enfin, les financements internationaux publics et mixtes peuvent jouer un rôle important pour amorcer le développement de ces marchés et stimuler la demande. Par exemple, l'utilisation de fonds publics ou philanthropiques pour amorcer certains projets doit pouvoir permettre d'attirer dans un second temps des financements privés. Les financements publics peuvent permettre de développer des programmes d'assistance technique et de renforcement des capacités, notamment en matière de gouvernance local. Un exemple de financement public servant d'amorçage et devant ensuite permettre d'attirer des investisseurs privés est celui des crédits pour la faune soutenus par la KfW (actif sur le crédit) et l'Agence française de développement (AFD - par le biais d'un programme de gestion durable de la faune visant à renforcer la gouvernance locale). Il s'agit d'un système de paiement basé sur les performances, conçu par le WWF Namibie, en collaboration avec différentes associations de communautés locales, pour protéger la faune sauvage (lions, éléphants et rhinocéros) sur 4 millions d'hectares.

Études de cas: Innovations de marché

Comme tous les marchés, les marchés des crédits biodiversité bénéficieront, pour le développement, de modes de financement innovants. L'innovation peut non seulement concerner certains aspects techniques liés aux projets – en utilisant les dernières technologies numériques de suivi et de validation des projets – mais également financiers – par la mobilisation des instruments financiers novateurs.

Quelques exemples sont détaillés ci-dessous:

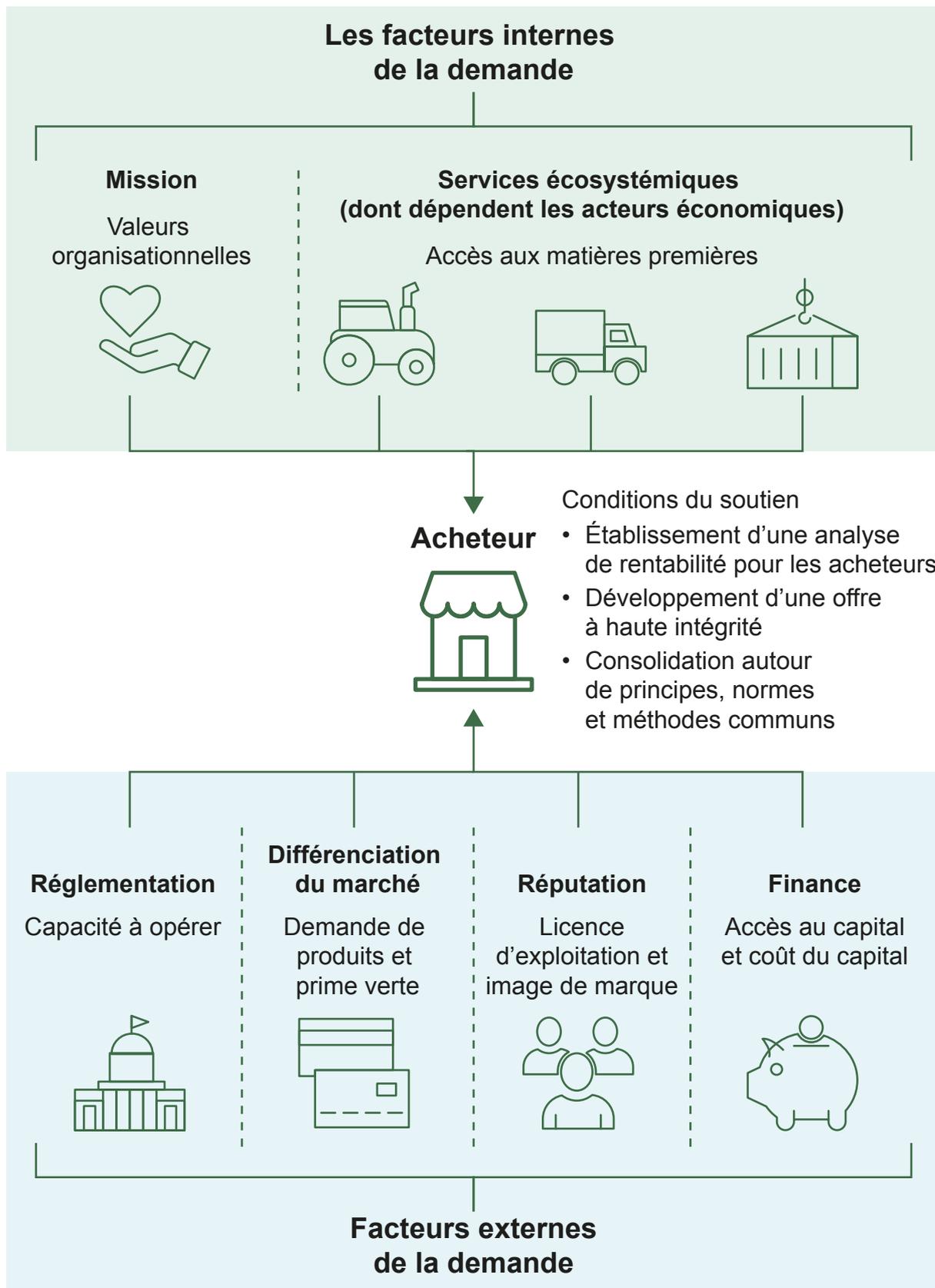
Waddapt est un prestataire de services, combinant une approche de vente sans intermédiaire en ayant développé une place de marché (“marketplace”) mettant en relation des acheteurs intéressés par l’acquisition de crédits biodiversité avec des projets sur le terrain co-conçus avec les communautés. La technologie blockchain est utilisée pour sécuriser les preuves de mesure recueillies sur le terrain, suite à des protocoles scientifique prédéfinis. L’un des projets proposés porte sur la protection du rhinocéros noir en Namibie, où les gardes sont équipés d’une application pour téléphone qui leur permet d’enregistrer leurs observations et de les charger sur Waddapt. Toutes les données collectées sont ouvertement accessibles sur le site web de Waddapt, et les acheteurs disposent d’un tableau de bord spécifique dédié au projet qu’ils financent, indiquant l’évolution de l’ensemble des indicateurs suivis. Avec ce service, Waddapt met directement en relation les porteurs de projets et les acheteurs, et permet de limiter certains coûts, grâce à l’utilisation de registres distribué (DLT), qui limite le besoin d’interventions d’organismes de validation et de vérification.

Restore est une société privée qui investit dans des projets de restauration et de conservation de la biodiversité par l’intermédiaire d’un prototype de fonds de biodiversité, dans le but d’émettre des unités de biodiversité sur la base de vérifications fondées sur les résultats, et de les enregistrer par l’intermédiaire d’un registre tiers. Restore propose que des acteurs tiers deviennent actionnaires de sa société, le nombre d’actions pouvant devenir équivalent au nombre d’unités de biodiversité générés, une fois que les résultats en matière de biodiversité auront été vérifiés.

Le secteur de l’assurance jouera également un rôle dans l’expansion des marchés des crédits biodiversité en couvrant les risques liés à la nature. Certaines approches assurantielles émergentes couvrent déjà certaines pratiques, telles que l’assurance paramétrique Climat pour la nature d’**AXA**, qui fournit une assurance pour les projets de conservation ou de restauration des récifs coralliens, des mangroves ou des forêts, ainsi qu’une protection contre les risques climatiques. Le rôle des solutions basées sur la nature dans la prévention des risques environnementaux est également essentiel et des produits d’assurance sont développés pour intégrer leurs effets dans l’assurance, le niveau du capital assuré étant aligné sur le montant de l’investissement initial et le montant remboursable étant lié au niveau de menace évalué.

Le Biodiversity Credit Accelerator développé par la **Conservation Finance Alliance**, une association professionnelle d’experts et de praticiens du financement de la conservation, a proposé une facilité qui fournira un soutien financier et technique à des projets pilotes. Cette facilité permettra de recueillir et de partager les connaissances sur les crédits biodiversité et de soutenir l’émergence de ces marchés, via le financement de certains projets pilotes, notamment conduits par des peuples autochtones et les communautés locales.

Graphique 7: Les moteurs de la demande des crédits biodiversité



Adapté du Forum Économique Mondial (2023),
 Crédits biodiversité: Analyse de la demande et perspectives de marché

5. Recommandations

L'IAPB a élaboré un Cadre complet en s'appuyant sur les travaux de ses cinq groupes de travail (IAPB 2024c ; 2024e ; 2024f ; 2024g). L'IAPB a également procédé à une large revue de littérature sur les crédits biodiversité, et conduit de nombreux échanges avec les principaux acteurs de l'écosystème. Il s'est également appuyé sur les résultats des différentes consultations réalisées (IAPB 2024a ; 2024b) et a pu bénéficier du soutien du Groupe d'experts et de scientifiques.⁵ Le Cadre vise à poser les bases du développement des marchés de crédits biodiversité à haute intégrité en proposant un ensemble de Principes de Haut Niveau ainsi que des recommandations pour les acteurs de marché. L'intention de l'IAPB est d'encourager la mise en place de mécanismes politiques et réglementaires permettant d'encadrer l'action des acteurs de marché, et notamment les développeurs de projets, les peuples autochtones et les communautés locales, les investisseurs et les acheteurs. L'IAPB vise à guider ces acteurs de marché dans le but de générer des investissements dans la conservation et la restauration de la biodiversité et de soutenir l'alignement des projets sur les objectifs du CMB et les principes d'équité et de justice.

Le fonctionnement de ces marchés dépend de l'alignement des acheteurs et des vendeurs avec les principes de haute intégrité utilisés au niveau individuel et de projet. Pour garantir l'intégrité à grande échelle de ces marchés, il est indispensable que les gouvernements et les régulateurs, les financeurs publics et privés, et les organismes de validation et de vérification collaborent pour la création d'un environnement favorable et une activité de marché de grande intégrité

Cette section contient :

- Un ensemble de **Principes de Haut Niveau** pour des marchés de crédits biodiversité à haute intégrité
- Des **recommandations** détaillées sur la manière d'appliquer ces principes de haute intégrité, classées par acteur du marché, couvrant sept thèmes essentiels identifiés par l'IAPB dans le cadre de ses travaux
- Des informations sur une série de **projets pilotes** qui fournissent une démonstration pratique du fonctionnement des crédits biodiversité, selon l'écosystème et la géographie concernés, ainsi qu'en fonction de leur utilisation

⁵ L'IAPB a pu procéder à une analyse documentaire approfondie des rapports et publications de plusieurs organisations et initiatives, notamment Carbone 4 (2024), Conservation International (2024), Mirova (2024), NatureFinance (2024a, 2024b), NatureFinance et Carbone 4 (2023), Plan Vivo, Good Carbon, Blue Marine Foundation (2024), Pollination (2023), Integrity Council for the Voluntary Carbon Market (2024), Voluntary Carbon Markets Integrity Initiative (2024) et Verra (2024).

Principes de Haut Niveau

L'IAPB, en collaboration avec la BCA et le FEM, a développé 21 Principes de Haut Niveau pour des marchés de crédits biodiversité à haute intégrité. Les trois entités ont des mandats complémentaires et cherchent à fournir des règles et des orientations pour soutenir le développement de marchés de crédits biodiversité à haute intégrité. En travaillant ensemble, les organisations ont cherché à apporter de la cohérence et à établir des lignes directrices communes, en réponse aux appels des acteurs de marché pour une plus grande clarté des règles applicables.

Ce travail s'appuie sur des discussions entre la BCA, l'IAPB et le FEM, différents groupes de travail et des consultations réalisées auprès de l'écosystème des crédits biodiversité, et une revue de littérature complète des principes existants pour ces instruments.

Les Principes de Haut Niveau visent à définir les conditions de succès des crédits biodiversité, afin d'en assurer l'intégrité et de promouvoir leur utilisation d'une manière qui permette d'obtenir simultanément des résultats positifs pour la nature et des avantages justes et équitables pour ceux qui la protègent et la restaurent.

Les 21 Principes de Haut Niveau ont été regroupés en trois thèmes principaux (Graphique 8).

Graphique 8: Les trois thèmes principaux des Principes de Haut Niveau

1. Résultats vérifiés pour la nature	2. Équité et justice pour les populations	3. Bonne gouvernance pour les marchés
Pour soutenir des procédures de validation et de vérification rigoureuses visant à garantir que tous les crédits produisent des résultats environnementaux avérés.	Pour que les crédits biodiversité ne génèrent pas de préjudice, mais des avantages significatifs et équitables, respectent les droits des peuples autochtones et des communautés locales, garantissent leur inclusion et valorisent leur rôle central au cœur de la biodiversité.	Une gouvernance transparente et saine, au niveau global des marchés ainsi qu'au niveau de la mise en œuvre des projets.

La liste complète des 21 Principes de Haut Niveau figure dans le tableau ci-dessous. Pour les besoins de ce cadre, l'IAPB a subdivisé les Principes de Haut Niveau en sept sous-thèmes (cycle de vie, critères, validation, droits, inclusion et récompenses, transparence, responsabilité), pour lesquels nous fournissons ensuite des recommandations aux acteurs de marché (Graphique 9). Un document conjoint avec la BCA et le FEM contenant plus de détails sur les 21 principes individuels est à venir.

Graphique 9: Les 7 sous-thèmes des Principes de Haut Niveau

1. Résultats vérifiés pour la nature	2. Équité et justice pour les populations	3. Bonne gouvernance pour les marchés
Cycle de vie	Droits	Transparence
<p>Le critère de haute intégrité doit être assuré pour tous les types de projets et d'écosystèmes et ce à chaque étape du cycle de vie du projet.</p> <p>PHN 1 : Objectifs et type d'activité</p> <p>PHN 2 : Intégrité de la demande et hiérarchie d'atténuation</p> <p>PHN 3 : Emission et suivi des crédits</p> <p>PHN 4 : Crédits ex ante et ex post</p>	<p>Les projets de crédits biodiversité équitables reposent sur le respect des droits de toutes les parties concernées.</p> <p>PHN 11 : Droits fonciers et coutumiers sur la terre et l'eau</p> <p>PHN 12 : Respect des droits de l'Homme et des peuples autochtones</p> <p>PHN 13 : Libre consentement préalable et éclairé (LCPE)</p>	<p>Des mécanismes de transparence concernant l'achat et l'utilisation des crédits biodiversité sont nécessaires.</p> <p>PHN 18 : Structure de gouvernance transparente</p>



1. Résultats vérifiés pour la nature	2. Équité et justice pour les populations	3. Bonne gouvernance pour les marchés
Critères	Inclusion et redistribution	Responsabilité
<p>Les crédits doivent être conçus de manière à apporter des bienfaits mesurables et de long-terme pour la nature.</p> <p>PHN 5 : Additionalité</p> <p>PHN 6 : Scénario de référence</p> <p>PHN 7 : Durabilité</p> <p>PHN 8 : Fuite</p>	<p>Les projets doivent être inclusifs et soutenir les acteurs vulnérables, y compris ceux qui sur le terrain entretiennent la nature (stewards) et garantir une répartition équitable des bénéfices.</p> <p>PHN 14 : Participation des populations autochtones et des communautés locales à la gouvernance</p> <p>PHN 15 : Aucun préjudice</p> <p>PHN 16 : Partage des bénéfices</p> <p>PHN 17 : Mécanisme de réclamation</p>	<p>Toutes les parties sont responsables de leurs actions, décisions et de leurs allégations liées aux crédits biodiversité.</p> <p>PHN 19 : Souveraineté des données</p> <p>PHN 20 : Alignement avec les objectifs du Cadre Mondial pour la Biodiversité</p> <p>PHN 21 : Cessibilité</p>
Validation		
<p>Un contrôle, une validation et une vérification menés par des acteurs indépendants sont nécessaires afin de garantir l'intégrité des crédits biodiversité et des allégations qui leurs sont associées.</p> <p>PHN 9 : Suivi, évaluation et vérification</p> <p>PHN 10 : Audit par un tiers indépendant</p>		

Les 21 Principes de Haut Niveau ont été développés conjointement avec la BCA et le WEF. Les orientations de l'IAPB pour les acteurs de marché s'articulent autour de sept sous-thèmes, s'appuyant sur les travaux des cinq groupes de travail de l'IAPB.

Recommandations pour les acteurs de marché

Les recommandations de l'IAPB pour les acteurs de marché s'articulent autour de sept sous-thèmes. Les recommandations de l'IAPB visent à compléter les Principes de Haut Niveau en fournissant aux acteurs de marché des informations détaillées sur ce qui est nécessaire pour mettre en œuvre les meilleures pratiques en matière de crédits biodiversité à haute intégrité.

Il est important de noter que, si les Principes de Haut Niveau ont été conçus principalement pour les marchés volontaires, la portée du travail de l'IAPB s'étend au-delà de marchés volontaires, et peut également concerner les marchés réglementés. À cette fin, des orientations ont également été fournies pour les marchés réglementés, et notamment pour les trois cas d'usage des crédits biodiversité identifiés dans le rapport (contribution volontaire, compensation locale et investissements pour la résilience des chaînes de valeur).

Les recommandations opérationnelles de l'IAPB sont destinées à être facilement accessibles, compréhensibles et utilisables par les acteurs de marché. Les recommandations sont regroupées par acteur suivant: **acheteurs, porteurs de projets et acteurs d'encadrement des marchés** (gouvernements et régulateurs, institutions financières et certificateurs). Ils sont en outre définis en fonction de leur pertinence pour différents cas d'usage.

1. Résultats vérifiés pour la nature

Cycle de vie

Le cycle de vie d'un crédit biodiversité peut être complexe en raison des difficultés de mesure, des obstacles opérationnels et du fait que les crédits sont liés à des écosystèmes spécifiques et ne sont pas facilement interchangeables comme les crédits carbone. En outre, le cycle de vie du projet et la mesure des résultats dépendront des objectifs en matière de biodiversité et varieront selon qu'il s'agisse d'un projet de restauration ou d'un projet de restauration ou de conservation / perte évitée (**Principe de Haut Niveau 1**), mais aussi selon le type de motivation de l'acheteur (contribution assise sur des preuves tangibles visant des objectifs de protection et de restauration de la nature ; compensation locale et encadrée d'impacts directs sur la biodiversité et ; investissement pour la résilience des chaînes de valeur). Pour guider le développement réussi de projets, il est nécessaire d'appliquer la hiérarchie d'atténuation (**Principe de Haut Niveau 2**). La hiérarchie d'atténuation est un processus itératif bien connu donnant la priorité à l'évitement des impacts négatifs d'un projet, puis à la réduction des impacts négatifs restants, suivie de la restauration au niveau local, la compensation locale de tout impact résiduel n'intervenant qu'en dernier recours.

L'émission et le suivi des crédits sont d'autres dimensions importantes du cycle de vie des projets de biodiversité (**Principe de Haut Niveau 3**). La phase d'émission implique l'échange de fonds ou l'achat de crédits et doit être régie par des règles ou des protocoles établis relatifs à l'exécution de la transaction, y compris la résolution des litiges concernant la propriété des crédits biodiversité. Le développeur du projet et les certificateurs sont tous deux responsables de la délivrance des crédits, tandis que l'organisme de validation et de vérification (en tant qu'auditeur) est chargé de valider l'émission et les retraits éventuels des crédits. Les référentiels existants, tels que le GEOBON's BON in a Box l'extension Humboldt pour les inventaires écologiques (qui fait partie du Darwin Core), pourraient faciliter le suivi des crédits et la publication des détails de l'octroi des crédits (Gonzalez et al., 2023). Comme détaillé précédemment, une fois que les résultats sont certifiés, des allégations proportionnelles aux crédits peuvent être effectuées et les crédits associés à ces allégations retirés du registre.

L'IAPB reconnaît que le moment et la manière dont les allégations sont faites sont des questions fondamentales pour assurer l'intégrité de ces marchés. Il existe un risque d'écoblanchiment, en particulier si les allégations ne sont pas vérifiées de manière adéquate ou si elles sont finalement invalidées. Il est essentiel que les allégations faites par les acheteurs soient fondées sur des résultats environnementaux qui ont été certifiés. Les crédits peuvent être vendus avant la vérification de l'impact environnemental du projet (par exemple, dans le cadre de contrats à terme ou de droit de préemption), mais ces crédits ne doivent pas être utilisés pour revendiquer des résultats en termes de biodiversité avant que ceux-ci n'aient été certifiés. Seulement après cette vérification, un certificat peut être délivré à l'acheteur pour lui permettre d'effectuer les allégations appropriées. Seule une communication spécifique et limitée concernant la contribution financière de l'acheteur peut être faite avant la vérification.

Les crédits doivent être soutenus par un processus de validation qui donne un niveau de confiance suffisant sur le fait que le projet et les actions financées via des crédits biodiversité permettront d'atteindre les résultats prévus. L'un des moyens d'y parvenir est d'utiliser des certificats. Des certificats validés peuvent être délivrés tout au long du cycle de vie d'un projet pour permettre aux acheteurs de faire des allégations, mais seulement une fois que les actions prévues sont achevées et que les résultats pour la biodiversité sont atteints et vérifiés. Ces projets permettent aux acheteurs de faire des allégations, tout en garantissant le type et le statut de ces allégations, qu'elles soient fondées sur des actions de gestion (par exemple, la mise en réserve de terres à des fins de restauration ou de préservation) ou sur des gains effectifs pour la biodiversité.

Pour garantir la clarté et une prise de décision éclairée, il est impératif que les crédits soient explicitement classés comme étant « ex ante » ou « ex post » (-) et qu'une forme de mécanisme d'émission de certification soit utilisée pour contrôler la mise en œuvre et assurer la transparence de toute allégation.

Recommandations

Acheteurs :

- Il convient de veiller à ce que les allégations reflètent les résultats positifs réels en matière de biodiversité. Cela signifie que les allégations liées aux crédits biodiversité ne portent que sur des résultats certifiés (soit des mesures de gestion, soit des gains biodiversité / pertes évitées).
- Doivent suivre la hiérarchie d'atténuation pour les impacts spécifiques au site.
- Doivent utiliser le partage des risques entre l'acheteur et l'émetteur pour étayer les résultats positifs en matière de biodiversité.

Porteurs de projets :

- Doivent autoriser tout type d'activité, y compris les projets hybrides avec des co-bénéfices pour la biodiversité, tant qu'ils entraînent des gains pour la biodiversité (conservation ou restauration) qui puissent être mesurés et évalués d'une manière solide, comparable, systématique et transparente. Cette démarche doit s'appuyer sur une base de données transparente et bien documentée, qui décrit la manière dont les activités sont censées atteindre les résultats escomptés en matière de biodiversité.
- Doivent envisager les instruments et innovations technologiques à disposition pour soutenir le développement de ces marchés, notamment les technologies liées aux registres distribués ainsi que les nouvelles capacités en termes de mesure et d'évaluation de l'évolution de la biodiversité. Il convient d'envisager des méthodologies et des approches qui permettent aux peuples autochtones et aux communautés locales de contribuer au suivi et à la vérification des projets.

Acteurs d'encadrement des marchés :

- Les **gouvernements et les certificateurs** doivent fournir des orientations sur les approches appropriées en matière d'articulation entre les crédits biodiversité et les autres types de crédits, et notamment avec les crédits carbone (bundling et stacking). Les acheteurs auront besoin d'une orientation du marché concernant les cas d'usage à haute intégrité pour les crédits « bundled » ou « stacked » afin d'atteindre simultanément les objectifs en matière de climat et de nature. Dans ce contexte, les crédits biodiversité ne doivent pas être utilisés comme un outil de compensation internationale.
- Les **gouvernements** doivent soutenir le développement et l'application correcte des hiérarchies d'atténuation.
- Les **certificateurs** doivent fournir des détails sur l'émission des crédits, y compris les dates d'émission, leur statut et les rapports de validation et de vérification, tous compilés dans un registre central.
- Les **certificateurs** doivent évaluer les différentes actions qui sont mises en place dans les projets, afin de pouvoir estimer la probabilité d'impact positif sur la biodiversité. Par conséquent, les résultats des projets en termes de biodiversité doivent faire l'objet d'un suivi progressif afin que les certificats puissent refléter les progrès environnementaux réalisés.
- Les **certificateurs** doivent explicitement exiger un mécanisme de défaut lors de la conception des projets, permettant de couvrir les cas où les résultats en matière de biodiversité ne seraient pas atteints, afin que les certificats émis puissent être retirés.
- Les **certificateurs** doivent mettre en œuvre un processus de certification et de contrôle des crédits et des allégations attachées, y compris dans le cas de crédits carbone avec des co-bénéfices biodiversité, en suivant des processus rigoureux fondés sur des preuves et utilisés comme un outil de compensation internationale.

Étude de cas

Étude de cas : Mondiale.

Acteur du marché: Acteurs d'encadrement des marchés

Les **normes Climat, Communauté et Biodiversité (CCB)**, gérées par Verra, fournissent un processus de certification solide pour garantir la crédibilité des co-bénéfices sur la biodiversité avec les crédits carbone. Le registre Verra est le dépôt central de toutes les informations et de la documentation relatives aux projets CCB. Le registre enregistre l'émission, le retrait et l'annulation de toutes les unités carbone vérifiées qui portent une étiquette CCB, ce qui indique qu'une unité de réduction des émissions a été générée au cours d'une période vérifiée par CCB. Les titulaires de comptes du registre doivent faire l'objet d'une connaissance stricte du client et de ses antécédents avant d'ouvrir un compte. Ces normes exigent également la transparence des projets, qui doivent fournir des informations détaillées sur leur impact sur la biodiversité.

Étude de cas

Échelle de mise en œuvre: Mondiale.

Acteur du marché: Acheteur

L'application de la hiérarchie d'atténuation peut s'avérer difficile d'un point de vue opérationnel, en particulier pour l'évaluation de l'impact de la chaîne de valeur en amont/aval, ainsi que les sociétés qui n'ont pas accès à des informations détaillées sur l'impact de leurs activités. Le **Cadre d'action AR3T** développé par le Science Based Targets Network (SBTN, 2024) donne des indications claires sur la manière dont les entreprises peuvent « éviter et réduire » les pressions sur la perte de la nature, « régénérer et restaurer » afin que la nature puisse se rétablir, et « transformer » les systèmes sous-jacents pour s'attaquer aux facteurs de la dégradation de la biodiversité. L'élaboration d'une stratégie en faveur de la biodiversité est la pierre angulaire qui doit permettre aux entreprises d'évaluer leur impact, de fixer des objectifs et de prendre des mesures. Le Cadre d'action AR3T s'appuie sur la hiérarchie d'atténuation et de conservation (Milner-Gulland et al., 2021), qui a été élaborée pour faire le lien entre l'approche d'atténuation des impacts tangibles de la hiérarchie d'atténuation et la possibilité pour les acteurs, y compris les sociétés, de contribuer aux objectifs sociétaux de conservation.

Étude de cas

Échelle de mise en œuvre : Mondiale.

Acteur du marché : Porteurs de projet

Earthly est une société qui garantit des investissements dans des projets de conservation et de restauration conformes à la réglementation BNG en Angleterre. La société émet et vend des crédits biodiversité volontaires depuis juillet 2024. Chaque crédit biodiversité volontaire correspond à des parcelles de 3x3m et est identifié de manière unique et enregistré dans un registre public, qui utilise What3Words pour cartographier chaque carré afin d'éviter les doubles comptages.⁶

Critères

Il existe plusieurs critères auxquels les projets de crédit biodiversité doivent se conformer pour fonctionner avec une haute intégrité. Les crédits biodiversité ne doivent être accordés qu'aux projets dans lesquels la conservation ou la restauration de la biodiversité s'ajoute clairement à ce qui se serait produit sans aucune intervention. Il s'agit notamment de projets qui reconnaissent et récompensent les acteurs qui, sur le sol, protègent des écosystèmes largement intacts, ce qui ne peut souvent pas être réalisé sans financement. L'additionnalité (**Principe de Haut Niveau 5**) doit être adaptée aux différents cas d'usage des crédits biodiversité, notamment en fonction des caractéristiques spécifiques des écosystèmes et des types de projet.

- **Projets de perte évitée/conservation:** Un système de suivi, d'évaluation et d'apprentissage bien développé contenant un scénario de référence robuste (qui comprend les données générées par la conception expérimentale du projet, permettant donc une analyse statistique robuste, et pouvant également prendre en compte des données étayant le rôle des communautés locales) doit être en mesure de démontrer que la biodiversité et les services environnementaux sont menacés en cas de statu quo (sans l'intervention du projet) et donc de justifier le financement du projet.
- **Projets de restauration:** Il est essentiel pour ces types de projets de démontrer l'additionnalité écologique en montrant que les résultats positifs en matière de biodiversité n'auraient pas été obtenus sans le projet et ses financements. Le contrefactuel doit être énoncé et justifié. Les projets de restauration doivent démontrer que, par rapport à un scénario de référence établi et vérifiable scientifiquement, il y a eu une amélioration mesurable de la biodiversité. Cette amélioration de la biodiversité doit être mesurée tout au long de la durée de vie du projet en utilisant la même méthodologie.

⁶ What3words est un système de géocodage conçu pour identifier n'importe quel endroit à la surface de la Terre avec une résolution d'environ 3 mètres. Le système encode les coordonnées géographiques de manière permanente.

La robustesse des rapports sur les résultats des projets dépend également de l'utilisation de données de référence et de contrefactuels scientifiques appropriés (**Principe de Haut Niveau 6**), qui doivent être clairement décrits, justifiés et évalués à l'aide de méthodes scientifiques tout au long de la durée du projet. Les limites potentielles au projet ou à la méthodologie d'évaluation doivent être mentionnées et intégrées dans la valeur du crédit biodiversité. Les données retenues varieront selon qu'il s'agisse d'un projet de restauration ou d'un projet de conservation. Par exemple, les méthodologies des projets de restauration peuvent inclure des sites de référence qui ont fait l'objet d'une restauration similaire préalables et des modèles qui prévoient un gain de biodiversité pour le site et/ou définissent un objectif de biodiversité adapté au site. En revanche, les projets de perte évitée peuvent nécessiter un contrefactuel impliquant des sites autrefois similaires au site du projet qui ont déjà subi le type de dégradation attendu sur le site du projet. Il est également nécessaire que les peuples autochtones et les communautés locales soient impliqués dans le suivi et l'évaluation des projets, et que les capacités techniques (renforcement des capacités internes, assistance technique) soient accessibles, afin de garantir un engagement équitable et actif et d'éviter le contrôle des projets par les intermédiaires.

La durabilité (**Principe de Haut Niveau 7**) est également essentielle pour créer des marchés de crédits biodiversité soutenables, efficaces et équitables en garantissant l'adaptation et l'additionnalité écologique, économique et social tout au long du projet. Il convient d'en faire une priorité, tout en relevant des défis tels que les fuites (**Principe de Haut Niveau 8**), qui se réfèrent aux conséquences involontaires, positives ou négatives, ayant un impact sur des zones situées au-delà du site du projet. Ces fuites peuvent en effet avoir des conséquences négatives sur la biodiversité et les écosystèmes environnants, ainsi que les communautés locales qui seraient affectés. Un exemple de fuite négative est la protection accrue d'une zone marine qui entraîne une surpêche ailleurs. Cela représente un véritable défi pour le développement de projets de crédits biodiversité à haute intégrité.

Recommandations

Acheteurs :

- Ils doivent être convaincus que leur investissement contribue à la réalisation du projet, et assurent une additionnalité financière.

Porteurs de projets :

- L'additionnalité doit être démontrée et vérifiée tout au long du cycle de vie du projet. L'approche doit être adaptée aux projets de perte évitée/conservation et de restauration, permettant notamment de soutenir les actions de conservation d'écosystèmes intacts qui ne sont pas menacés. Les projets de crédits biodiversité doivent démontrer que les résultats positifs pour la biodiversité n'auraient pas pu être obtenus sans le projet en question et les revenus anticipés associés à la vente des crédits.



- Ils doivent clairement énoncer les scénarios contrefactuels et de référence et les justifier d'une manière scientifiquement rigoureuse. Il convient d'utiliser les méthodes les plus modernes pour identifier et contrôler les contrefactuels, en s'appuyant idéalement sur des données *in situ* appropriées, et d'estimer et de prendre en compte l'incertitude scientifique.
- Doivent veiller à ce que les fuites soient évaluées, quantifiées (dans la mesure du possible) et gérées. L'estimation des fuites doit être solide et la surveillance doit s'étendre au-delà du périmètre du projet. L'adoption d'une approche juridictionnelle ou paysagère peut également réduire le risque de fuite.

Acteurs d'encadrement des marchés :

- Les **gouvernements et les institutions financières** doivent fournir des garanties financières et juridiques afin de s'assurer que les résultats écologiques soient maintenus dans le temps.
- **Les certificateurs** doivent veiller à ce que des agences de notation indépendantes jouent un rôle crucial dans l'écosystème des crédits biodiversité afin de fournir une évaluation des risques sur la solidité effective des crédits émis et de déterminer s'ils offrent les avantages annoncés sur le long terme.
- **Les certificateurs** devraient évaluer les caractéristiques des projets tels que l'additionnalité, la durabilité, les fuites et les allégations (notamment lorsque ces dernières se croisent) des acheteurs, ainsi que des critères intersectoriels comme les contributions au CMB, le partage équitable des bénéfices avec les peuples autochtones et les communautés locales et les garanties contre les impacts négatifs. Pour garantir la transparence, ces informations et analyses doivent être rendues publiques.

Étude de cas

Échelle de mise en œuvre : Mondiale.

Acteur du marché : Acteurs d'encadrement des marchés

Le **Cadre pour la nature SD VISTA de Verra** intègre dans ses contrefactuels un scénario prenant en compte la la probabilité de perte d'intégrité de l'écosystème en l'absence de l'intervention du projet (Verra, 2023). L'émission de crédit est évaluée en fonction des gains de biodiversité observés au niveau de l'écosystème ou de l'écorégion, par rapport à un scénario de référence au niveau de l'écorégion ou de l'écosystème. La tendance annuelle est estimée pour l'ensemble d'une composante de l'écorégion et comprend le risque relatif de perte de l'intégrité de l'écosystème en question. Une approche normalisée présente plusieurs avantages par rapport à une approche projet par projet pour la fixation des scénarios de référence, notamment une plus grande cohérence en s'appuyant sur des ensembles de données mondiales normalisées plutôt que des données spécifiques définies par projet, et une réduction du cout financier pour les promoteurs de projets et les organismes de validation et de vérification.



Étude de cas

Échelle de mise en œuvre : Mondiale.

Acteur du marché : Acteurs d'encadrement des marchés

Plan Vivo, au lieu d'utiliser une perte de référence, mesure les gains ou les pertes par rapport à l'état d'un site à « l'année 0 » (Plan Vivo, 2023). Les certificats peuvent être délivrés au plus tôt, pour les projets de conservation et de restauration, au cours de la deuxième année (24 mois après l'évaluation de base), après au minimum trois évaluations complètes de l'impact du projet sur le terrain. Les sources d'incertitude dans la mesure de l'impact des projets sont diverses, et sont notamment liées à l'incertitude de la mesure, aux fluctuations biologiques et aux variables environnementales. Au cours du projet, la précision des mesures est continuellement testée et évaluée, et un facteur de correction est appliqué en cas de changement significatif au cours des premières années.

Étude de cas

Échelle de mise en œuvre : Nationale.

Lieu de mise en œuvre : Angleterre.

Acteur du marché : Acteurs d'encadrement des marchés

La Biodiversity Net Gain, introduite en Angleterre par la loi sur l'environnement de 2021, représente un changement important dans l'approche de la conservation de la biodiversité (Defra, 2024). Cette loi prévoit que tous les nouveaux projets doivent améliorer d'au moins 10 % la valeur de la biodiversité. Cette loi se caractérise notamment par un engagement à long terme en faveur du maintien des gains de biodiversité pendant au moins 30 ans.



Validation

Une validation solide (**Principe de Haut Niveau 9**) est impérative pour les crédits biodiversité à haute intégrité, car elle contribue à renforcer la confiance des acteurs de marché. Les mesures doivent s'appuyer sur des méthodes scientifiques rigoureuses et tenir compte de la diversité biologique, de l'état des écosystèmes et des habitats, des mesures spécifiques à la taxonomie et des espèces en voie de disparition, si elles sont présentes sur le site du projet. Le choix des paramètres doit être effectué ou au moins revu par des experts possédant une expertise locale et spécifique sur l'écosystème, y compris des scientifiques locaux et des agences gouvernementales, et en s'appuyant sur les connaissances autochtones et locales le cas échéant.

Les projets de crédits biodiversité doivent également prévoir, au niveau du programme, des exigences en matière d'audits robustes réalisés par des tiers (**Principe de Haut Niveau 10**) et confiés à des organismes de validation et de vérification accrédités. Les audits indépendants peuvent notamment comprendre des contrôles ponctuels, des entretiens avec les principales parties prenantes, la revue de la documentation et des preuves requises, le suivi des contrefactuels ou des scénarios de référence et l'évaluation de la conformité aux normes et aux exigences des registres. En outre, des mesures à distance indépendantes peuvent être effectuées à l'aide d'outils de surveillance tels que l'imagerie satellitaire et l'utilisation de bases de données publiques.

Recommandations

Porteurs de projet :

- Il convient de veiller à ce que les mesures prennent en compte à la fois les actions mises en place (intrants) ainsi que les résultats environnementaux. Les paramètres doivent être adaptés à l'écosystème considéré, fondés sur des données probantes et vérifiés de manière indépendante, assurant ainsi l'absence de biais non-scientifique ou commerciaux.
- Il convient d'adopter des approches de surveillance, notification et vérification (MRV) qui comprennent à la fois une mesure de l'état de l'écosystème et des mesures des résultats en matière de biodiversité (mesures de la variété/diversité) pour les êtres vivants vitaux.

Acteurs d'encadrement des marchés :

- **Les gouvernements et les institutions financières** doivent veiller à ce que les capacités techniques (renforcement des capacités internes et accès à des conseils indépendants) soient accessibles, afin de permettre aux peuples autochtones et communautés locales de s'engager équitablement dans les crédits biodiversité et d'éviter que des intermédiaires ne contrôlent entièrement les projets ou que leurs terres et leurs ressources ne leur soient confisquées.

- Les **certificateurs** doivent accréditer les organismes de vérification auprès d'un organisme de surveillance distinct. Les garde-fous visant à empêcher les organismes de validation et de vérification de se trouver en situation de conflit d'intérêts, ce qui inclut les paiements financiers pour la vérification, doivent garantir l'objectivité, et non la partialité.
- Les **certificateurs** doivent inclure une expertise pertinente en matière d'écosystèmes et de biodiversité dans le cadre du contrôle par une tierce partie.
- Les **gouvernements et les certificateurs** doivent créer des plateformes technologiques ouvertes pour faciliter l'accès à des données écologiques vérifiables.

Porteurs de projets et acteurs d'encadrement des marchés (organisme de normalisation) :

- Doivent veiller à ce que les processus de validation et de vérification comprennent des examens complets au niveau du projet qui correspondent au niveau de risque associé.
- Doivent faire contrôler, valider et vérifier solidement par des tiers indépendants le projet afin de garantir l'intégrité des crédits biodiversité qui le financent et des allégations qui y sont associés. Les projets de crédits biodiversité doivent inclure des procédures de validation et vérification solides et indépendantes par des organismes tiers accrédités, tandis que des mécanismes de contrôle des allégations de l'acheteur de crédits doivent garantir l'intégrité de leur utilisation.
- Doivent mettre en œuvre des mesures normalisées et des technologies avancées, lorsque cela est possible, afin de garantir la qualité des données, d'assurer la cohérence des rapports d'évaluation tout en réduisant dans la mesure du possible le coût du suivi, de la notification et de la vérification (MRV) des projets, ce qui permettra de doter les projets de ressources suffisantes pour qu'ils puissent bénéficier aux peuples autochtones et communautés locales.

Étude de cas

Échelle de mise en œuvre : Mondiale.

Acteur du marché : Acteurs d'encadrement des marchés

La **Biodiversity Futures Initiative** une initiative regroupant des universitaires spécialistes de la biodiversité, qui se sont associés pour travailler sur les conditions de vérification indépendante des crédits. L'approche (suivie par la société de biodiversité rePlanet) vise à un cadre robuste d'évaluation des projets, qui pourrait être utilisé par un ou plusieurs organismes de certification. L'un des aspects de cette approche consiste à assurer la transparence des méthodologies pour favoriser la confiance et l'apprentissage. L'initiative s'est engagée à publier ses méthodologies en libre accès. Elle cherche également à promouvoir de meilleures pratiques, notamment pour quantifier le gain de biodiversité pour différents types d'habitats, et différentes approches en matière de suivi, de notification, de vérification (MRV) et d'analyse.

Étude de cas

Échelle de mise en œuvre : Nationale.

Lieu de mise en œuvre : Australie.

Acteur du marché : Acteurs d'encadrement des marchés

La loi australienne sur la réparation de la nature vise à promouvoir l'investissement dans des projets de restauration à long terme de la nature, parallèlement au marché du carbone. Cette loi soutient l'émission et l'échange de certificats de biodiversité (sans qu'il soit nécessaire d'acheter ou de louer des terres) afin de favoriser les financements de projet de restauration de la nature et de la biodiversité. Cette loi, qui ne concerne que le marché volontaire, soutient ainsi les propriétaires fonciers et porteurs de projets pour développer des projets de conservation ou de restauration. Ces projets, une fois évalués et vérifiés par des experts indépendants, génèrent des certificats de biodiversité qui représentent des gains environnementaux, avec des améliorations mesurables pour les espèces et les écosystèmes. Le Clean Energy Regulator est responsable de l'enregistrement des projets, de l'émission des certificats, de l'inspection et de l'audit des projets et, le cas échéant, de l'application de la loi en cas de non-conformité des projets. Pour l'évaluation des projets avant leur approbation, il est assisté par un comité d'experts indépendants (« the Nature Repair Committee »).

2. Équité et justice pour les populations

Droits

Les marchés équitables de crédits biodiversité reposent sur le respect des droits de toutes les parties concernées. Il s'agit notamment du respect des droits légaux et des droits fonciers et coutumiers sur la terre les eaux et les océans” by “fonciers et coutumiers sur la terre et l'eau (**Principe de Haut Niveau 11**) et des droits de l'Homme et des peuples autochtones (**Principe de Haut Niveau 12**), et cela est particulièrement important pour les peuples autochtones et communautés locales, tant dans le Nord que dans le Sud, dont les droits ne sont pas toujours respectés. Pour atténuer les risques de violation des droits, les projets doivent faire preuve d'une compréhension claire du contexte dans lequel ils s'inscrivent et doivent s'engager de manière significative avec les peuples autochtones et et communautés locales à tous les stades du cycle de vie du projet.

Les droits sur la terre, l'eau, l'océanè et l'utilisation des ressources peuvent être très complexes. Les communautés locales, qui comprennent les petits exploitants agricoles, les producteurs ruraux et les communautés de pêcheurs, jouent un rôle important dans la conservation de la biodiversité grâce à leurs pratiques de gestion des terres à leurs connaissances du terrain et à leurs coutumes. L'accès des peuples autochtones et des communautés locales aux terres, à l'eau, aux ressources et aux droits fonciers – qui vont au-delà des droits de propriété et incluent l'accès, le retrait, la gestion, l'exclusion, l'aliénation et la transférabilité – doit être respecté, qu'il soit encadré par la loi ou aux droits fonciers.

Pour que les marchés se développent de manière équitable et juste, les développeurs de projets doivent adopter des approches de meilleures pratiques qui positionnent les peuples autochtones et communautés locales en tant que bénéficiaires et chefs de file des projets. Au minimum, le consentement libre, préalable et éclairé (CLPE) (free, prior and informed consent – FPIC) des peuples autochtones et des communautés locales doit être respecté. Le CLPE (**Principe de Haut Niveau 13**) découle du droit à l'autodétermination, pierre angulaire des droits des peuples autochtones et des communautés locales, et leur permet de participer pleinement et activement à la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des projets, y compris le droit de révoquer leur consentement. Cette participation renforce le pouvoir de décision des peuples autochtones et des communautés locales et est essentielle pour protéger les droits de ces acteurs et répondre à leurs priorités.

Recommandations

Porteurs de projet :

- Les projets de crédits biodiversité doivent être conçus et mis en place dans le respect des lois et coutumes autochtones, du droit national et international, avec le soutien des peuples autochtones et des communautés locales à tous les stades d'un projet, à partir du moment où ils sont directement impliqués par le projet. Le CLPE doit être clairement obtenu et respecté dans tous les cas pendant toute la durée du projet.
- Doivent promouvoir l'action, l'autonomisation et les programmes des peuples autochtones et des communautés locales, et respecter leurs droits et leurs structures de gouvernance, y compris la participation pleine et effective à tous les processus décisionnels, ainsi que l'adhésion au CLIP.

Acteurs d'encadrement des marchés :

- **Les certificateurs** doivent garantir que les droits pertinents, en particulier ceux des peuples autochtones et des communautés locales, soient respectés dans le cadre des projets. Il s'agit notamment de s'assurer que les procédures de CLPE ont bien été respectées. Les exigences du projet doivent également être conçues de manière flexible afin de permettre de financer les projets via des crédits biodiversité même lorsqu'il n'est pas possible de disposer de toutes les informations juridiques concernant le régime foncier.
- **Les gouvernements** devraient intégrer la DNUDPA, la Convention n° 169 du Office international du travail (PRO 169) et d'autres cadres internationaux pertinents de protection des droits peuples autochtones et des communautés locales, ainsi que des cadres axés sur la propriété foncière, dans la législation nationale et les amendements constitutionnels.
- **Les gouvernements et les certificateurs** doivent imposer des directives de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme qui interdisent aux sociétés de s'engager dans des transactions de crédits biodiversité (achat, vente) si celles-ci violent les droits de l'Homme et ne disposent pas de politiques adéquates en matière de CLPE.

Étude de cas

Échelle de mise en œuvre : Nationale.

Lieu de mise en œuvre : Nouvelle-Zélande.

Acteur du marché : Acteurs d'encadrement des marchés

La Nouvelle-Zélande a intégré la DNUDPA dans son cadre législatif national, et développe différentes structures de gouvernance spécifiques. Le tribunal de Waitangi fait largement référence à la DNUDPA dans ses décisions. Le gouvernement a élaboré un plan d'action national pour la mise en œuvre de la DNUDPA, dans le cadre d'un partenariat entre le gouvernement, les dirigeants Māori, le Forum national des présidents Iwi et la Commission des droits de l'Homme. La structure de gouvernance pour l'élaboration du plan a impliqué des représentants Māori qui l'ont codéveloppé avec le gouvernement. La représentation des Māoris dans la gouvernance est assurée par le Conseil des Māoris, un organe représentatif statutaire qui sert de voix nationale et d'organe de décision pour le bien-être des Māoris. En outre, le Parlement compte sept sièges réservés à l'électorat Māori, ce qui permet une représentation directe des Māori dans le processus législatif.

Étude de cas

Échelle de mise en œuvre : Mondiale.

Acteur du marché : Acteurs d'encadrement des marchés

La **politique d'association du Forest Stewardship Council (FSC)** (FSC, 2022) sert d'outil de gestion des risques pour le FSC, protégeant la crédibilité et la réputation de la marque FSC et des organisations qui y sont associées. Il définit cinq activités inacceptables que les individus et les organisations doivent éviter dans les opérations certifiées et non certifiées. Cette politique vise à éviter toute association avec des activités qui violent les principes fondamentaux du FSC et compromettent sa mission. Dans ce contexte, les individus et les organisations doivent mettre en place des stratégies d'atténuation et utiliser des outils tels que les lignes directrices du FSC pour la mise en œuvre du CLPE. Appliquée à tous les acteurs de marché, des promoteurs aux acheteurs, cette politique peut permettre de prendre des mesures rapides à l'encontre des contrevenants, y compris le refus de certification et la publication d'un rapport. Cette approche politique pourrait être adaptée aux certifications du marché de crédits biodiversité afin de garantir l'intégrité de tous les participants. Une « politique d'association » sur les marchés des crédits biodiversité pourrait définir les activités inacceptables telles que l'écoblanchiment, les violations des droits ou la conversion significative de forêts naturelles ou de zones à haute valeur de conservation.

Étude de cas

Échelle de mise en œuvre : Mondiale.

Acteur du marché : Porteurs de projet

La fondation **AWE for Nature** développe le projet de conservation Chewore South dans la vallée du Zambèze au Zimbabwe. Pour ce projet, la fondation a obtenu une offre de bail de 25 ans et l'élaboration d'un accord de cogestion avec l'autorité de gestion des parcs et de la faune sauvage du Zimbabwe. Historiquement, différentes limitations (financières, juridiques) ont restreint les investissements dans la conservation, avec des conséquences pour les communautés locales vivant aux côtés de la faune et de la flore. AWE for Nature fait progresser la conservation sur le terrain et développe des sources de revenus durables pour les zones protégées, en mobilisant des outils tels que les crédits biodiversité.

Inclusion et redistribution

Comme indiqué précédemment, les marchés de crédits biodiversité ne peuvent être intègres et inclusifs que si les peuples autochtones et les communautés locales sont impliqués de manière significative dès le départ (**Principe de Haut Niveau 14**). Les peuples autochtones et les communautés locales jouent un rôle essentiel dans la conservation de la biodiversité locale et possèdent souvent des liens ancestraux et culturels profondément enracinés avec leurs terres, qui sont à la base de leur identité et de leurs modes de vie. En tant que tels, les projets générateurs de crédits biodiversité doivent être conçus, menés et gérés dans le respect du droit autochtone, national et international, et faire en sorte que les peuples autochtones et les communautés locales soient directement impliqués dans les projets à partir du moment où ils sont affectés.

Il existe un certain nombre de moyens de faire respecter les droits de ces acteurs et de veiller à ce que les projets ne leur causent aucun préjudice (**Principe de Haut Niveau 15**). Les systèmes de crédit biodiversité doivent soutenir l'inclusion des peuples autochtones et des communautés locales dans les projets, surveiller qu'aucun préjudice ne leur soit causé tout au long du cycle de vie du projet, et disposer de solides processus d'évaluation et d'atténuation des risques pour gérer les risques liés aux activités du projet. Les projets de crédits biodiversité doivent également s'aligner sur les normes de protection nationales et internationales établies pour les projets de développement durable. L'absence de préjudice peut également être considérée sous l'angle de l'accès à l'information. La dynamique et les résultats du marché sont étroitement liés à l'accès à l'information et à la capacité des acteurs à utiliser cette information. À ce titre, les marchés de crédits biodiversité devraient s'inspirer des travaux réalisés pour éradiquer les asymétries d'information sur les marchés de crédits de carbone, car ils présentent plusieurs parallèles et similitudes – par exemple, la plateforme des approches non marchandes (NMA Platform) de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC, 2024).

Des mécanismes de réclamation (**Principe de Haut Niveau 17**) doivent également être mis en place pour garantir un traitement juste et équitable des personnes et des groupes vulnérables. Il existe des marqueurs de qualité largement reconnus pour les mécanismes de réclamation efficaces, tels que ceux inclus dans les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme. Certains mécanismes de réclamation au niveau du marché et du secteur sont également utilisés.

Les marchés équitables signifient également que les acteurs bénéficient d'une distribution équitable des bénéfices, (**Principe de Haut Niveau 16**) ou d'autres mécanismes qui reconnaissent et rémunèrent la gestion responsable des ressources fournies par les peuples autochtones et les communautés locales. Cette question se pose avec acuité pour tous ceux qui participent à restaurer et protéger la nature au niveau local, en particulier dans les pays à revenu faible ou intermédiaire où les groupes locaux n'ont souvent pas le pouvoir de négocier des conditions équitables. En l'absence d'équité, ces populations portent les coûts de la conservation sans en percevoir les bénéfices incommensurables. Des pays à revenus faibles ou intermédiaires mais disposant d'une biodiversité riche pourraient alors voir leurs ressources échangées et exploitées sans recevoir une compensation équitable. Ces questions doivent être soigneusement prises en compte lors de la conception des systèmes de crédits biodiversité, et des mécanismes doivent être mis en place pour garantir des rendements plus équitables et offrir une additionnalité économique et sociale aux parties prenantes locales.

Recommandations

Acheteurs :

- Doivent travailler avec les peuples autochtones et les communautés locales en finançant des projets et des actions qui soient menés par ces derniers. Ces projets permettront de soutenir les acteurs qui protègent les principaux foyers de biodiversité de la planète.

Porteurs de projet :

- Doivent s'engager avec les peuples autochtones et les communautés locales d'une manière qui reconnaisse, protège et renforce leurs droits. Ils doivent également divulguer de manière transparente la manière dont les peuples autochtones et les communautés locales sont impliqués et donnent leur consentement, conformément au droit autochtone et international. Il convient d'éviter les impacts négatifs sur les territoires et les ressources protégés des peuples autochtones et des communautés locales et de respecter les zones encore non touchées de l'Homme ou supposées habitées par des peuples autochtones et des communautés locales non contactés ou isolés.
- Doivent établir des projets et des méthodologies spécifiques pour les peuples autochtones et aux communautés locales afin de garantir leur accès continu aux ressources naturelles.

- Doivent instaurer le partage équitable des bénéfices au sein des contrats des projets, en particulier en ce qui concerne les peuples autochtones et les communautés locales. Le partage des bénéfices doit être considéré comme une exigence de conformité élémentaire, reconnaissant que la possibilité pour les peuples autochtones et les communautés locales de tirer des bénéfices de leurs territoires est un droit non négociable et une condition préalable à tout projet.

Acteurs d'encadrement des marchés :

- Les **certificateurs** doivent mettre en place des mécanismes de réclamation accessibles et efficaces sur les plateformes numériques afin que les populations et les parties prenantes locales puissent faire part de leurs préoccupations et demander réparation. Les mécanismes de réclamation doivent être transparents, publics, pertinents au niveau local, respectueux de l'égalité entre les hommes et les femmes et culturellement appropriés.
- Les **gouvernements et les certificateurs** doivent établir un mécanisme de partage des bénéfices comme critère de certification et vérifier le partage des bénéfices des projets pour s'assurer qu'ils sont répartis équitablement.
- Les **gouvernements et les certificateurs** doivent mettre en œuvre des mesures visant à renforcer l'inclusion des peuples autochtones et des communautés locales et le partage des bénéfices. Il s'agit notamment d'établir des mécanismes de partage des bénéfices au niveau national ou régional, de mettre en œuvre des programmes financés par les pouvoirs publics pour soutenir la gestion responsable des ressources par les peuples autochtones et les communautés locales, de créer des fonds de patrimoine axés sur la nature et de mettre en place des coalitions d'approvisionnement souveraines ou sous-souveraines.
- Les **gouvernements et les certificateurs** doivent lancer des programmes d'information et de renforcement des capacités pour les populations concernés par les projets, par exemple en créant une plateforme web pour l'échange d'informations entre les différentes parties prenantes.

Étude de cas

Échelle de mise en œuvre : Mondiale.

Acteur du marché : Développeur de projet

Depuis 2023, **Earth Acre** met en œuvre le **projet de biodiversité OI Kinyei** dans la réserve OI Kinyei, le plus ancien écosystème du Maasai Mara au Kenya. Les changements dans l'utilisation des terres et la mise en place de clôtures ont perturbé les couloirs migratoires, entraînant une dégradation de l'habitat, ainsi que le surpâturage par les herbivores et la destruction des forêts par les éléphants, ce qui a dégradé la région. Le projet vise à rétablir les mouvements naturels de la faune et à améliorer l'habitat grâce à des interventions de gestion responsable des ressources et à des paiements directs aux propriétaires fonciers pour leur gestion responsable.

Étude de cas

Échelle de mise en œuvre : Nationale.

Lieu de mise en œuvre : Brésil.

Acteur du marché: Acteurs d'encadrement des marchés

La **loi brésilienne sur la biodiversité** fournit des lignes directrices sur le partage des bénéfices avec les populations locales (Forest Trends, 2023). La loi exige que les avantages soient négociés au moment de la commercialisation des produits et prévoit un registre en ligne où les utilisateurs déclarent leurs activités liées aux connaissances traditionnelles, et notamment les données de séquençage de ressources génétiques (DSI). Cela garantit que les bénéfices sont partagés directement avec des communautés identifiables ou par l'intermédiaire d'un fonds gouvernemental, fournissant ainsi un cadre de distribution transparent et équitable.

Étude de cas

Échelle de mise en œuvre : Nationale.

Lieu de mise en œuvre : Ouganda.

Acteur du marché : Développeur de projet

Le **programme de crédits biodiversité de l'Environmental Conservation Trust of Uganda (ECOTRUST)** est un programme de restauration des corridors conçu, détenu et dirigé par des communautés, sur la base d'un modèle multimétrique. ECOTRUST a mis en place la méthodologie du système d'apprentissage par l'action en matière de genre (GALS), comme stratégie d'engagement communautaire à toutes les étapes de la conception et de la mise en œuvre de ses projets de crédits biodiversité. Cette méthodologie a été créée par Oxfam en tant que méthodologie communautaire pour permettre aux femmes et aux hommes de différents niveaux d'alphabétisation d'agir conjointement pour l'égalité des sexes.

Grâce à cette approche, ECOTRUST soutient la reconnaissance et la protection effectives des droits autochtones et des usages coutumiers, tout en promouvant l'égalité des genres et les objectifs de conservation.

3. Bonne gouvernance pour les marchés

Transparence

La transparence est essentielle pour permettre la responsabilisation, garantir la confiance entre les parties prenantes et favoriser la crédibilité du marché. Cependant, la transparence des structures de gouvernance (**Principe de Haut Niveau 18**) est souvent insuffisante, faute d'informations sur le partage des bénéfices et de mécanismes défailants assurant un partage équitable des bénéfices à ceux qui sont impliqués dans les efforts de conservation.

Il est nécessaire d'assurer la transparence tout au long du cycle de vie du crédit. Les programmes doivent fournir des informations claires et accessibles au public sur la gouvernance et la mise en œuvre des projets et indiquer clairement qui est propriétaire et responsable des crédits biodiversité générés. Les acheteurs de crédits biodiversité doivent faire preuve d'une totale transparence quant à l'utilisation prévue des crédits, en précisant les objectifs de l'achat et/ou de l'utilisation du crédit et la manière dont il est lié aux stratégies et politiques de l'acheteur en matière de nature, et en apportant, lorsque cela est nécessaire, la preuve du respect de la hiérarchie d'atténuation.

Les défis en matière de transparence sont exacerbés dans les zones où il existe des risques en matière de gouvernance. Ces problèmes peuvent résulter d'une présence insuffisante de l'État et de la faiblesse des institutions publique, et favorisent les crimes contre l'environnement. La prise en compte des facteurs de risque locaux peut atténuer les menaces pesant sur la gouvernance et la qualité écologique des projets et garantir que les communautés, les gouvernements, les agences et les porteurs de projet respectent des normes d'intégrité élevées. Comme pour les autres principes de bonne gouvernance, une approche systématique de la transparence doit être intégrée, non seulement au niveau du projet, mais également à l'ensemble des marchés.

Recommandations

Acheteurs :

- Doivent mettre en œuvre une méthode d'évaluation pour mesurer l'impact environnemental de leur activité, afin de pouvoir évaluer, en toute transparence, leur responsabilité sur l'état des écosystèmes dont ils dépendent.
- Doivent élaborer des objectifs et des stratégies crédibles pour réduire leur impact sur l'environnement, qui fournissent des orientations sur la manière dont ils entendent réduire leur impact sur la nature, et respecter les hiérarchies d'atténuation. Les organisations doivent chercher à faire vérifier ces stratégies par une tierce partie indépendante afin d'atténuer les risques d'écoblanchiment et d'atteinte à la réputation.
- Doivent être transparents sur l'objectif de l'achat et de l'utilisation des crédits.

Porteurs de projet :

- Doivent veiller à ce que les données concernant l'évaluation des projets soient totalement transparentes et publiées dans un référentiel facilement accessible, y compris les métadonnées et les ensembles de données sur la biodiversité, dans le respect des règles de confidentialité.

Acteurs d'encadrement des marchés :

- Les **gouvernements** doivent tenir une liste publique des méthodologies approuvées et un registre des projets.
- Les **certificateurs** doivent mettre en place un système d'accréditation pour les acheteurs.

Étude de cas

Échelle de mise en œuvre : Mondiale.

Acteur du marché : Acheteur

Les **normes de performance de la Société financière internationale** (SFI, 2012) fournissent des orientations sur la manière dont les clients peuvent identifier les risques et les impacts. Elles sont conçues pour aider à éviter, réduire et compenser les risques et les impacts dans le cadre de la gestion durable de leurs activités. Cela comprend également les obligations de divulgation d'informations relatives aux activités à l'échelle de projets. La Norme de performance n°6 montre comment les institutions financières peuvent stimuler la demande en matière de conservation pour la biodiversité, et potentiellement de crédits biodiversité, par le biais de leur stratégie de prêts et de critères comme l'application de la hiérarchie (éviter, réduire, restaurer, compenser) pour gérer les risques liés à la biodiversité.

Étude de cas

Échelle de mise en œuvre : Nationale.

Lieu de mise en œuvre : États-Unis d'Amérique.

Acteur du marché : Acteurs d'encadrement des marchés

La **Commodity Futures Trading Commission**, en tant que régulateur de marchés, a instauré un cadre visant à garantir la transparence dans le cadre d'échanges de contrats à terme sur matières premières, d'options et d'autres produits dérivés. La procédure d'enregistrement garantit que les acteurs de marché respectent des caractéristiques spécifiques en matière d'intégrité financière et de transparence.



Étude de cas

Échelle de mise en œuvre : Mondiale.

Acteur du marché : Acteurs d'encadrement des marchés

L'**Ocean-Based Biodiversity Certification** fournit une certification pour les projets de biodiversité marine. Le système de certification vise à garantir que les projets répondent à des critères écologiques, sociaux et financiers stricts. A travers des processus de vérification rigoureux, il favorise la transparence, la responsabilité et la confiance dans le marché, réduisant ainsi le risque d'écoblanchiment.

Responsabilité

La responsabilité est un autre aspect central pour permettre d'assurer une bonne gouvernance des marchés de crédits biodiversité. Elle impose à tous les acteurs de rendre compte de leurs actions, de leurs décisions et de leur utilisation de crédits biodiversité, et assure le respect des obligations.

La souveraineté des données (**Principe de Haut Niveau 19**) est essentielle à la bonne gouvernance du marché, car elle établit des droits et des responsabilités clairs pour les créateurs et les utilisateurs de données. La souveraineté des données est une condition préalable à des pratiques commerciales éthiques, en particulier en ce qui concerne les peuples autochtones et les communautés locales, qui doivent être impliqués dans la co-crédation de marchés de crédits biodiversité. Pour ce faire, le droit des peuples autochtones et des communautés locales d'accéder aux données pertinentes doit être reconnu. L'IAPB note que les données de séquençage de ressources génétiques (DSI) font l'objet de discussions entre les parties dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique et prévoit que cela fournira des orientations supplémentaires utiles aux acteurs de marché en ce qui concerne la souveraineté des données.

Un autre obstacle à la responsabilisation est l'incapacité des acteurs de marché à fixer des objectifs environnementaux qui soient alignés sur les objectifs définis dans le CMB (**Principe de Haut Niveau 20**), choisissant de donner la priorité aux gains financiers à court terme plutôt qu'à la durabilité environnementale à long terme et à la résilience de l'entreprise. Comme l'a souligné le groupe de travail sur la Demande de l'IAPB, pour combler le déficit de responsabilité des entreprises vis-à-vis de la nature, les entreprises devraient transformer leurs modèles économiques et contribuer à stopper et à inverser les impacts sur la nature, en se désengageant des activités nuisibles et en réorientant les flux financiers vers des solutions innovantes qui favorisent la restauration, la préservation et l'utilisation durable des ressources. La divulgation par les entreprises de leurs impacts, risques, dépendance, ainsi que les stratégies pour les réduire, alignées sur un cadre de référence peut contribuer à susciter un changement sectoriel plus large et à renforcer l'intégrité du marché.

Enfin, l'IAPB n'envisage pas de soutenir la cessibilité des crédits biodiversité (**Principe de Haut Niveau 21**) à court terme. Dans la mesure où certaines formes d'échange se produisent, il convient de mettre en place des garde-fous pour régir les conditions de l'échange entre les acteurs de marchés, éviter les doubles comptages et garantir la transparence, notamment en compilant toutes les informations dans un registre accessible au public.

Recommandations

Acheteurs :

- Doivent procéder à des évaluations des risques liés à la nature, alignées sur les cadres de reporting extra-financiers et les cadres d'évaluation d'impact, afin de déterminer et mesurer les risques, les opportunités, les impacts et les dépendances liés à la nature dans le cadre de leurs activités et de leurs chaînes d'approvisionnement.
- Doivent établir un lien entre les achats de crédits biodiversité, les risques et opportunités pour la nature découlant de leur activité, et leur stratégie en matière environnemental, pour s'assurer de la cohérence de la démarche.

Porteurs de projet :

- Doivent mettre en œuvre des projets axés sur les objectifs et alignés sur les divulgations existantes et émergentes, les objectifs et les normes et cadres scientifiques, en particulier le TNFD, le Science Based Targets Network, la directive CSRD de l'UE sur le reporting extra-financier et les objectifs du CMB pour les objectifs 2030 et 2050.
- Doivent veiller à ce que les projets soutiennent la souveraineté des peuples autochtones en matière de données. Les projets doivent veiller à ce que les peuples autochtones aient accès à toutes les données collectées sur leurs terres. Il s'agit notamment des données relatives aux modes de vie, aux systèmes de connaissances, aux coutumes sur les terres, les eaux, les mers et les territoires.

Acteurs d'encadrement des marchés :

- Les **gouvernements** doivent introduire des rapports obligatoires sur les impacts liés à la nature et les dépendances, en s'alignant sur l'objectif 15 du CMB, ainsi que sur la TNFD.
- Les **gouvernements** doivent aligner les politiques et objectifs nationaux et infranationaux en matière de biodiversité (stratégie et plans d'action nationaux en matière de biodiversité et plans nationaux de financement de la biodiversité, entre autres) sur les objectifs du CMB afin de créer un environnement propice au financement de projets. Ces stratégies peuvent inclure des politiques publiques comme la mise en place de systèmes de conformité réglementaire ou des régimes d'encadrement des investissements dans des projets de protection, de restauration ou de gestion durable des ressources naturelles

- Les **gouvernements** doivent s'assurer que les incitations perverses, telles que les investissements fonciers spéculatifs, sont évitées et minimisées.
- Les **certificateurs** doivent s'assurer que les informations disponibles sont conformes aux normes reconnues telles que les principes FAIR (« findable, accessible, interoperable and reusable », c'est à dire trouvables, accessibles, interopérable et réutilisables), et CARE (« collective benefit, authority to control, responsibility and ethics » c'est à dire bénéfiques collectifs, capacité à contrôler le processus, et responsabilité et éthiques, avec les peuples autochtones et communautés locales) pour les données relatives à la biodiversité.

Étude de cas

Échelle de mise en œuvre : Niveau national.

Lieu de mise en œuvre : Colombie (et dont l'adoption est envisagée dans d'autres pays).

Acteur du marché : Porteurs de projet

La **méthodologie biodiversité de Savimbo** a été élaborée avec la participation active de dirigeants de 18 communautés autochtones et de centaines de petits agriculteurs de l'Amazonie colombienne, dans le but de valoriser les actions développés par les peuples autochtones et les communautés locales via des crédits biodiversité. Cette approche utilise la technologie des registres distribués (distributed ledger technology), enregistrant chaque transaction et action afin de garantir des données infalsifiables et accessibles à toutes les parties prenantes.

Étude de cas

Échelle de mise en œuvre : Mondiale.

Acteur du marché : Acheteur

La **TNFD** (TNFD, 2023a) a élaboré un cadre complet pour la gestion et la communication des risques, opportunités, impacts et dépendances liés à la nature. Le TNFD a établi un ensemble d'indicateurs et de métriques pour les dépendances, les impacts, les risques et les opportunités liés à la nature, fournissant aux organisations qui la suivent des mesures et données partageables de leurs dépendances, de leurs risques et de leurs impacts sur la biodiversité. Les cadres de ce type permettent aux organisations d'aligner plus facilement leurs activités sur les objectifs mondiaux en matière de nature et d'élaborer des stratégies aux impacts positifs sur la nature, y compris des investissements tels que les crédits biodiversité.

Projets pilotes

Étant un sujet complexe, la biodiversité met particulièrement l'accent sur l'importance des spécificités locales et les interactions entre la nature, le climat et les dynamiques sociales. C'est pour ça qu'il ne peut pas y avoir de solution unique 'one size fits all' pour la conception de crédits biodiversité à haute intégrité. La conception et la mise en œuvre d'un projet nécessitent de nombreuses considérations. Il s'agit notamment de s'adapter aux besoins locaux, de tenir compte des défis liés à la diversité des écosystèmes, d'impliquer une série d'acteurs et de comprendre la diversité des types de crédit et des cas d'usage, ainsi que les opportunités et les contraintes qui en découlent.

L'IAPB souhaite présenter une série de projets pilotes qui donnent aux différents acteurs des exemples utiles de l'état du développement de différents marchés, des défis actuels auxquels sont confrontés les acteurs de marché et des solutions conçues pour y répondre. Certains de ces projets pilotes sont présentés ci-dessous et la liste complète figure en Annexe⁷. Plusieurs d'entre eux développent déjà des crédits biodiversité, tandis que d'autres entreprennent des projets qui peuvent fournir des pistes et des enseignements pour le développement de crédits biodiversité.

Un large éventail d'entités assure la conservation et la restauration de la biodiversité dans le monde entier – des ONGs de conservation (comme Wildlife Conservation Society au Mozambique, Terrasos en Colombie, Fauna & Flora en Afrique du Sud et Noé en République du Congo) aux entreprises privées (comme EDF en France et ENGIE aux Émirats arabes unis). Nombre de ces projets bénéficient également du soutien de banques de développement (KfW, AFD et Banque interaméricaine de développement), qui jouent un rôle essentiel pour apporter une assistance technique, notamment en matière de gouvernance.

Certaines sociétés, comme L'OCCITANE en Provence qui entreprend la production de beurre de karité au Burkina Faso, Illycaffè qui investit pour réduire les risques sur sa chaîne d'approvisionnement du café au Brésil et qui promeut des actions pour l'adaptation de la culture de café au changement climatique, ou Kering qui soutient la production durable de cachemire en Mongolie, investissent dans leur chaînes de valeur pour les rendre plus résilients face à la dégradation de certains écosystèmes dont ils dépendent, et de mieux tenir compte de leurs impacts sur et dépendances envers la nature.

L'équité et l'inclusion des peuples autochtones et des communautés locales constituent un aspect essentiel de l'intégrité du projet. Certains projets y parviennent en intégrant les perspectives des peuples autochtones et des communautés locales dans leur conception et leur mise en œuvre. D'autres conçoivent les projets en collaboration avec les communautés (Savimbo, fondé par des représentants de peuples autochtones et les communautés locales, ECOTRUST avec son protocole de système d'apprentissage de l'action sur le genre ou la Fundación Cataruben).

7 Toute erreur dans le présent document ou dans l'annexe est le fait de l'IAPB et non des organisations citées.

Certains, comme la Fondation AWE for Nature, ont adopté des approches novatrices en matière de gestion des terres, offrant ainsi une réponse aux risques émergents d'accaparement des terres.

Il est important de souligner que les projets visant à émettre des crédits biodiversité peuvent couvrir tous les types d'écosystèmes, tant terrestres que marins. Il peut s'agir de forêts (comme Reforest'Action qui régénère les forêts de la région de Ghizhou en Chine), de savanes (comme EarthAcre Inc. dans l'écosystème du Masai Mara au Kenya), de terres agricoles (comme Amarenco en Europe), de forêts (comme CDC Biodiversité), ainsi que des écosystèmes côtiers et marins (comme Conservation International restaure un récif corallien aux Philippines ou encore l'Association of Coastal Ecosystem Services qui restaure des prairies d'herbiers marins au Kenya). Il convient de noter que l'environnement marin présente des complexités spécifiques en termes de mesure des impacts sur la biodiversité et de droits, y compris les droits sur les ressources.

La possibilité d'obtenir des résultats positifs en matière de biodiversité a également été soulignée comme un moyen de soutenir l'amélioration de la qualité et de l'intégrité des marchés des crédits carbone grâce au développement de crédits présentant des co-bénéfices. Parmi les exemples, on peut citer le travail du WWF France qui restaure les forêts tempérées en délivrant des crédits biodiversité avec des co-bénéfices carbone, ou celui de Generali qui améliore un projet de compensation carbone pour le reboisement de terres agricoles dégradées en y ajoutant des co-bénéfices biodiversité. Les exemples de projets qui regroupent ou empilent les crédits (le 'bundling' et le 'stacking'), tels que CreditNature sur l'île écossaise d'Aran et Mikro-Tek Inc. dans la forêt boréale canadienne, sont de plus en plus nombreux. Ce type de crédit est confronté à plusieurs défis, notamment la nécessité d'effectuer des mesures fiables, d'éviter les doubles comptages et de démontrer clairement l'additionnalité de ces crédits pour le climat et la biodiversité.

Cette large sélection à travers le monde vise à mettre en évidence la diversité des projets et des types de crédits, chacun avec leurs propres spécificités et leurs solutions pour un ensemble varié d'écosystèmes et de cas d'usage. L'objectif n'est pas de couvrir toute la gamme des écosystèmes ou des options financières possibles. En travaillant avec ces projets, l'IAPB vise à soutenir la mise à l'échelle de marchés équitables et efficaces pour les crédits biodiversité à travers une communauté de pratique. Ces projets pilotes peuvent constituer un élément essentiel pour permettre au Cadre d'évoluer dans les mois et les années à venir et de bénéficier des enseignements essentiels tirés de ces projets.



Acronymes

Voici une liste d'acronymes fréquemment utilisés dans le Cadre.

Acronyme	Description
BCA	Biodiversity Credit Alliance
CARE	Bénéfice Collectif, Autorité de contrôle, Responsabilité et Etique
CDB	Convention sur la diversité biologique
DLT	Technologie de registre distribué
FAIR	Principes Trouvables, Accessibles, Interopérable et Réutilisables
LCPE	Libre consentement préalable et éclairé ('Free Prior Informed Consent' – FPIC)
CMB	Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal – (Global Biodiversity Framework, GBF)
PHN	Principes de Haut Niveau
IAPB	L'International Advisory Panel on Biodiversity Credits (IAPB)
SFI	Société financière internationale ('International Finance Corporation' – IFC)
PACL	Peuples autochtones et communautés locales
IPBES	Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
KfW	Banque publique allemande d'investissement et de développement
SPANB	Stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité
ONG	Organisation non gouvernementale
SBTN	Science Based Targets Network
TNFD	Groupe de Travail sur les informations financières relatives à la nature
PNUE	Programme des Nations unies pour l'environnement

Acronyme	Description
PNUÉ – FI	Initiative financière du Programme des Nations unies pour l'environnement
CCNUCC	Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques
VCMI	Initiative sur l'intégrité es marchés carbonés volontaires ('Voluntary Carbon Markets Integrity Initiative')
WEF	Forum économique mondial
WWF	Fonds mondial pour la nature

Glossaire

Terme	Définition
Additionalité	<p>L'additionnalité signifie une exigence selon laquelle les crédits ne peuvent être attribués qu'aux résultats positifs sur la biodiversité qui sont attribuables à l'intervention du projet, et qui ne se seraient pas produits autrement (BCA, 2024a). L'IAPB considère que la conception et la mise en œuvre des projets, en particulier la mesure, la vérification et le contrôle des engagements, des actions et des résultats, doivent être proportionnées et adaptées aux circonstances et aux objectifs des projets spécifiques. Par conséquent, la démonstration de l'additionnalité doit inclure l'additionnalité écologique - qu'il s'agisse d'atténuer les menaces de dégradation ou d'œuvrer à la restauration – et pourrait également inclure des aspects d'additionnalité sociale ou financière, par exemple pour reconnaître et valoriser spécifiquement les activités de maintenance par gestion responsable des ressources. Dans le cas des activités de conservation menées par les peuples autochtones et les communautés locales, il ne faut pas supposer qu'ils assureront ces activités de conservation à perpétuité et sans financement – l'absence de financement peut être considérée comme une menace de dégradation.</p>
Contrôle	<p>Mission dans laquelle un praticien recherche des éléments probants suffisants et appropriés pour exprimer une conclusion destinée à renforcer le degré de confiance des utilisateurs visés autres que la partie responsable à l'égard des informations fournies sur l'objet considéré (ISAE 3000, 2020).</p>
Perte évitée	<p>La prévention du déclin de la biodiversité résultant des interventions du projet, telles que la préservation ou la désignation des terres, indiquée par la prévention de la modification de la structure, de la composition ou de la fonction de l'écosystème cible ou des populations d'espèces, ou encore la prévention de l'augmentation des actions menaçant la biodiversité. Les projets à perte évitée comportent généralement des menaces démontrables et imminentes pour la biodiversité (BCA, 2024a).</p>

Terme	Définition
Biodiversité	La variabilité parmi les organismes vivants de toutes origines, notamment, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques ainsi que les complexes écologiques dont ils font partie ; cela inclut la diversité au sein des espèces, entre les espèces et celle des écosystèmes (Article 2 de la CDB, 1992).
Certificat biodiversité	Une preuve validée que les actions mises en oeuvre sont bien réalisées, ou que les bénéfices pour la biodiversité sont bien atteints.
Crédit biodiversité	Un crédit biodiversité est un « certificat qui représente une unité de bénéfices pour la biodiversité qui sont à la fois durables, mesurables, adossés à des preuves tangibles et additionnels à ce qui se serait passé sans intervention »
Compensation	L'IAPB se réfère à la compensation en tant que cas d'usage des crédits biodiversité qui fournissent des résultats mesurables en matière de conservation et de restauration, résultant d'actions qui compensent les impacts négatifs résiduels significatifs et inévitables des activités de développement sur la biodiversité. Dans ce contexte, l'utilisation des crédits biodiversité doit suivre la hiérarchie d'atténuation: éviter, minimiser, restaurer et enfin compenser – en dernier recours. La compensation doit être faite au niveau local et avec des espèces / habitats / écosystèmes comparable.
Conservation	Action visant à promouvoir la persistance des écosystèmes et de la biodiversité (TNFD, 2023d).
Technologie des registres distribués (DLT), y compris la blockchain	La technologie des registres distribués (la blockchain étant un type de DLT) permet la saisie, l'analyse et l'auditabilité des données, ce qui permet de représenter les crédits comme des entités de données universellement uniques dans un environnement numérique de bout en bout. La DLT permet de vérifier la provenance d'un crédit et de suivre son échange sans avoir recours à des intermédiaires centralisés (WEF, 2023).

Terme	Définition
Peuples autochtones	La déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones ne contient pas de définition des peuples autochtones, et l'auto-identification en tant qu'autochtone est considérée comme un critère fondamental. Néanmoins, il peut être utile de considérer les peuples autochtones comme les héritiers et les praticiens de cultures et de modes de relations uniques entre populations et environnement, qui ont conservé des caractéristiques sociales, culturelles, économiques et politiques distinctes de celles des sociétés dominantes dans lesquelles ils vivent. Adapté du Département des affaires environnementales et sociales des Nations Unies.
Communautés locales	Communautés non autochtones ayant des liens historiques avec des lieux et des moyens de subsistance caractérisés par des relations à long terme avec l'environnement naturel, souvent sur plusieurs générations (IPBES, 2020).
Conservation / Maintenance	La conservation d'une biodiversité intacte grâce à des interventions de projet telles que la mise en œuvre de plans de gestion de la conservation, la reconnaissance et la protection effectives des droits autochtones et des usages coutumiers alignés sur les objectifs de conservation, les désignations de conservation et le financement durable de la conservation, indiqué par la prévention de la modification de la structure, de la composition et de la fonction de l'écosystème cible ou des populations d'espèces, ou par la prévention de l'augmentation de la menace. Dans les projets de conservation, la biodiversité sera menacée par des menaces à moyen ou long terme (BCA, 2024a).
Marchés	L'IAPB fait référence aux marchés dans le contexte d'un marché de financement de projet, plutôt qu'à un instrument financier liquide négocié sur un marché boursier. Cela signifie que chaque projet sera financé en fonction de ses caractéristiques spécifiques et de ses résultats en matière de conservation.
Intégrité du marché	Les participants bénéficient d'un accès égal aux marchés, les pratiques sont équitables et des normes élevées de gouvernance sont respectées. Adapté de la World Federation of Exchanges (2019).

Terme	Définition
Hiérarchie d'atténuation	Une hiérarchie d'actions visant à atténuer les impacts négatifs sur la biodiversité: éviter la perte de biodiversité dans les plans de développement, la minimisation dans la conception des projets, l'atténuation pour restaurer les habitats endommagés, et les compensations pour les restaurer ou les créer afin de compenser la perte résiduelle (TNC, 2021).
Nature	Le monde naturel, en mettant l'accent sur la diversité des organismes vivants. Dans le contexte de la science occidentale, il comprend des catégories telles que la biodiversité, les écosystèmes (structure et fonctionnement), l'évolution, la biosphère, l'héritage évolutif commun de l'humanité et la diversité bioculturelle. Dans le contexte d'autres systèmes de connaissances, il comprend des catégories telles que la terre nourricière et les systèmes de vie, et il est souvent considéré comme inextricablement lié à l'homme, et non comme une entité distincte. Adapté de l'IPBES (2019).
Marché de la nature	Système composé de transactions entre des acheteurs et des vendeurs distincts, dans lequel les biens ou services échangés reflètent spécifiquement un stock d'actifs environnementaux ou un flux de services environnementaux provenant d'écosystèmes terrestres ou aquatiques (Groupe de travail sur les marchés de la nature, 2022).
Gain net	Type de mesure prise non seulement pour compenser les pertes résiduelles ou les dommages permanents subis par les caractéristiques écologiques, mais aussi pour garantir des gains en pourcentage (TNC, 2021).
Pas de perte nette	Le résultat des pertes de biodiversité compensées par des gains proportionnels (TNC, 2021).
Paiements pour les services environnementaux	Les paiements pour les services environnementaux ont lieu lorsque les bénéficiaires ou les utilisateurs d'un service environnemental effectuent des paiements aux fournisseurs de ce service. Dans la pratique, cela peut prendre la forme d'une série de paiements en échange de la réception d'un flux d'avantages ou de services environnementaux. L'idée de base est que quiconque fournit un service doit être payé pour le faire (CIFOR, 2014).
Restauration	Toutes les activités intentionnelles qui initient ou accélèrent le rétablissement d'un écosystème à partir d'un état dégradé (IPBES, 2019).

Terme	Définition
Crédits dits “stacked”, “stapled” ou “bundled”	<p>« Stacked » désigne des crédits vendus séparément dans le cadre d’un même projet.</p> <p>« Stapled » désigne des crédits vendus ensemble à partir de différents projets.</p> <p>« Bundled » désigne les crédits vendus ensemble dans le cadre d’un même projet.</p>
Gestion responsable des ressources	L’activité ou le travail qui consiste à protéger et à être responsable de quelque chose (IPBES, 2016).



Bibliographie

Biodiversity Credit Alliance (BCA) (2024a), Definition of a Biodiversity Credit. Issue paper No. 3.

Disponible à l'adresse suivante : www.biodiversitycreditalliance.org/wp-content/uploads/2024/05/Definition-of-a-Biodiversity-Credit-Rev-220524.pdf

BCA (2024b), Review Mechanisms for Supply-side Quality and Integrity in the Biodiversity Credit Market. Issue Paper No. 2.

Disponible à l'adresse suivante : www.biodiversitycreditalliance.org/wp-content/uploads/2024/05/Review_Mechanisms_for_Supply-side_Quality_and_Integrity_in_the_Biodiversity_Credit_Market_Rev-260424_v2.pdf

Carbone 4 (2024) [à paraître], Biodiversity certificates: Risks and opportunities.

CDC Biodiversité (2024), Bridging finance and nature: the role of BIA-GBS and GBSFI in measuring biodiversity-related financial risks.

Disponible à l'adresse suivante : www.cdc-biodiversite.fr/publications/2024-dossier50_bridging-finance-and-nature-the-role-of-the-global-biodiversity-score

Centre de recherche forestière internationale (2014), Paiements pour les services environnementaux (PSE). A practical guide to assessing the feasibility of PES projects.

Disponible à l'adresse suivante : www.cifor-icraf.org/publications/pdf_files/Books/BFripp1401.pdf

Conservation International (2024), Nature Positive: Conservation International's Position on Nature Credit Markets.

Disponible à l'adresse suivante: www.conservation.org/projects/nature-credit-markets

Convention sur la diversité biologique, Article 2 (CDB) (1992), dans : Convention sur la diversité biologique. Texte et annexes.

Disponible à l'adresse suivante : www.cbd.int/doc/legal/cbd-en.pdf

Dasgupta, P. (2021), The Economics of Biodiversity: The Dasgupta Review. Londres, Département du Trésor du Royaume uni

Disponible à l'adresse suivante : www.gov.uk/government/publications/final-report-the-economics-of-biodiversity-the-dasgupta-review

Département de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales (Defra) (2024), Understanding biodiversity net gain. Guidance. Gouvernement du Royaume-Uni.

Disponible à l'adresse suivante : www.gov.uk/guidance/understanding-biodiversity-net-gain

Environment Bank (aucune date), Biodiversity (BNG) Units.

Disponible à l'adresse suivante : www.environmentbank.com/biodiversity-units

Commission européenne (2024), High-Level Expert Group on scaling up sustainable finance in low- and middle-income countries. Recommandations finales.

Taxonomie de l'Union européenne (2020), Règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088

Disponible à l'adresse suivante : www.data.europa.eu/eli/reg/2020/852/oj

Guidance de stabilité financière (2024), Stocktake on Nature-related Risks: Supervisory and regulatory approaches and perspectives on financial risk.

Disponible à l'adresse suivante : www.fsb.org/uploads/P180724.pdf

Forest Stewardship Council (FSC) (2022), Politique d'association. Version 3.

Disponible à l'adresse suivante : www.connect.fsc.org/document-centre/documents/resource/368

Forest Trends (2023), The legal structure for biodiversity benefits-sharing already exists in Brazil. Here's how it can serve communities.

Disponible à l'adresse suivante : www.forest-trends.org/blog/the-legal-structure-for-biodiversity-benefits-sharing-already-exists-in-brazil-heres-how-it-can-serve-communities/

Fonds pour l'environnement mondial et International Institute for Environment and Development, (2023), Innovative Finance for Nature and People: Opportunities and Challenges for Biodiversity-Positive Carbon Credits and Nature Certificates.

Disponible à l'adresse suivante : www.thegef.org/sites/default/files/documents/2023-03/GEF_IIED_Innovative_Finance_Nature_People_EN_Summary_2023_03.pdf

Gonzalez, A., Vihervaara, P., Balvanera, P. et al. (2023), A global biodiversity observing system to unite monitoring and guide action. Nature Ecology & Evolution.

Disponible à l'adresse suivante : www.nature.com/articles/s41559-023-02171-0

Gouvernement du Canada (2024), At a glance – Evaluation of Environment and Climate Change Canada's Indigenous Guardians Initiative.

Disponible à l'adresse suivante : www.canada.ca/en/environment-climate-change/corporate/transparency/priorities-management/evaluations/evaluation-eccc-indigenous-guardians-initiative-2024/at-a-glance.html

Integrity Council for the Voluntary Carbon Market (2024), Core Carbon Principles Assessment Framework and Procedure.

Disponible à l'adresse suivante : www.icvcm.org/assessment-framework

Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) (2016), The assessment report of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services on pollinators, pollination and food production.

Disponible à l'adresse suivante : www.zenodo.org/records/3402857

IPBES (2019), Summary for policymakers of the global assessment report on biodiversity and ecosystem services of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services.

Disponible à l'adresse suivante : www.ipbes.net/global-assessment

IPBES (2022), Foundations of the nature futures framework. Extrait de l'IPBES/9/14. Annexe VI à la décision IPBES-9/1.

Disponible à l'adresse suivante : www.ipbes.net/document-library-catalogue/foundations-nature-futures-framework

International Advisory Panel on Biodiversity Credits (IAPB) (2024a), Call for Views Analysis Report.

Disponible à l'adresse suivante : www.iapbiocredits.org/resources

IAPB (2024b), Consultation on Archetypes Analysis Report.

Disponible à l'adresse suivante : www.iapbiocredits.org/resources

IAPB (2024c), Governance and stewardship of biodiversity credit markets. Governance and Stewardship Working Group report.

Disponible à l'adresse suivante : www.iapbiocredits.org/resources

IAPB (2024d), Landscape analysis of biodiversity credits projects: Results from the Supply Working Group project developers' survey.

Disponible à l'adresse suivante : www.iapbiocredits.org/resources

IAPB (2024e), Recommendations for high integrity supply of biodiversity credits. Supply Working Group report.

Disponible à l'adresse suivante : www.iapbiocredits.org/resources

IAPB (2024f), Recommendations for high integrity demand for biodiversity credits. Demand Working Group report.

Disponible à l'adresse suivante : www.iapbiocredits.org/resources

IAPB (2024g), Design criteria for high integrity measurement of biodiversity credits. Measurement Working Group report.

Disponible à l'adresse suivante : www.iapbiocredits.org/resources

Société financière internationale (SFI) (2012), IFC Performance Standards on Environmental and Social Sustainability.

Disponible à l'adresse suivante : www.ifc.org/content/dam/ifc/doc/mgrt/ifc-performance-standards.pdf

International Standard on Assurance Engagements 3000 (ISAE) (2020), International standard on assurance engagement (UK) 3000 (Juillet 2020): Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

Disponible à l'adresse suivante : www.media.frc.org.uk/documents/IASSE_UK_3000_Jul_2020.pdf

Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) (2023), Measuring Nature-Positive approach consultation. Disponible à l'adresse suivante: www.iucn.org/sites/default/files/2023-11/iucn-nature-positive-contribution-v1.0.pdf

Milner-Gulland et al. (2021), Four steps for the Earth: mainstreaming the post-2020 global biodiversity framework. One Earth. Disponible à l'adresse suivante: [www.cell.com/one-earth/fulltext/S2590-3322\(20\)30657-6](http://www.cell.com/one-earth/fulltext/S2590-3322(20)30657-6)

Mirova (2024), Environmental Market Instruments. Prise de position. Disponible à l'adresse suivante: www.mirova.com/sites/default/files/2024-03/environmental-market-instruments-position-paper.pdf

NatureFinance (2024a), G20 High-Level Principles on Bioeconomy. A roadmap for action.

NatureFinance (2024b), Investing in Africa: Investing in Nature. Brochure récapitulative. Disponible à l'adresse suivante: www.naturefinance.net/resources-tools/investing-in-africa-investing-in-nature

NatureFinance et rbone 4 (2023), Harnessing Biodiversity Credits for People and Planet. Disponible à l'adresse suivante: www.naturefinance.net/wp-content/uploads/2023/06/HarnessingBiodiversityCreditsForPeopleAndPlanet.pdf

Organisation for Economic Co-operation and Development (2024), Scaling Up Biodiversity-Positive Incentives. Workshop proceedings. Disponible à l'adresse suivante: www.oecd.org/en/topics/sub-issues/finance-and-investment-for-biodiversity.html

Organization for Biodiversity Certificates (2022), Towards biodiversity certificates: proposal for a methodological framework. Disponible à l'adresse suivante: www.obiocert.com/wp-content/uploads/2022/11/Towards_biodiversity_certificates_proposal_for_a_methodological_framework.pdf

Plan Vivo (2023), PV Nature Methodology. Disponible à l'adresse suivante: www.planvivo.org/Handlers/Download.ashx?IDMF=edb7e81a-6a08-44b5-88bf-2a7b4e547d80

Plan Vivo, Good Carbon, Blue Marine Foundation (2024), Credit Where Credit's Due: identifying the core principles for a high integrity biodiversity credit market. Disponible à l'adresse suivante: www.planvivo.org/Handlers/Download.ashx?IDMF=ff7562f8-4b7d-4a53-813f-82a0e2d9a5e3

Pollination (2023), State of Voluntary Biodiversity Credit Markets: a global review of biodiversity credit schemes.

Disponible à l'adresse suivante: www.pollinationgroup.com/wp-content/uploads/2023/10/Global-Review-of-Biodiversity-Credit-Schemes-Pollination-October-2023.pdf

PwC (2023), Managing nature risks: From understanding to action.

Disponible à l'adresse suivante: www.pwc.com/gx/en/strategy-and-business/content/sbpwc-2023-04-19-Managing-nature-risks-v2.pdf

Savimbo (aucune date), Introduction to the biodiversity credit methodology.

Disponible à l'adresse suivante: www.isbm.savimbo.com/introduction

Science Based Targets Network (SBTN) (2024), Take action.

Setting science-based targets for nature: a step-by-step guide.

Disponible à l'adresse suivante: www.sciencebasedtargetsnetwork.org/companies/take-action

Taskforce in Nature Markets (2022), Nature in an era of crises.

Disponible à l'adresse suivante: www.naturefinance.net/wp-content/uploads/2022/09/TNMNatureInAnEraOfCrises.pdf

Groupe de travail sur les informations financières relatives à la nature (TNFD) (2023a), Recommendations of the Taskforce on Nature-related Financial Disclosures.

Disponible à l'adresse suivante: www.tnfd.global/recommendations-of-the-tnfd

TNFD (2023b), Sector Guidance: Additional Guidance for Financial Institutions, Version 1.0.

Disponible à l'adresse suivante: www.tnfd.global/wp-content/uploads/2023/08/Guidance_for_Financial_Institutions_v1.pdf?v=1695215983

TNFD (2023c), Guidance on the identification and assessment of nature-related dependencies, impacts, risks and opportunities: The LEAP approach, Version 1.0.

Disponible à l'adresse suivante: www.tnfd.global/publication/additional-guidance-on-assessment-of-nature-related-issues-the-leap-approach

TNFD (2023d), Glossary of Key Terms.

Disponible à l'adresse suivante: www.tnfd.global/wp-content/uploads/2023/09/Glossary_of_key_terms_v1.pdf?v=1695138274

The Biodiversity Consultancy (aucune date), Net positive and the mitigation hierarchy.

Disponible à l'adresse suivante: www.thebiodiversityconsultancy.com/services/site-level-advisory/mitigation-hierarchy

The Biodiversity Futures Initiative (aucune date), Approach:

Peer Review Underpins the Scientific Process.

Disponible à l'adresse suivante: www.biodiversityfuturesinitiative.com/approach

The Nature Conservancy (2021), Biodiversity Net Gain in England: Developing Effective Market Mechanisms. Document de travail.
Disponible à l'adresse suivante: www.nature.org/content/dam/tnc/nature/en/documents/TNC_BiodiversityNetGain_England.pdf

The Network for Greening the Financial System (2024), Conceptual Framework for nature-related financial risks.
Disponible à l'adresse suivante: www.ngfs.net/sites/default/files/medias/documents/ngfs_conceptual-framework-on-nature-related-risks.pdf

Département des affaires environnementales et sociales des Nations Unies (aucune date), Indigenous Peoples.
Disponible à l'adresse suivante: www.social.desa.un.org/issues/indigenous-peoples

Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) (2023), State of Finance for Nature 2023: The Big Nature Turnaround – Repurposing \$7 Trillion to Combat Nature Loss.
Disponible à l'adresse suivante: www.wedocs.unep.org/20.500.11822/44278

Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement (IF PNUE) (2023), Principles for Responsible Banking:
Disponible à l'adresse suivante: www.unepfi.org/wordpress/wp-content/uploads/2023/11/PRB-Nature-Target-Setting-Guidance_2023.pdf

Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) (2024), User Manual for National Focal Points of the NMA Platform. Version 1.2.
Disponible à l'adresse suivante: www.unfccc.int/documents/638334

Verra (aucune date), Climate, community and biodiversity standards. Aperçu du programme.
Disponible à l'adresse suivante: www.verra.org/programs/ccbs

Verra (2023), Cadre pour la nature SD VISta. Version 0.1.
Disponible à l'adresse suivante: www.verra.org/wp-content/uploads/2023/09/SD-VISta-Nature-Framework-v0.1-for-Public-Consultation.pdf

Verra (2024), Nature Framework 2023 Public Consultation: Summary of Comments and Verra Responses.
Disponible à l'adresse suivante: www.verra.org/wp-content/uploads/2024/05/Summary-of-Comments-and-Verra-Responses-Nature-Framework-v0.1-Public-Consultation-.pdf

Voluntary Carbon Markets Integrity Initiative (2024), Claims code of practice. Building integrity in voluntary carbon markets.
Disponible à l'adresse suivante: www.vcmintegrity.org/wp-content/uploads/2024/08/VCMI-Claims-Code-v1.10.pdf

Banque mondiale (2021), The Economic Case for Nature: A Global Earth-Economy Model to Assess Development Policy Pathways. Washington, DC.

Disponible à l'adresse suivante: www.openknowledge.worldbank.org/entities/publication/fcc11682-c752-51c4-a59f-0ab5cd40dc6f

Forum économique mondial (FEM) (2023), Biodiversity Credits: Demand Analysis and Market Outlook. Genève, Suisse.

Disponible à l'adresse suivante: www3.weforum.org/docs/WEF_2023_Biodiversity_Credits_Demand_Analysis_and_Market_Outlook.pdf

FEM (2024a), Global Risks Report 2024. WEF, Geneva, Switzerland.

Disponible à l'adresse suivante: www.weforum.org/publications/global-risks-report-2024

FEM (2024b), Biodiversity Credits: Demystifying Metrics for Nature Credits.

FEM, Genève, Suisse.

Disponible à l'adresse suivante: www3.weforum.org/docs/WEF_Biodiversity_Credits_2024.pdf

FEM (2024c), Biodiversity Credits: A guide to Identify High-Integrity Projects.

FEM, Genève, Suisse.

Disponible à l'adresse suivante: www3.weforum.org/docs/WEF_Biodiversity_Credits_A_Guide_to_Identify_High-Integrity_Projects_2024.pdf

World Federation of Exchanges (2019), The World Federation of Exchanges 2018 Full Year Market Highlights.

Disponible à l'adresse suivante: www.focus.world-exchanges.org/storage/app/media/uploaded-files/WFE%202018%20FY%20Market%20Highlights%20FINAL%20PDF%20VERSION%2012.02.19.pdf

Fonds mondial pour la nature (WWF) (2022), Living Planet Report 2022. Building a nature-positive society. Almond, R.E.A., Grooten, M., Juffe Bignoli, D. et Petersen, T. (Eds). WWF, Gland, Suisse. 60 pages.

Disponible à l'adresse suivante: www.wwf.org.uk/sites/default/files/2023-05/WWF-Living-Planet-Report-2022.pdf

Disponible à l'adresse suivante: www.openknowledge.worldbank.org/entities/publication/fcc11682-c752-51c4-a59f-0ab5cd40dc6f

Forum économique mondial (FEM) (2023), Biodiversity Credits:

Demand Analysis and Market Outlook. Geneva, Switzerland. 45 pages.

Disponible à l'adresse suivante: [www3.weforum.org/docs/](https://www3.weforum.org/docs/WEF_2023_Biodiversity_Credits_Demand_Analysis_and_Market_Outlook.pdf)

[WEF_2023_Biodiversity_Credits_Demand_Analysis_and_Market_Outlook.pdf](https://www3.weforum.org/docs/WEF_2023_Biodiversity_Credits_Demand_Analysis_and_Market_Outlook.pdf)

FEM (2024a), Global Risks Report 2024. FEM, Genève, Suisse.

Disponible à l'adresse suivante: www.weforum.org/publications/global-risks-report-2024

FEM (2024b), Biodiversity Credits: Demystifying Metrics for Nature Credits.

FEM, Genève, Suisse.

Disponible à l'adresse suivante: www3.weforum.org/docs/WEF_Biodiversity_Credits_2024.pdf

FEM (2024c), Biodiversity Credits: A guide to Identify High-Integrity Projects.

FEM, Genève, Suisse.

Disponible à l'adresse suivante: www3.weforum.org/docs/WEF_Biodiversity_Credits_A_Guide_to_Identify_High-Integrity_Projects_2024.pdf

World Federation of Exchanges (2019), The World Federation of Exchanges 2018 Full Year Market Highlights.

Disponible à l'adresse suivante: www.focus.world-exchanges.org/storage/app/media/uploaded-files/WFE%202018%20FY%20Market%20Highlights%20FINAL%20PDF%20VERSION%2012.02.19.pdf

Fonds mondial pour la nature (WWF) (2022), Living Planet Report 2022. Building a nature-positive society. Almond, R.E.A., Grooten, M., Juffe Bignoli, D. et Petersen, T. (Eds). WWF, Gland, Suisse. 60 pages.

Disponible à l'adresse suivante: www.wwf.org.uk/sites/default/files/2023-05/WWF-Living-Planet-Report-2022.pdf



Annexe : Projets pilotes

L'IAPB présente une série de projets pilotes, parallèlement à son Cadre, série qui a été pensée pour être une illustration tangible de l'état actuel du marché et de ses perspectives de développement (Tableau 2).

Le rôle de l'IAPB n'est pas de financer des projets ou d'agir en tant qu'accélérateur de projets.

Mais le Panel a à cœur d'être une plateforme d'échange de bonnes pratiques entre les acteurs, et de voir ses principes mis à l'épreuve sur le terrain.

Plusieurs organisations développent déjà des crédits biodiversité, tandis que d'autres entreprennent des projets qui peuvent être source d'idées et d'enseignements à même de soutenir et d'inspirer le développement des crédits biodiversité et des marchés de crédits.



Tableau 2: Projets pilotes de l'IAPB

Organisation	Projet
AFD / KFW / WWF	Wildlife credit
Amarenco	Echo Regen
Association for Coastal Ecosystem Services	Projet Vanga Seagrass
Fondation AWE for Nature	Chewore
CDC Biodiversité Project	Sites naturels de compensation de restauration et de renaturation (SNCRR) Sainte-Maxime
Conservation International	Parc national de Tubbataha Reefs Restauration de la baie Shark
Consortium Ministère de l'écologie, Agence de l'eau Seine Normandie, CINEA-Green Assist (EU)	Expérimentation de crédits biodiversité dans des zones humides
CreditNature	Drumadoon rewilding
EarthAcre Inc.	OI Kinyei
Earthly	Crédits biodiversité volontaires
Ecotrust	Programme de restauration du corridor Bugoma-Budongo
EDF and La Belle Forêt	Adaptation de la forêt de Chambord
ENGIE	Projet « Blue Carbon » à Abu Dhabi
Fondation Fauna & Flora, Grootbos	Conservation du fynbos dans la région floristique du Cap
Fondation Cataruben	Destination Paraver

Pays	Écosystème / biome
Namibie	Espèces sauvages clé menacées (éléphants, rhinocéros, lions)
Europe	Restauration d'écosystèmes de terres dégradées (terres, anciennes carrières), transition vers l'agroécologie
Kenya	Herbiers marins
Zimbabwe	Savane sèche de plaine
France	Bois / site forestier
Philippines	Récifs et mer
Australie	Herbiers marins
France	Zones humides
Île d'Arran, Royaume-Uni	Forêt tropicale celtique/Forêts tempérées à feuilles larges et mixtes
Kenya	Prairies de savane
Royaume-Uni	Les terres agricoles dégradées seront transformées en forêts de feuillus autochtone, en prairies dotées de nombreuses espèces et en marais de pâturage en plaine inondable.
Ouganda	Forêts hautes tropicales du rift albertin
France	Landes, étangs, zones humides, prairies, forêt tempérée, faune sauvage
Émirats arabes unis	Mangroves
Afrique du Sud	Biome du Fynbos
Colombie	Forêt tropicale sèche

Organisation	Projet
Generali – Gruppo Leone Alto	GENERALI FUTURE RADICI
Illycaffè	Chaîne d’approvisionnement d’Illycaffè
Kering	Regenerative cashmere in Mongolia
L’OCCITANE en Provence	Programme Resist Agroécologie et commerce équitable
Mikro-Tek	Projet Missinaibi Boreal Biodiversity and Carbon
Noé	Complexe de zones protégées de Binder Lere (Parc national de Zah-Soo)
Reforest’Action	Guizhou
Restore	Programme de conservation du parc national de la Sierra del Divisor
Savimbo	Villagarzón Chandia Na’en
Terrasos	Banque de compensation Alto Rio San Juan – Yerrecuy
Wadappt	Plateforme de certification de la nature de Wadappt
WCS	Blue Future
WWF France	Nature Impact

Pays	Écosystème / biome
Italie	Implantation de forêts boréales tempérées (région méditerranéenne) et de zones boisées sur d'anciens systèmes d'utilisation intensive des sols
Brésil	Transition vers une agroécologie régénératrice, augmentation de la diversité des espèces
Mongolie	Différents types de pâturages, y compris les steppes désertiques, les steppes forestières et les zones montagneuses.
Burkina Faso	Récolte durable des arbres à karité
France	Terres agricoles (lavande)
Canada	Forêt boréale canadienne
République du Congo	Forêt, savane, zone humide, agriculture
Chine	Reboisement des terres dégradées par l'agriculture intensive
Pérou	Forêt tropicale
Colombie	Zone tropicale andine de biodiversité, chien des buissons
Équateur	
Colombie	Forêt tropicale
Afrique	Désert, forêt, prairie, savane, bosquet, faune
Mozambique	Savane, forêt côtière, forêt côtière sèche, végétation de bord de mer, estuaire de zone tropicale, mangrove, récifs coralliens, herbiers marins
France	Forêts tempérées

Crédits image :

Page de couverture avant

Fond : Pêche dans la jungle de nipa palm, Vietnam / Pham Hung

Forêt tropicale et tortues / vlad61

Femme de la tribue Hamer portant son enfant, Ethiopie, Afrique / hadynyah

Vendange, France / tomazl

Pages

Page 7 : Vue aérienne de la plage volcanique noire de l'Islande / Eloi_Omelia

Page 13 : Femme de la tribu Maasai recueillant de l'eau, Kenya / Bartosz Hadyniak

Page 21 : Guerrier Masai au coucher du soleil, Tanzanie / jocrebbin

Page 23 : (en haut) fou à pieds bleus perché sur un rocher / EyeEm Mobile GmbH

Page 23 : (en bas) écureuil roux / Clayton images

Page 27 : Arbres de mangroves à côté du cours d'eau vert turquoise, USA / bAIIIIAd

Page 31 : Femme âgée portant un panier, Himalaya / hadynyah

Page 32 : Gros plan sur les soins prodigués au baleineau à bosses par sa mère / Philip Thurston

Page 33 : Flamands roses au Mexique / Jonathan Ross

Page 49 : Palourde géante sur la barrière de corail, Île Maurice / Zocha_K

Page 60 : Poisson sous-marin méditerranéen et algues / Damocean

Page 68 : Femme récoltant du thé dans les montagnes / Rawpixel

Page 69 : Fermier nourrissant ses moutons, Royaume-Unis / SolStock

Page 70 : homme nomade [Africaine / yoh4nn

Page 81 : Mycena hoematopus fungi, forêt, Royaume-Unis / Rixipix

Page 87 : Coucher de soleil et nuages d'orage sur des champs de lavande / valio84sl

Page 95 : Désert d'Atacama au Chili / Igor Alecsander

Page 104 : Vue aérienne de la forêt de mangroves en Gambie / mariusz_prusaczyk

Page 105 : Bébé koala sur un arbre, Australie / anonyme

Page de couverture arrière :

Fond : Pêche dans la jungle de nipa palm, Vietnam / Pham Hung

Arbre vert poussant dans le désert, Afrique / CCeliaPhoto

Campagnol roussâtre sur une branche avec des baies / Adrian Coleman

Rainette aux yeux rouge face à l'appareil photo, Costa Rica / pilesasmiles

